JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(53e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2e séance du jeudi 4 novembre 1993

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-ANDRÉ WILTZER

1. **Loi de finances pour 1994 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5383).

ÉDUCATION NATIONALE *(suite)*

MM. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale ; Jean Glavany.

Réponses de M. le ministre aux **questions** de : Mme Martine David, MM. Jean-Claude Bateux, Didier Mathus, Jean-Claude Gayssot, Patrick Braouezec, Gilbert Baumet, Claude Demassieux, Mmes Simone Rignault, Nicole Catala, Bernadette Isaac-Sibille, MM. Jean-Marie Schléret, Paul Chollet, Mme Muguette Jacquaint, M. Louis Pierna, Mmes Henriette Martinez, Martine Aurillac, MM. Marc Le Fur, Jean-Yves Haby, Pierre Lequiller, Michel Vuibert, Jérôme Bignon, Guy Drut, Mme Marie-Thérèse Boisseau, M. Jean-Pierre Cave.

Etat B

Titre III (p. 5405)

Amendements nos 84 de M. Gayssot, 87 de M. Glavany et no 85 de M. Carpentier : MM. Louis Pierna, Jean Glavany, René Carpentier, Bernard de Froment, rapporteur spécial de la commission des finances ; le ministre, René Couanau, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. – Rejets.

Adoption du titre III.

Titre IV. – Adoption (p. 5405)

Etat C

Titres V et VI. – Adoption (p. 5405)

Après l'article 51 (p. 5407)

Amendement no 17 de M. Lepeltier : MM. Bruno Bourg-Broc, le rapporteur spécial, le rapporteur pour avis, le ministre. – Retrait.

2. **Saisine pour avis d'une commission** (p. 5408).

3. **Loi de finances pour 1994 (deuxième partie).** – Reprise de la discussion d'un projet de loi (p. 5408).

ENTREPRISES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
COMMERCE ET ARTISANAT

M. Jean Proriol, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. René Carpentier,
Marc Le Fur,
Gilbert Baumet,
Claude Gaillard,
Michel Destot.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. **Ordre du jour** (p. 5420).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE-ANDRÉ WILTZER, vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1994
(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 (nos 536, 580).

ÉDUCATION NATIONALE *(suite)*

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale.

La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. François Bayrou, *ministre de l'éducation nationale.* Ce matin, je n'ai pu répondre de manière précise aux questions qui m'ont été posées par les rapporteurs et par les porte-parole des groupes. Je le ferai brièvement maintenant.

M. Couanau et M. Bourg-Broc m'ont interrogé sur les travaux de la mission Vedel, dont la création a été décidée à la suite de l'adoption du texte, d'origine parlementaire, sur la libéralisation du financement par les collectivités locales des investissements des établissements d'enseignement privés, texte dont M. Bourg-Broc a rappelé qu'il était signataire.

J'ai souhaité la création de cette mission d'information afin de mettre un terme aux fantasmes et d'éviter de nouvelles guerres de religion. Il m'a semblé que, lorsque les faits seraient établis, le Parlement pourrait, en conscience et au nom des Français qu'il représente, prendre ses responsabilités.

J'ai assigné à la mission Vedel, composée du doyen Vedel, d'un président de chambre de la Cour des comptes et d'un président de section du Conseil d'Etat, le soin de répondre aux trois questions suivantes : premièrement, quel est l'état du droit ? Y a-t-il besoin, ou non, d'une intervention du législateur ? Deuxièmement, quel est l'état du patrimoine de l'enseignement privé ? Troisièmement, quel serait le coût, calculé par enfant, des réparations qui doivent être effectuées dans un certain nombre de ces établissements ?

M. Vedel a souhaité que j'ajoute une question qui m'a paru extrêmement pertinente : quel est l'état de la pratique dans un certain nombre de collectivités locales ?

En confiant sa mission au doyen Vedel, je lui ai dit que je n'interviendrai pas dans le calendrier de ses travaux et qu'il en était maître, avec les autres membres. Je me tiendrai à cet engagement, mais je précise que, dans mon esprit, cette mission est destinée non pas à enterrer le projet...

M. Jean Glavany. Hélas !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... mais à éclairer l'opinion. Cette démarche nouvelle me semble intéressante. Lorsque le doyen Vedel aura déposé ses conclusions, le Parlement prendra ses responsabilités. Je vous rappelle que le texte est pendant devant le Sénat.

M. Bourg-Broc m'a interrogé sur la laïcité. Nous devons dire ici des choses précises et justes.

Je ne crois pas qu'il y ait une vague de fondamentalisme musulman dans les établissements scolaires français. Les chiffres dont je dispose sont nettement inférieurs à ceux qui ont été avancés ici ou là. Mais il y a un problème et nous sommes tous d'accord, je crois, pour dire que notre attitude doit être extrêmement ferme.

Sont en effet menacés des principes qui fondent notre unité nationale. Est menacée en premier lieu l'idée que la France n'est pas composée de groupes étrangers les uns aux autres, affrontés les uns aux autres. Est menacée en second lieu l'idée que les droits de l'homme, ce sont d'abord, si vous me permettez cette formule, les droits de la femme.

M. Jean-Claude Gayssot. « La femme est l'avenir de l'homme », a dit Aragon !

M. le ministre de l'éducation nationale. Ainsi, tout signe présentant la femme comme inférieure à l'homme ou en situation de sujétion par rapport à lui est pour nous profondément inquiétant.

Je souhaite cependant qu'on ne jette pas de l'huile sur le feu et que l'on ne fasse pas de ce problème de cohabitation, qui choque un très grand nombre d'entre nous, une occasion d'embrasement de l'école, et un objet d'affrontement dans les débats nationaux. Nous avons davantage besoin de réconciliation que d'affrontement.

Avec modération, mais avec beaucoup de précision, je voudrais indiquer que le ministre de l'éducation nationale ne peut oublier qu'un grand nombre d'enseignants français travaillent dans les pays du Maghreb et les pays musulmans et qu'il ne faut donc pas susciter des affrontements. La France a une grande tradition de coopération. Il ne faut pas qu'elle soit mise en danger par des attitudes qui seraient trop violentes et trop heurtées.

Nous sommes tous d'accord pour une attitude de fermeté, mais aussi pour estimer que ces affaires doivent être traitées au niveau de l'établissement – M. Chenière lui-même a indiqué que tel était son point de vue – par le chef d'établissement, qui doit, selon le Conseil d'Etat, dont l'avis contient des choses très justes, apprécier s'il y a prosélytisme, provocation, atteinte à l'ordre scolaire, à l'assiduité ou à la sécurité.

Je le dis très clairement : chaque fois qu'un chef d'établissement prendra ses responsabilités à ce sujet, il aura mon soutien.

Nous sommes tous des défenseurs de la laïcité – qui est nécessaire dans l'enseignement public français – mais nous devons éviter des attitudes de nature à relancer des débats passionnels et parfois démesurés par rapport aux situations réelles.

M. Glavany m'a interrogé sur la nouvelle épreuve d'admission des concours de recrutement du CAPES, du CAPET et du CAPLP2.

J'ai explicitement maintenu une épreuve d'entretien à l'oral des concours. M. Glavany connaît très bien la vérité mais, pour le besoin de sa démonstration, il fallait qu'il dise le contraire. Nous avons défini les modalités de cet entretien après un long travail de préparation avec les présidents de jury.

Tous les candidats seront traités de la même manière, quelle que soit leur origine, qu'ils soient étudiants libres ou originaires des IUFM. J'ai déjà réuni tous les présidents de jury de CAPES, et je les réunirai à nouveau après les concours de 1994.

En ce qui concerne l'application du protocole d'accord du 21 juillet 1993 aux personnels non titulaires des lycées professionnels, je rappelle que ce protocole propose des solutions afin de régler la situation des maîtres auxiliaires exerçant en lycée ou en collège. Le bilan qui peut être fait après ces premiers mois de l'année scolaire donne satisfaction. Il s'agit de situations difficiles. Beaucoup de maîtres auxiliaires sont réemployés qui ne l'auraient pas été sans cet accord, en qualité d'enseignants, d'éducateurs surveillants, ou bien bénéficient d'une allocation afin de préparer un concours de recrutement en IUFM.

J'ai bon espoir de pouvoir organiser dès cette année le concours de recrutement spécifique prévu à leur intention. Celui-ci a été accepté par le Conseil supérieur de l'éducation nationale. Il faut maintenant qu'il soit examiné par l'instance compétente de la fonction publique. Je pense que ce problème sera réglé.

En ce qui concerne le problème spécifique des enseignants qui travaillent dans les lycées professionnels, j'ai lancé un travail de concertation avec leurs organisations représentatives qui doit aboutir dans les semaines qui viennent. J'espère pouvoir le conclure et annoncer dans les prochains mois les mesures de justice correspondantes pour les personnnels des lycées professionnels.

M. Glavany a également parlé de l'orientation. Sans vouloir polémiquer, je dirai que l'état de l'orientation en France est tout à fait désastreux. En particulier, l'orientation en collège ne me paraît pas remplir sa fonction. Il suffit d'ailleurs d'essayer de comprendre le sens que le mot a pris dans l'esprit des familles. Orientation signifie trop souvent exclusion, sortie du système scolaire. « Etre orienté », ce n'est pas choisir sa voie, c'est trop souvent être l'objet d'une décision qui vous place contre votre gré dans une filière de formation que vous n'avez pas choisie. Il faut que cela change, en particulier en ce qui concerne l'information sur l'orientation. Celle-ci est à mon avis insuffisante, notamment sur les métiers, et je proposerai des expérimentations sur ce point.

Un certain nombre d'expériences ont eu lieu dans les Pyrénées-Atlantiques...

M. Jean Glavany. Pas seulement dans les Pyrénées-Atlantiques !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... en liaison avec les branches professionnelles nationales.

M. Jean Glavany. L'information est peut-être insuffisante, mais dire qu'elle est désastreuse est tout de même exagéré !

M. le ministre de l'éducation nationale. C'est entre le très insuffisant et le désastreux, et nous devons trouver un moyen terme. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Glavany. Ce n'est pas la même chose pour ceux qui se démènent !

M. le ministre de l'éducation nationale. Une réflexion aura donc lieu sur les collèges.

Par ailleurs, les dispositions des articles 35 et 37 de la loi quinquennale donneront aux chefs d'établissement, dans les trois ans qui viennent, un vrai pouvoir d'orientation.

Pour proposer les initiations professionnelles prévues à l'article 35 de la loi, le chef d'établissement devra s'impliquer et évaluer avec l'élève ses préférences et le champ professionnel qui l'intéresse. Il s'agit-là d'un réinvestissement dans l'orientation. La réorganisation de notre réseau d'orientation est l'un des grands dossiers que nous allons ouvrir dès l'adoption de la loi quinquennale, dans le cadre de la réflexion sur les collèges. Je compte beaucoup, et je vais leur écrire à ce sujet, sur tous les personnels de CIO pour m'aider dans cette très importante mission.

M. Jean Glavany. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Jean Glavany, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jean Glavany. Monsieur le ministre, tout est toujours affaire de tonalité. Entre très insuffisant et désastreux, il y a le gouffre qui sépare la compréhension à l'égard de ceux qui se démènent et la critique systématique.

Je ne relancerai pas le débat mais je vous ferai une proposition. Etes-vous prêt, sur ce dossier, à demander à un haut fonctionnaire de faire le bilan de l'orientation et de l'information sur les métiers au sein des collèges, et de soumettre dans les six mois un rapport au Parlement ?

Vous verrez qu'on part de beaucoup moins loin que vous ne le croyez.

M. le ministre de l'éducation nationale. Ma réponse est oui...

M. Jean Glavany. Je vous en remercie.

M. le ministre de l'éducation nationale. ... car cela permettra d'éclairer le débat.

Pour l'instant – et je crois que M. Schléret ne me démentira pas – la plupart des familles et des élèves estiment que leur information et les conseils pour l'orientation sont insuffisants. C'est en tout cas ma sensibilité et c'est la raison pour laquelle je souhaite que les choses bougent.

M. Schléret, M. Urbaniak et M. Bourg-Broc ont évoqué le problème de l'encadrement des établissements et la présence de jeunes appelés du contingent qui choisissent de faire leur service sous forme civile.

J'ai entendu à cette occasion des mots péjoratifs, en particulier de la part de M. Carpentier.

M. René Carpentier. Pas du tout !

M. le ministre de l'éducation nationale. L'immense majorité de ces jeunes gens ont les diplômes et la formation requis pour être maître d'internat, surveillant d'externat ou enseignant. Il ne faut donc pas parler d'eux en termes péjoratifs.

M. René Carpentier. Ce n'est pas ce que j'ai fait !

M. le ministre de l'éducation nationale. Alors, c'est un autre intervenant.

D'après l'enquête que nous avons menée, 98 p. 100 des chefs d'établissements se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits de leur présence. Ce taux de satisfaction doit nous encourager à poursuivre dans la même voie.

Lorsque nous avons signé avec la majorité des organisations syndicales le protocole d'accord sur l'emploi d'anciens maîtres auxiliaires pour une nouvelle fonction de surveillant enseignant, dont vous avez parlé ce matin, monsieur Couanau, nous avons essayé d'enrichir cette fonction afin qu'il ne s'agisse plus d'une fonction extérieure et lointaine et qu'au contraire ceux qui en sont chargés soient, du point de vue pédagogique, plus proches des situations réelles dans les collèges et dans les lycées. J'ai bon espoir que la fonction de surveillance puisse être abordée par le recours à des maîtres auxiliaires expérimentés pour les emplois de tutorat et d'aide individuelle.

Je crois que j'aurai, dans l'après-midi, l'occasion, madame Isaac-Sibille, de répondre à des questions concernant la santé scolaire.

J'ai par ailleurs été interrogé sur la semaine de quatre jours.

M. Jean-Claude Gayssot. Sans perte de salaire ! *(Sourires.)*

M. le ministre de l'éducation nationale. S'agissant de la semaine de quatre jours, et non pas de trente-deux heures car sinon je pourrais être confronté à quelques difficultés *(Sourires)* je me suis souvent exprimé.

L'organisation de la semaine scolaire en ville va non pas vers la semaine de quatre jours – je ne me prononcerai pas sur ce point – mais vers le week-end libre. C'est un phénomène de société. En effet, en ville, et notamment en banlieue, près de 30 p. 100 des familles sont monoparentales. Dans l'immense majorité des cas, il s'agit d'une femme qui s'occupe seule de ses enfants. Cette femme travaille et, du fait des contraintes dues aux transports et des horaires de travail, elle voit peu ses enfants pendant la semaine.

Je considère comme juste et même nécessaire que ces familles puissent se réunir pendant les deux jours qui sont le plus souvent ceux de la liberté de la mère. Je ne dis pas que c'est la panacée – soyons modérés –, mais je dispose de statistiques, non pas nationales mais départementales, qui me confortent dans mon opinion. J'avais en effet lancé une enquête auprès des nombreuses écoles qui, dans le département que je préside, celui des Pyrénées-Atlantiques, avaient choisi cette organisation. Il en est ressorti un taux de satisfaction des familles de 98 p. 100 et un taux de satisfaction des enseignants de 93 p. 100. Un fort mouvement se dessine donc.

Je ne me prononcerai pas sur la semaine de quatre jours ou de quatre jours et demi. J'ai tendance à penser – c'est subjectif – que la semaine de quatre jours à l'école primaire et de quatre jours et demi au collège est une norme qui, d'après l'expérience, pourrait satisfaire les familles et les enfants. Cela dit je n'ai pas l'intention d'imposer quoi que ce soit d'en haut.

Les situations que connaissent le monde rural, les grandes unités urbaines ou les banlieues ne sont pas les mêmes ; elles ne doivent donc pas être comparées. Laissons les acteurs locaux se mettre d'accord sur des expériences et évaluons les résultats de celles-ci.

J'ai promis devant le congrès d'une grande organisation de parents d'élèves, au printemps dernier, de réunir un groupe d'évaluation auquel tout le monde sera associé. Je m'engage à vous donner avant la fin de l'année une réponse sur l'appréciation des acteurs du système éducatif quant à l'organisation de la semaine scolaire.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. J'aurai d'ailleurs l'occasion de revenir sur les rythmes scolaires en répondant aux questions qui me seront posées, notamment sur l'organisation des vacances.

On m'a interrogé sur les crédits affectés à la formation continue.

Il y a lieu de ne pas être entièrement satisfait de la formation continue des enseignants en France. Et, s'il y a un chantier que nous devons ouvrir, car c'est indispensable pour le progrès du système éducatif, c'est bien celui-là !

La seule façon de diffuser des méthodes, des expériences de réussite, c'est la formation continue. Lorsque je parle avec des enseignants, comme je le fais chaque semaine aux quatre coins de France, ils me disent que la formation continue qu'ils reçoivent est trop abstraite, trop théorique, trop périphérique par rapport à la classe. Ils réclament une formation qui fasse état des expériences concrètes d'enseignement. Ils veulent qu'on leur parle de leur métier, des succès des réponses apportées aux problèmes précis et concrets qui se posent à eux.

J'ai la ferme intention de rouvrir le chantier de la formation continue, dans le but de redéfinir les moyens nécessaires.

M. Michel Bouvard. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Enfin, j'ai été interrogé sur les directeurs d'école par M. Schléret.

Malgré la décharge de service totale ou partielle à partir de six classes et une bonification indiciaire pouvant aller jusqu'à quarante points selon le nombre de classes de l'établissement et l'indemnité de sujétion spéciale dont le montant varie entre un peu plus de 2 000 francs et un peu plus de 3 000 francs, 4 p. 100 environ des postes de directeur d'école ne sont pas pourvus. C'est assez peu, mais c'est très significatif. Ce sont principalement les petites écoles qui sont concernées.

Monsieur Schléret, nous essaierons de proposer des mesures, en concertation avec les organisations professionnelles, avant la fin de cette année afin de remédier à la situation que vous avez dénoncée.

Telles sont, monsieur le président, les réponses que je voulais apporter aux principales questions de MM. Bourg-Broc, Schléret, Glavany, Carpentier et Urbaniak. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Nous en venons maintenant aux questions. Je rappelle qu'elles seront appelées par tranches successives de quinze minutes par groupe, chaque orateur disposant de deux minutes pour poser sa question.

Nous commençons par les questions du groupe socialiste.

La parole est à Mme Martine David.

Mme Martine David. Monsieur le ministre, nous ne pouvons malheureusement que constater que votre projet de budget marque une rupture avec les efforts constants et importants réalisés au cours de la précédente législature, et cela malgré vos déclarations, dont celles que vous avez faites encore ce matin ici à la tribune.

Je déplore particulièrement l'absence de moyens supplémentaires dégagés pour l'innovation pédagogique et pour certaines priorités reconnues par tous, y compris par vous-même, telles que le renforcement de l'apprentissage de la lecture.

Je n'approuve pas les propos alarmistes que vous avez tenus à plusieurs reprises sur ce sujet, car il n'est pas juste d'affirmer que, globalement, les élèves ne savent pas lire en entrant en classe de sixième, ou de laisser entendre que les enseignants porteraient la responsabilité de la situation. J'en veux pour preuve les chiffres de 1992, publiés au mois d'octobre de cette année par les services de l'évaluation du ministère de l'éducation nationale, près de 70 p. 100 des élèves sont capables de répondre correctement aux questions de français, et 72 p. 100 aux questions de mathématiques. Cela signifie qu'ils sont capables de lire et de comprendre l'énoncé d'un raisonnement !

Il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre d'enfants éprouvent de réelles difficultés. Ils ont donc besoin d'être suivis plus particulièrement pour maîtriser la lecture de notre langue.

Parallèlement, il apparaît tout aussi essentiel de maintenir et même d'améliorer la préparation des enseignants afin que ceux-ci soient en mesure de mieux comprendre et d'aider ces enfants en difficulté.

Dans ces conditions, si vous êtes vraiment convaincu que le tableau est aussi noir que vous le dites, prenant ainsi le risque de mettre en cause la compétence professionnelle des personnels et d'aggraver inutilement le jugement parfois trop sévère que nos concitoyens portent sur le système éducatif, comment entendez-vous, monsieur le ministre, conformément à vos promesses, améliorer l'apprentissage de la lecture au sein de l'enseignement primaire, poursuivre cet effort au niveau des collèges et, pour atteindre cet objectif global, contribuer à mieux former les enseignants ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Madame David, lorsque vous dites que 70 p. 100 d'élèves ont bien répondu aux questions de français, vous dites aussi que 30 p. 100 d'élèves n'ont pas su y répondre !

A la tribune, j'ai rappelé qu'un élève sur quatre ne maîtrise pas la lecture. La vérité est que rien n'est aussi tranché...

Mme Martine David. C'est sûr !

M. le ministre de l'éducation nationale. C'est une question de nuance.

On peut tout aussi bien soutenir que 15 p. 100 environ des élèves ne maîtrisent pas le déchiffrage et que 40 p. 100 ne sont pas en mesure de comprendre ce qu'ils lisent. Nous savons bien que ces deux chiffres sont vrais. Il n'y a lieu ni de se réjouir ni de brosser un tableau forcément sombre. Mais telle est la réalité.

La question posée à ceux qui ont la responsabilité de l'éducation nationale est celle de savoir comment améliorer la situation. Il ne s'agit nullement de faire croire qu'en rappelant que les choses ne vont pas assez bien on fait le procès des personnels enseignants. Cette attitude n'est pas responsable.

Dans ce débat, qui est le porte-parole des familles et des élèves ? C'est le ministre. Personne n'a plus de responsabilités que lui à leur égard !

Je continuerai donc à dire que le niveau de la lecture et de l'écriture à l'école est insuffisant. Et, disant cela, je ne fais le procès de personne.

Que faire ? Ainsi que je l'ai dit ce matin, il faut procéder à une évaluation des pratiques, permettre la diffusion de celles-ci grâce à une refonte de la formation continue, détecter de manière précoce les difficultés et les traiter et travailler sur les programmes dans la perspective d'un recentrage des contenus de l'école sur la lecture et l'écriture. Cette démarche me paraît responsable. En tout cas, madame David, je n'en vois pas d'autre.

Mme Martine David. Et les moyens ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Croyez-vous qu'il faille attendre que la croissance revienne et que les rentrées budgétaires s'améliorent pour résoudre le problème de la lecture ? Si je vous posais cette question, vous me répondriez que ce n'est pas possible. Je veux, quant à moi, agir dans l'urgence !

En quoi les milliards et les milliards qui ont été ajoutés par nos prédécesseurs, à qui j'ai rendu hommage ce matin, ont-ils amélioré l'apprentissage de la lecture et de l'écriture en France ?

M. Jean Glavany. En tout cas, les choses ne se sont pas dégradées !

M. le ministre de l'éducation nationale. Pas une étude ne peut mettre en évidence la moindre amélioration, et vous le savez très bien. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Ayons donc l'humilité de reconnaître qu'il faut consentir un travail sur le fond. Nous y consacrerons les moyens nécessaires, tout en sachant que nous n'aurons pas de disponibilités budgétaires supplémentaires. Dire le contraire serait mentir. Or je ne souhaite mentir ni aux familles, ni aux enfants, ni aux enseignants. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Bateux.

M. Jean-Claude Bateux. Monsieur le ministre, vous avez déclaré vouloir appliquer aux collèges un traitement différencié des difficultés en procédant à une réforme qualitative. Dans le même temps, avec le Gouvernement, vous officiez pour la résurrection du préapprentissage, sous prétexte de plan quinquennal pour l'emploi.

Ce retour en arrière de deux décennies est, pour le coup, une différence, mais ce n'est pas la bonne, et le qualitatif n'est plus alors que le sélectif, même si vous nous déclarez n'avoir pas encore parfaitement défini la méthode.

Notons au passage qu'il y a là aussi une atteinte portée à la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans. En tant que député de Seine-Maritime, il m'est aisé d'en parler. En effet, l'académie de ce département a en son temps battu le triste record du nombre de classes de CPA, assorti d'un moindre accès au deuxième cycle et à l'enseignement supérieur. A l'époque, un nombre élevé de jeunes ne trouvaient même pas le contrat d'apprentissage nécessaire. Actuellement, nous connaissons d'ailleurs la même situation avec les contrats de qualification.

Situation de fatigue des adolescents, horaires excessifs, travaux pénibles voire dangereux malgré la réglementation internationale et nationale du travail : vous retrouverez tout cela dans un rapport adressé à votre lointain prédécesseur M. Beullac.

Savez-vous que la recommandation n° 1 sur la scolarité obligatoire et sa prolongation, rédigée par le bureau international de l'éducation de l'UNESCO, estime que l'âge de sortie de l'école ne devrait pas être antérieur à celui où

la formation physique, intellectuelle et morale de l'enfant est assurée d'une manière suffisante ? Le projet de préapprentissage, même en alternance, va en sens contraire.

Les professeurs des collèges ont travaillé, et travaillent bien. Ils ne réclament pas de CPA nouvelle formule, mais des moyens pour progresser encore, ainsi qu'un autre de vos prédécesseurs, M. Haby, vous l'a rappelé par voie de presse : ce sont 94 p. 100 d'une classe d'âge qui atteignent désormais le niveau du CAP, du BEP ou de l'entrée en seconde. Arriver à cela à la fin de 1992, ce n'est pas mal, et ce taux doit nous encourager.

Restent les 6 p. 100, inégalement répartis, en situation d'échec. La scolarité jusqu'à seize ans doit pouvoir leur donner la formation de base que tout citoyen est en droit d'attendre de notre école républicaine.

C'est par la pédagogie qu'il faut, toujours plus, prévenir et remédier.

M. le président. Posez votre question, monsieur Bateux.

M. Jean-Claude Gayssot. Il faut équilibrer, monsieur le président ! *(Sourires.)*

M. Jean-Claude Bateux. Cela passe par l'école élémentaire, mais aussi par plus de moyens d'action pour les sections d'études spécialisées, pour les collèges et par des soutiens plus adaptés.

Cela passe par la formation, l'organisation et des postes supplémentaires. Vouloir réaliser tout cela à égalité de moyens, c'est appliquer la méthode Coué !

Monsieur le ministre, les parents et les professeurs attendent du collège la poursuite des progrès considérables déjà enregistrés.

De quels moyens nouveaux disposez-vous pour répondre à l'enquête que vous lancez sur la qualité de l'enseignement, en faveur de ce que vous qualifiez de « stratégie de rattrapage » ? Que peut-on à cet égard espérer dans ce budget qu'il y a un an vous auriez trouvé, avec raison, peut-être pas désastreux, mais certainement très insuffisant pour l'école publique ?

M. le président. Je rappelle à M. Gayssot que le décompte des temps de parole est fait de manière tout à fait objective.

M. Jean-Claude Gayssot. Objective, ma remarque l'était tout autant ! *(Sourires.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur Bateux, nous avons une divergence d'appréciation.

Vous me dites que le collège va bien. Je ne puis être d'accord avec vous. Même si le collège a d'un certain point de vue enregistré un progrès, cela n'empêche pas une très grande insatisfaction, notamment chez les enseignants. C'est en très grand nombre qu'ils expriment leur inquiétude ou leur découragement.

Je pense également que nous devons nous interroger sur les résultats des collèges, ce qui ne me semble pas non plus réjouissant.

Quant aux CPA, je vais être encore plus clair que je ne l'ai été ce matin

Si les mesures proposées actuellement dans le projet de loi quinquennale sur l'emploi, par amendement de l'Assemblée, je le rappelle *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)* devaient aboutir, au terme de la réflexion sur les collèges, à une « recréation » des CPA anciens, je considérerais que c'est un échec. Je disais autrefois que les CPA ne fonctionnaient pas bien, et je ne vais pas changer d'opinion sous prétexte que je suis descendu des bancs des députés à celui du Gouvernement. Il faut donc rechercher une voie différente.

Vous dites que, pour les élèves, la scolarité théorique et obligatoire jusqu'à seize ans est la seule solution : je ne peux non plus partager cet avis. Il existe d'autres voies de formation, notamment par alternance. *(Exclamations sur les mêmes bancs.)* Les élèves peuvent à quatorze ou quinze ans se sentir dans une situation de refus de l'école telle qu'elle leur est proposée. Nous avons le devoir de répondre à cette situation.

J'ai bon espoir que la discussion parlementaire permettra d'apaiser vos craintes, de traduire nos attentes et de mieux définir ce que doit être cette voie d'expérience vers la formation par alternance, qui est recherchée dans les établissements scolaires. D'une manière ou d'une autre, il faudra conduire à son terme la réflexion sur les collèges. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean Glavany. Allez donc dans les lycées professionnels !

M. le président. La parole est à M. Didier Mathus.

M. Didier Mathus. Monsieur le ministre, chacun se souvient ici du succès de tribune que le Premier ministre s'était taillé dans cet hémicycle en annonçant au printemps dernier l'arrêt de la fermeture de services publics en milieu rural. Dans les semaines qui suivirent, nous avions cru comprendre que, dans une certaine mesure, cette décision pouvait concerner les écoles. Depuis, d'autres membres de la majorité ont battu les estrades sur ce thème. Et puis, après tous ces mouvements de menton, voici la réalité des chiffres budgétaires : aucune création de poste dans l'enseignement primaire.

Il faut rappeler que, l'an dernier, 500 postes supplémentaires figuraient dans la loi de finances initiale et que vous aviez vous-même dû en ajouter 200 pour faire face à une partie seulement de vos engagements.

« Zéro poste », cela signifie soit de très nombreuses fermetures de classe en milieu rural, soit des effectifs surchargés en zone urbaine, là où les conditions d'enseignement sont déjà les plus difficiles.

Au moment où divers membres du Gouvernement, le ministre de l'intérieur, en particulier, font le tour de France pour parler de l'aménagement du territoire, voilà une belle illustration du gouffre qui sépare le discours et les actes !

Il est vrai qu'en commission vous avez pointé le bout de l'oreille, si j'ose dire, en évoquant comme solution possible d'appeler à la rescousse les collectivités locales. Vous vous trouvez donc face à une contradiction, et j'aimerais que vous nous précisiez la manière dont vous entendez la résoudre : soit vous allez renier vos engagements, et les fermetures de classes seront très nombreuses en milieu rural à la rentrée prochaine, soit vous vous apprêtez à vous engager dans un transfert massif de charges sur les collectivités locales.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur Mathus, il est parfois des formulations qui me surprennent.

M. Didier Mathus. Il n'y a pas de raison !

M. le ministre de l'éducation nationale. En effet.

M. Jean Glavany. Pourtant, vous, vous nous surprenez !

M. le ministre de l'éducation nationale. Pour la première fois depuis de nombreuses années, et même sans doute pour la première fois, il n'y a pas eu cette année une seule fermeture d'école en milieu rural contre l'avis des élus – pas une seule, quel qu'ait été le nombre d'élèves –, même si certains de vos amis ont essayé de relancer une polémique dont M. Glavany s'est fait l'écho en prétendant qu'on déshabillait Pierre pour habiller Paul.

M. Jean Glavany Bien sûr ! C'est le cas !

M. le ministre de l'éducation nationale. C'est faux puisque, pour faire face aux besoins, nous avons créé 200 postes en surnombre qui n'existaient pas dans les projets antérieurs.

M. Jean Glavany. Ni dans les projets postérieurs ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Didier Mathus. En tout cas, ils n'existent plus !

M. Le ministre de l'éducation nationale. Eh bien ! je vous annonce que le Premier ministre a demandé par circulaire que ces mesures soient prolongées.

M. Jean Glavany. Cela ne figure pas dans votre budget !

M. le ministre de l'éducation nationale. La situation est donc la suivante : certains élus et certaines organisations d'enseignants se demandent s'il est raisonnable de maintenir des écoles avec trois ou quatre élèves,...

M. Jean Glavany. Machine arrière toute !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... ce que vous souhaitez, monsieur Mathus, si je comprends bien. Vous m'avez interrogé en prenant bien soin de ne pas vous « mouiller ».

M. Didier Mathus. Ce n'est pas moi, le ministre !

M. le ministre de l'éducation nationale. Eh bien moi, je me mouille ! Je réponds que chaque fois que les collectivités locales compétentes – en particulier les départements, puisqu'une compétence leur est reconnue dans la composition des instances de concertation – considéreront qu'il faut maintenir une école ouverte, nous en discuterons avec elles. Je suis prêt en effet à accepter un certain nombre d'entorses aux règles trop uniformes jusqu'alors en vigueur, et à consentir un effort exceptionnel sur ce point en maintenant des effectifs en surnombre.

Président de conseil général, je sais fort bien ce que peut coûter la fermeture d'une école à une collectivité départementale. Dans certaines vallées pyrénéennes, le transport d'un élève nous revient à plus de 9 000 francs par an. Est-il dès lors si absurde d'ouvrir une concertation avec les collectivités locales dont les finances seront engagées ? Ce n'est pas autre chose qu'une déconcentration-décentralisation de la décision, qui me paraît une mesure de justice.

Encore une fois, les situations varient selon les régions de France ; pour ce qui nous concerne, en tout cas, nous sommes décidés à maintenir la politique de lutte contre la désertification du milieu rural. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Jean-Claude Gayssot.

M. Jean-Claude Gayssot. Le mouvement des connaissances et l'aspiration des jeunes à conquérir réellement le droit de maîtriser leur existence justifieraient que le budget de l'éducation nationale soit, dans un premier temps, porté à 5 p. 100 du produit intérieur brut. Or il n'en représentait, hors pensions, que 3,4 p. 100 en 1992. Comme l'a souligné mon ami René Carpentier ce matin, la dépense d'éducation stagne depuis vingt ans, alors que le nombre d'élèves de deux à vingt-deux ans a augmenté de 15 p. 100. On peut, certes, faire impression en disant que le budget représente 85 p. 100 de l'impôt sur le revenu.

M. le ministre de l'éducation nationale. L'équivalent de 85 p. 100 !

M. Jean-Claude Gayssot. Je pourrais vous rétorquer, monsieur le ministre, que le budget militaire en représente 80 p. 100.

M. Henri de Gastines. Heureusement !

M. Jean-Claude Gayssot. A effet de tribune, effet de tribune et demi !...

M. René Couanau, *rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.* C'est *Jurassic Park* !

M. Jean-Claude Gayssot. En vérité, les moyens consacrés à chaque jeune ont diminué en valeur absolue. Les conséquences d'une telle politique sont dramatiques.

Dans mon département, en Seine-Saint-Denis, plus de 50 p. 100 des jeunes sortent de l'école sans qualification, 55 p. 100 des jeunes d'une classe d'âge contre 67 p. 100 au plan national accèdent à la terminale. L'exigence d'un plan d'urgence pour répondre aux besoins, ne serait-ce que pour être au même niveau que la moyenne, y est amplement justifiée.

Pourquoi vous obstinez-vous à refuser les moyens humains et matériels, de la maternelle à l'enseignement supérieur, en favorisant la mainmise du patronat sur la formation, en permettant la sortie du système d'éducation dès l'âge de quatorze ans ? Aucun des enfants ou petits-enfants de députés qui ont voté cette loi ne connaîtra ce sort, qui risque d'être celui de nombreux jeunes en difficulté en Seine-Saint-Denis.

En faisant supporter davantage de dépenses aux familles et aux collectivités locales, vous faites un choix de société, mais un mauvais choix. Evidemment, entre la spéculation et l'intérêt général, entre les dépenses de surarmement nucléaire et celles consacrées à l'éducation et à la formation, entre le service public et les intérêts égoïstes du patronat, il faut choisir.

Ma question est simple : allez-vous vous obstiner dans des choix désastreux ou bien allez-vous entendre les revendications légitimes qu'expriment la grande majorité des intéressés et leurs organisations ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur Gayssot, je veux vous confesser l'admiration que j'ai pour vous. *(Sourires)*

Parce que réussir, avec une telle constance, à répéter les mêmes choses à travers le temps,...

Mme Muguette Jacquaint. C'est que la situation ne s'améliore pas !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... quelles que soient les réalités qui vous entourent,...

M. René Carpentier. Changez les choses, alors !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... oser, non sans un certain talent, certes, mais oser dire à l'Assemblée nationale, en France, qu'il faut diminuer les crédits mili-

taires *(« Oui ! » sur les bancs du groupe communiste)* quand on a soutenu jusqu'au dernier jour le gouvernement qui, dans le monde, aconsacré le plus de son PIB aux crédits militaires *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République),...*

Mme Muguette Jacquaint. Jamais ! Relisez nos interventions ! C'est une contre-vérité !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... avoir été un fidèle de ceux qui construisaient les bunkers de l'Armée rouge...

M. Jean-Claude Gayssot. Langue de bois ! C'est ridicule ! Vous êtes ridicule !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... et venir ici sur ces fauteuils, rouges aussi, il est vrai, essayer de faire croire...

Mme Muguette Jacquaint. Mais non ! Répondez sérieusement !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... que vous avez été constamment pacifistes *(« Oui ! » sur les bancs du groupe communiste)* je vous le dis, monsieur Gayssot, cela suscite mon admiration ! Je n'aurai ni le même talent ni la même capacité...

M. Jean-Claude Gayssot. Parce que vous ne dites pas la vérité !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... pour vous répondre tout uniment !

Nous sommes, vous le savez bien, dans un pays en crise. Jamais aucun des régimes qui se sont inspirés de vos idées n'ont réussi à améliorer le sort des gens ! Jamais !

Mme Muguette Jacquaint. Ce ne sont pas nos idées, c'est la réalité ! Alors, répondez !

M. le ministre de l'éducation nationale. Ce sont des catastrophes, que tout le monde peut citer, des désastres que nous avons sous les yeux. Alors, je vous en prie, n'essayez pas, s'il vous plaît, ...

Mme Muguette Jacquaint. Qu'est-ce que cette réponse ?

M. le ministre de l'éducation nationale. ... de nous entraîner dans la même ornière !

Mme Muguette Jacquaint. Scandaleux !

M. le ministre de l'éducation nationale. Nous dépensons des sommes très importantes pour la formation. Il faut, monsieur Gayssot, ajouter aux dépenses de l'Etat celles des collectivités locales, et le total est notablement plus élevé que ce que vous avez dit.

Nous ferons ce que nous pourrons. Mais tous les Français savent que, pour l'instant, nous ne pouvons pas beaucoup, que nous ne pouvons pas plus. Il faut faire mieux avec ce que nous dépensons. Voilà la véritable voie de progrès ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme Muguette Jacquaint. Il y a des choix à faire !

M. Jean-Claude Gayssot. Il faut réduire les dépenses militaires.

M. le ministre de l'éducation nationale. Il faut réduire les crédits militaires, dites-vous, monsieur Gayssot ? Ce n'est pas l'avis des ouvriers des arsenaux que vous soutenez par ailleurs ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme Muguette Jacquaint. Les essais nucléaires, ce ne sont pas les arsenaux !

M. le président. La parole est à M. Patrick Braouezec.

M. Patrick Braouezec. Monsieur le ministre, à propos du désastre constaté ailleurs, je crains que, dans le domaine scolaire, il ne soit à nos portes !

Depuis quelques années, actions et dispositifs de soutien scolaire se développent à foison, notamment dans les quartiers où la population scolaire est issue des milieux plus démunis. Peut-on, pour répondre au problème de l'échec scolaire, se contenter de l'existence de ces réseaux qui, bien souvent, vivent en dehors du système scolaire traditionnel et du service public d'éducation ?

Parler objectivement de l'échec scolaire suppose que l'on prenne bien en compte les diverses réalités qui se cachent sous ce vocable. Des difficultés d'assimilation aux problèmes plus graves qui rejoignent largement les processus de ségrégation sociale auxquels sont confrontées les familles les plus démunies, les réponses apportées ne peuvent constituer un bloc homogène, en particulier pour les cas les plus dramatiques d'échec qui conduisent à l'exclusion scolaire, puis sociale. Il est indispensable de mettre en œuvre des dispositifs adaptés, d'engager des moyens spécifiques et appropriés dans le cadre d'un véritable service public d'éducation.

L'échec scolaire n'est pas une fatalité. Des expériences pédagogiques originales montrent qu'il est possible, à condition que les structures le permettent, de réinsérer dans le système scolaire traditionnel des jeunes en difficulté extrême.

A Saint-Denis, par exemple, une école expérimentale, « l'Auto-école », s'est donné pour objectif la réinsertion des jeunes de treize à dix-huit ans. Une convention quadripartite entre la ville de Saint-Denis, le conseil régional, le ministère de l'éducation nationale et celui des affaires sociales, de la santé et de la ville a permis à cette structure de voir le jour et de fonctionner.

Après un an de fonctionnement, le bilan est encourageant : 70 p. 100 des élèves se sont inscrits pour la rentrée suivante dans des écoles du système traditionnel au niveau qu'ils avaient envisagé ; 10 p. 100 d'entre eux resteront une année de plus. Si l'on peut regretter l'échec des 20 p. 100 qui restent, cette proportion reste faible, malgré tout, puisque l'ensemble des élèves étaient en dehors du système scolaire normal.

Cette expérience n'est sans doute pas la panacée pour remédier à l'échec scolaire, il existe certainement d'autres cas de mise en pratique d'initiatives originales. Mais plus sûrement encore, la situation préoccupante de nombreux jeunes nous pousse à multiplier les tentatives de réinsertion dans le système scolaire, et de lutte contre l'échec.

A ce sujet, les crédits alloués au réseau d'aide pour 1994 vont diminuer d'une façon inquiétante. Dans ce contexte et sur la question spécifique de l'innovation pédagogique, par quels moyens le Gouvernement entend-il participer à la lutte contre l'échec scolaire ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, vous posez la question essentielle, celle sur laquelle j'ai centré ce matin la réflexion que nous devons avoir sur le collège.

Vous citez l'expérience de l'« Auto-école », que le ministre de l'éducation nationale a lui-même retenue et mise en valeur. Dans le même ordre d'idées, je vous invite à regarder samedi soir, sur Canal Plus, un documentaire admirable, *« Vie de prof »*, sur un établissement

de votre ville, le collège Degeyter, documentaire très dur mais enthousiasmant pour le métier d'enseignant et qui montre les difficultés, mais aussi les réussites exceptionnelles auxquelles on peut parvenir lorsqu'on ne baisse pas le niveau d'exigences en face des enfants. Je vous invite tous à voir ce film, absolument exceptionnel.

Pour répondre à votre question, monsieur le député, je vais vous dire le fond de mon sentiment. Il y a deux visions du traitement des élèves en difficulté : l'une qui incite à baisser les bras et l'autre qui, au contraire, conduit à faire quelque chose.

La première vision correspond à ce que l'on appelait autrefois l'orientation : on vérifie que l'élève en sixième ne répond pas au niveau d'exigences, qu'il ne maîtrise ni l'écriture ni la lecture, on prononce une décision qui, sous couvert d'orientation, conduit, en réalité, à son exclusion du système scolaire et on lui propose d'autres voies dont on sait bien qu'elles sont des voies de ségrégation. Ce n'est pas ma vision des choses. Je ne me résous pas à voir des élèves, sous prétexte qu'ils ont manqué une ou deux marches dans l'enseignement primaire à un moment clé de leur vie d'écolier, exclus pour le restant de leurs jours de ce à quoi nous croyons tant, c'est-à-dire le savoir et l'épanouissement personnel.

Je ne l'accepte pas. C'est la raison pour laquelle je suis partisan de l'autre attitude, monsieur le député, celle qui consiste à proposer une vraie remise à niveau, que j'appelle, d'un mot simple, un véritable rattrapage, afin qu'ensuite l'élève ait les moyens de choisir librement soit son retour dans l'enseignement général, avec des capacités restaurées, soit une formation professionnelle.

Il faut donc que de la réflexion sur le collège naissent de vraies stratégies de rattrapage, de remise à niveau, qui rendent aux élèves leurs chances, alors même qu'ils ont manqué telle ou telle marche au cours de leur scolarité.

C'est un immense enjeu. Des expériences comme celles que vous évoquez peuvent aider. A des élèves qui ont l'habitude de l'échec, il convient de faire découvrir des situations de succès dans des matières autres qu'à proprement parler scolaires, nous le savons bien. C'est pourquoi l'éducation physique, l'éducation artistique, le travail manuel, l'expérience technologique doivent être privilégiées, mais sans que soit oubliée une vraie « reformation » concernant les outils fondamentaux de la connaissance que sont la lecture et l'écriture, en particulier.

Si cela vous intéresse, je vous proposerai des communications sur des expériences qui ont été menées et qui me paraissent riches.

M. Patrick Braouezec. Encore faut-il s'en donner les moyens !

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Gayssot, pour une seconde question.

M. Jean-Claude Gayssot. Franchement, monsieur le ministre, je souhaite que votre réponse à ma question ne soit pas du même niveau que la première. *(Rires sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* Je vous ai parlé d'un problème de société, d'un plan d'urgence en Seine-Saint-Denis, et vous vous êtes envolé vers Moscou ! Vous savez, ces vieilles lunes, cette langue de bois, elles ont des décennies ! *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Christian Dupuy. A qui le dites-vous !

M. Jean-Claude Gayssot. En attendant, nous sommes là, avec notre politique, adaptée à la société française, et nous faisons de la démocratie le cœur, le but et le moyen de toute notre action. Je voulais vous le dire, et j'espère que la durée de cette remarque ne sera pas décomptée de mon temps de parole.

M. le président. Je ne peux pas faire de discrimination, mon cher collègue ! *(Sourires.)*

M. Jean-Claude Gayssot. Ma question concerne les problèmes de la santé scolaire.

Le service de santé scolaire date de la Libération. Incidemment, je rappelle qu'il y avait alors des ministres communistes au Gouvernement. Son ambition était éminemment progressiste. Or force est de constater que l'écart entre cette ambition et la faiblesse des moyens accordés n'a cessé de croître.

Dans le contexte de crise et de difficultés aiguës où se développent chômage, exclusion, pauvreté, mauvaises conditions de vie, où la drogue frappe de plus en plus de jeunes, où réapparaissent des maladies comme la tuberculose, et alors que la lutte contre le sida imposerait une information préventive dans le secondaire, l'insuffisance de la médecine scolaire entraîne des conséquence graves.

Les carences en matière de santé scolaire, qui représente parfois le seul moyen d'accès au système de santé pour les jeunes, prennent l'allure de non-assistance à enfant en danger.

En 1990, le Conseil économique et social se prononçait pour une meilleure prise en compte de la prévention et préconisait pour les ZEP le recrutement immédiat de 1 000 médecins et personnels de santé. Sur un plan plus général, il n'existe qu'un médecin scolaire pour 10 000 enfants, soit la moitié moins que la norme fixée en 1969 !

Monsieur le ministre, il faut sortir les services de la santé scolaire de leur marginalisation. C'est une responsabilité nationale, une mission du service public que l'on ne saurait rejeter sur les familles, les caisses d'allocations familiales, les départements et les communes.

Quand les enfants et adolescents passent plus de dix ans dans le système scolaire, la lutte pour la prévention, pour le repérage de toutes les difficultés et handicaps, pour une protection sociale d'ensemble, de la maternelle à l'université, constitue un enjeu de société.

C'est pourquoi je vous demande si vous êtes décidé à répondre aux besoins de recrutement des personnels de santé indispensables afin qu'ils puissent accomplir leur mission – sans mettre en cause leurs droits et leurs moyens comme vous le faites aujourd'hui. Il convient, au contraire, de reconnaître leur rôle et leur qualification par des garanties statutaires.

M. René Carpentier. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur Gayssot, je vais peut-être vous surprendre en disant que votre vision pessimiste de la santé scolaire en France me semble exacte !

En effet, le rattachement, de 1985 à 1991, de la santé scolaire à l'école n'a pas produit les résultats escomptés, et je suis navré de l'abandon ou, en tout cas, de la désorganisation, de l'inadaptation de cette structure.

Incidemment, permettez-moi de noter que chacun des sujets que nous abordons nous oblige à constater le mauvais état d'un certain nombre d'organisations du système scolaire français.

M. René Carpentier. Absolument !

M. Jean-Claude Gayssot. Nous sommes tous d'accord !

M. le ministre de l'éducation nationale. Une fois dressé ce constat il faut s'interroger sur les mesures à prendre.

La solution que vous préconisez est irréaliste.

M. Jean-Claude Gayssot. Elle a été proposée par le Conseil économique et social !

M. le ministre de l'éducation nationale. Il serait sans doute parfait, pour répondre aux besoins de la jeunesse, de créer les milliers d'emplois nécessaires, de les financer, de doter leurs titulaires d'un statut si nous vivions dans un mode où il suffirait de faire des additions pour bâtir un budget. Malheureusement, cela n'est pas possible, compte tenu des contraintes qui s'imposent à nous.

Certes, on peut toujours imaginer supprimer le budget militaire et ne plus défendre la France, pour avoir des fonds.

M. Jean-Claude Gayssot. C'est le surarmement nucléaire qui est en cause !

M. le ministre de l'éducation nationale. Ce n'est pas en demandant à la fois d'acheter davantage aux arsenaux et de réduire le budget militaire que vous résoudrez le problème !

M. Jean-Claude Gayssot. Je peux vous faire une démonstration.

Mme Muguette Jacquaint. Un essai nucléaire est-il plus important que la prévention en faveur des enfants ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Permettez donc que j'aille au bout de mon raisonnement. Il me semble que nous devrions œuvrer dans deux directions : opérer une réorganisation complète de ces services, afin que les agents déjà en place puissent mieux répondre aux besoins ; explorer les voies d'un partenariat avec d'autres intervenants possibles. Après tout, la prévention coûte moins cher que les soins.

M. René Carpentier. Très bien !

M. Jean-Claude Gayssot. Cela vaut également pour l'Etat !

M. le ministre de l'éducation nationale. Il faudrait persuader les partenaires de la santé que nous sommes en mesure de bâtir un véritable système de prévention à l'école. Je pense à des actions aussi simples que la protection de la santé dentaire des enfants. C'est un exemple très frappant.

M. Jean-Claude Gayssot. Nous l'avons fait en Seine-Saint-Denis !

Mme Muguette Jacquaint. Venez voir ce que nous avons fait !

M. le ministre de l'éducation nationale. En effet, si l'examen de contrôle qui permet de détecter les caries et de prévenir ne dure que quelques dizaines de secondes, les soins, eux, sont très longs et très coûteux.

M. Louis Pierna. Une telle action existe en Seine-Saint-Denis !

Mme Muguette Jacquaint. Financée par le département !

M. le ministre de l'éducation nationale. Faut-il mettre en œuvre cette prévention en recrutant des dentistes qui deviendraient fonctionnaires de l'éducation nationale ? Je ne le crois pas. Il serait préférable de mettre en place un partenariat avec des intervenants extérieurs.

Il me semble donc que c'est en continuant à travailler, comme nous le faisons déjà, à une rénovation complète de la santé scolaire que nous pourrons répondre à la question très judicieuse que vous avez posée et mieux prévenir les risques en matière de santé.

Il conviendrait également de s'intéresser à d'autres phénomènes sociaux, comme le suicide des jeunes, par exemple, domaine dans lequel j'essaierai d'apporter des réponses cette année-même. Il nous appartient, en effet, de lutter contre des situations de détresse que nous ne pouvons pas accepter. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe République et Liberté.

La parole est à M. Gilbert Baumet.

M. Gilbert Baumet. Ma première question a trait au remboursement des frais de déplacement.

Les décisions prises par le Gouvernement au printemps dernier dans la loi de finances rectificative de juin 1993 ont réduit d'environ 150 millions de francs les crédits globalisés du budget pour 1993 de l'éducation nationale.

L'une des conséquences néfastes a été la réduction considérable dans plusieurs départements des dotations allouées aux personnels de l'éducation nationale appelés à se déplacer dans l'exercice de leurs fonctions : conseillers pédagogiques, secrétaires de commissions, médecins scolaires, assistantes sociales, rééducateurs, psychologues scolaires, inspecteurs... Nombre d'intéressés ont interrompu leurs déplacements ou menacent de le faire, car les crédits disponibles sont épuisés.

Cette situation, tout à fait anormale, est préjudiciable non seulement aux intéressés, mais aussi et surtout à la scolarité des enfants, en particulier de ceux qui ont besoin d'une aide et d'un suivi régulier.

Quelles mesures comptez-vous prendre, monsieur le ministre, pour abonder ces crédits afin que les divers déplacements de ce trimestre soient effectivement remboursés et pour que la dotation destinée aux crédits déconcentrés réponde, en 1994, aux besoins réellement constatés sur le terrain, ce qui est loin d'être le cas actuellement dans le projet de budget.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, le Gouvernement précédent a effectivement procédé à de très importantes annulations de crédits dans ce secteur, ce qui a donné naissance à des situations tout à fait inacceptables. Nous les avons trouvées à notre arrivée et nous essayons d'y remédier.

Je viens ainsi d'opérer un transfert de crédits de 3 250 000 francs pour traiter les situations d'urgence. Je vous rappelle d'ailleurs que le projet de budget soumis à votre examen comporte une augmentation de 15 p. 100 des crédits de déplacement par rapport à l'année précédente.

Vous constatez donc que nous ne nous contentons pas de vœux pieux, nous apportons des réponses concrètes à des problèmes qui sont absolument insupportables. *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Gilbert Baumet, pour poser sa seconde question.

M. Gilbert Baumet. Cette question a trait à l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles dont la création, en 1990, avait fait naître un immense espoir chez tous les instituteurs en fonctions : partir en retraite après y avoir accédé.

Durant la période de constitution initiale du corps, de 1990 à 1992, seule la liste d'aptitude permettait d'y accéder et plus de 45 000 instituteurs ont pu bénéficier de

cette possibilité. A la rentrée de 1993, le concours interne et les titularisations des professeurs stagiaires sortant des IUFM ont ajouté deux nouvelles voies d'accès.

Cependant, le nombre des transformations d'emplois inscrites au budget de l'Etat n'a pas progressé. De ce fait, le rythme des intégrations au titre de la liste d'aptitude a nettement ralenti. Cette situation inquiète la plupart des instituteurs en activité qui ressentent comme une profonde injustice le ralentissement du flux des intégrations.

Or le projet de budget renforce ce phénomène, éloignant la perspective d'une revalorisation générale. Pourtant quel que soit leur statut, instituteurs et professeurs des écoles exercent le même métier, dans les mêmes établissements et pour les mêmes élèves.

Quelles mesures le Gouvernement envisage-t-il de prendre pour que, d'ici à la fin de ce siècle, la totalité des instituteurs ait été intégré dans le corps des professeurs des écoles ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, je distinguerai deux aspects des choses : la question du statut et celle du nom du métier. En effet, j'aimerais beaucoup que l'on conserve au métier d'instituteur sa noblesse et son nom.

M. Marc Le Fur. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je suis choqué que certains considèrent comme une promotion l'abandon de ce nom, l'un des plus beaux noms de métier du monde, pour une autre appellation qui, à mes yeux, n'a pas de véritable signification. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Je me battrai donc pour que l'on continue à parler du métier d'instituteur, même si en son sein est constitué un corps appelé différemment. Bien que je déteste les sigles, j'accepterais que l'on parle des « PE », ce qui désignerait un statut mais non un métier.

Sur le fond, le procès que vous m'avez intenté, monsieur Baumet, est injuste. Nous avons en effet prévu exactement le même nombre d'intégrations dans le corps des professeurs des écoles que l'année précédente : 12 000. Il n'est donc pas juste de prétendre qu'il y a ralentissement.

Par ailleurs, je vous rappelle que les accords ne prévoyaient pas de calendrier. Nous faisons notre possible. Si je le pouvais, je serais ravi d'intégrer 30 000 ou 40 000 instituteurs dans ce nouveau corps. Malheureusement, il y a des contraintes budgétaires et il serait malhonnête de ma part de les nier et de leurrer les instituteurs en leur laissant croire que nous pouvons faire davantage. Nous reconduirons ce qui aura été fait cette année. C'est un résultat dont vous devriez nous donner acte.

M. René Couanau, *rapporteur pour avis.* Très bien !

M. le président. Nous passons aux questions du groupe du RPR.

La parole est à M. Claude Demassieux.

M. Claude Demassieux. Monsieur le ministre, à ce stade du débat, il est évident que je m'exprime à titre personnel.

Néanmoins, au début de mon intervention, il me semble intéressant d'éclairer mes propos en affirmant que nous vous soutenons. Nous avons pleinement conscience de la difficulté de votre tâche dans nombre de domaines, tâche que vous accomplissez d'une façon remarquable, en phase avec les autres membres du Gouvernement.

M. René Couanau, *rapporteur pour avis.* Très bien !

M. Claude Demassieux. Ce soutien vous étant acquis, vous comprendrez qu'il est parfois nécessaire de rappeler, ici et ailleurs, nos convictions.

Je ne voudrais pas, monsieur le ministre, vous demander des précisions sur les questions qui constituent, à mon avis, des manquements graves au principe de parité, sans avoir auparavant souligné la qualité de ce budget qui, en progression par rapport à 1993, devrait permettre la modernisation du système éducatif.

Cependant, monsieur le ministre, « sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur ». Si ce budget va dans le bon sens, il ne comporte pas, vous le disiez ce matin, un franc de plus en faveur de l'enseignement privé hors l'application stricte et mécanique des accords conclus par le précédent gouvernement et c'est dommage !

Hélas, dans ce domaine nous n'avons pas progressé et nous devons vivement le regretter !

Quoi qu'il en soit, je souhaite, monsieur le ministre, vous interroger sur le devenir des maîtres auxiliaires de l'enseignement privé sous contrat comme l'a déjà fait, ce matin, mon ami Bruno Bourg-Broc.

En effet, en 1989, il a été décidé de titulariser 40 000 maîtres-auxiliaires sur une période de trois ans dans l'enseignement public. Cette résorption de l'auxiliariat n'avait pas concerné, à l'époque, les 40 000 maîtres rémunérés comme auxiliaires dans l'enseignement privé. Pourtant, lors de l'année scolaire 1991-1992, ils représentaient encore plus de 43 p. 100 des maîtres du second degré.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me préciser quelles mesures nouvelles vous comptez prendre pour reclasser rapidement les 36 000 maîtres rémunérés comme auxiliaires.

De même, la situation précaire et inquiétante de nombreux maîtres recrutés en autorisation temporaire d'emploi nécessite des décisions rapides. Sont-elles envisagées ?

Je souhaiterais aussi, monsieur le ministre, appeler votre attention sur le versement de l'indemnité de sujétion spéciale aux maîtres de l'enseignement privé et sur les autres problèmes de l'enseignement privé.

M. le président. Veuillez conclure !

M. Claude Demassieux. Je vais être bref, monsieur le président, mais je ne voudrais pas terminer mon propos, monsieur le ministre, sans souligner votre détermination qui nous a permis de voter en première lecture, lors de la session de printemps dernier, une proposition de loi juste, que, j'en suis sûr, vous n'avez pas oublié, nous non plus !

En la matière, nous sommes également insatisfait. Impatients, mais confiants nous attendons. *(Applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur Demassieux, je vous remercie des appréciations que vous avez bien voulu porter sur notre action.

Je partage certes vos préoccupations, mais il convient d'apporter certaines précisions afin que chacun comprenne bien.

Dans les catégories que vous avez évoquées on recense, dans l'enseignement privé, 30 000 à 40 000 maîtres auxiliaires et 1 000 délégués auxiliaires, lesquels bénéficient d'autorisations à enseigner révocables.

Bien que leur nombre soit à peu près le même, la situation des maîtres auxiliaires dans le privé et celle des maîtres auxiliaires de l'enseignement public sont différentes. Alors que ces derniers connaissent la précarité de l'emploi, ce qui est toujours très inquiétant et très difficile à vivre, tel n'est pas le cas pour ceux de l'enseignement privé qui, en tant que contractuels, bénéficient de la garantie de l'emploi.

Les maîtres auxiliaires des établissements d'enseignement privé ont les mêmes possibilités de promotion que leurs homologues en fonctions dans les établissements publics : concours internes et externes, listes d'aptitude. Ils peuvent en outre accéder, par inspection pour ceux d'entre eux qui sont classés en première et deuxième catégories, et par listes d'aptitude exceptionnelles pour ceux qui sont classés en troisième et quatrième catégories, à l'échelle de rémunération des adjoints d'enseignement.

De plus, et vous le savez, à la suite de l'accord que j'ai signé le 21 juillet dernier, un nouveau concours va être institué prochainement. L'application du principe de parité va nous conduire à transposer, en faveur des maîtres de l'enseignement privé, dès qu'il aura été créé, le concours prévu par le protocole d'accord relatif à la résorption de l'auxiliariat.

Les délégués auxiliaires, eux, sont placés dans cette position, soit parce qu'ils ne possèdent pas les titres nécessaires pour obtenir un contrat, soit parce qu'ils remplacent un maître bénéficiant d'un congé pendant lequel son emploi est protégé. Ils ne sont qu'un millier pour la France entière et ils n'ont pas vocation à rester longtemps dans cette situation qu'ils occupent en attendant de remplir les conditions fixées pour obtenir un contrat.

Cependant cette contractualisation ne saurait faire l'objet d'une mesure générale. Elle ne peut intervenir que selon trois modalités : soit les intéressés justifient des titres requis et ils peuvent être recrutés sur un emploi vacant, ce qui implique que l'enseignant accepte, le cas échéant – s'il participe à un concours –, un changement d'affectation ; soit un complément d'études est nécessaire pour ceux qui n'ont pas les titres requis, afin de leur permettre de présenter valablement une candidature ; soit ils peuvent se présenter aux divers concours existants, en particulier à ceux ouverts en priorité aux maîtres auxiliaires, dont ils ne sont pas exclus.

M. le président. La parole est à Mme Simone Rignault.

Mme Simone Rignault. Monsieur le ministre, nous connaissons – vous l'avez d'ailleurs rappelé ce matin – votre attachement à l'apprentissage de la lecture et au dépistage précoce des difficultés rencontrées par des enfants. En effet, les premières années de scolarisation sont déterminantes pour l'avenir de ces derniers.

L'évolution démographique est malheureusement trop souvent considérée comme une possibilité immédiate de suppression de postes d'instituteur alors que ce pourrait être au contraire la chance d'alléger les effectifs des petites classes, notamment des cours préparatoires dont nous savons tous qu'ils sont tout à fait décisifs dans le cursus scolaire des enfants.

Cela pourrait être également l'occasion de nous doter de structures d'encadrement – psychologues, éducateurs, maîtres de soutien – à même d'améliorer l'identification et le traitement individualisé des problèmes de certains petits élèves.

Cela me semble d'autant plus nécessaire que la légitime volonté d'intégrer les enfants en très grande difficulté, à moins de désarmer les enseignants, requiert la mise en place de structures spécifiques.

Mme Muguette Jacquaint et M. René Couanau, *rapporteur pour avis.* Très bien !

Mme Simone Rignault. Monsieur le ministre, qu'est-il prévu pour le développement et le renforcement des structures d'aide et de soutien aux enfants en difficulté dans les écoles ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre

M. le ministre de l'éducation nationale. Madame Rignault, je connais très bien, parce que nous en avons parlé ensemble, votre attachement au problème que vous venez d'évoquer. J'ai essayé de vous répondre ce matin et je vous répète que je ne suis pas capable, pour l'instant, de traiter des moyens parce que je ne sais pas quelles dispositions il convient de prendre.

Plusieurs intervenants ont souligné ce matin l'inadaptation au terrain du nouveau type d'organisation qualifié d'un sigle barbare : les RASED, les réseaux d'aide et de soins aux enfants en difficulté. Ce système ne fonctionne pas aussi bien qu'on aurait pu l'espérer ; et j'emploie une formule édulcorée pour caractériser les difficultés en la matière.

Mme Simone Rignault. Je vous en reparlerai.

M. le ministre de l'éducation nationale. Oui, vous m'en avez parlé et vous m'en reparlerez.

Avant de formuler quelque proposition de réforme que ce soit, j'évoquerai le sujet avec les personnels concernés. Je suis dans l'incapacité totale de vous donner un coût et de vous décrire une nouvelle organisation, puisque rien n'est encore arrêté.

Nous savons seulement qu'il faudra améliorer la formation des enseignants au repérage des signaux d'alerte. Un grand nombre d'entre eux avouent – ils me le disent lorsque je les rencontre – qu'ils n'ont pas été formés pour cela. Un effort de formation continue est donc indispensable en la matière. Néanmoins il faudra aussi recourir à des interventions externes.

Je suis absolument déterminé à traiter ce sujet, un de plus parmi ceux qu'il faut revoir pour reconstruire l'école. Voyez comme notre tâche est lourde.

Madame le député, j'en parlerai avec vous, ainsi qu'avec M. Couanau, qui m'a aussi interrogé sur ce sujet ce matin, et avec tous les parlementaires intéressés. Nous devons soit inventer un meilleur système, soit adapter celui qui existe, car je ne suis pas un forcené de la refonte des organigrammes, afin que la détection précoce devienne une réalité et ne demeure pas une possibilité n'existant que dans les texte.

M. le président. La parole est à Mme Nicole Catala.

Mme Nicole Catala. Monsieur le ministre, ma question porte sur l'orientation des élèves. Je vous ai entendu dire à ce sujet que la situation actuelle était désastreuse. Je ne sais pas si j'aurais employé le même qualificatif, mais je la trouve profondément insatisfaisante et je considère, comme vous, qu'il y a là un défi important pour le système éducatif.

Je voudrais vous interroger sur deux aspects du système actuel d'orientation des élèves.

Le premier porte sur les mécanismes d'orientation au sein de l'enseignement général, en tout cas avant la classe de 3e. A l'heure actuelle, nous sommes sous l'empire de

textes de 1990 et de 1992 qui ont restreint le rôle des conseils de classe pour faire peser la responsabilité première de l'orientation sur le chef d'établissement. Même si le professeur principal est également impliqué dans le suivi de l'élève, c'est le chef d'établissement qui prend et notifie la décision. L'éventuelle décision de redoublement n'est mise en œuvre qu'avec l'accord écrit des parents ou de l'élève s'il est majeur. Autant dire qu'un redoublement est devenu tout à fait exceptionnel.

Envisagez-vous de modifier ces textes ? Considérez-vous que la situation que je viens de décrire est satisfaisante ou qu'il faut redonner une plus large part au conseil de classe et au professeur principal ?

Le second aspect porte sur l'orientation vers un métier, vers une spécialisation professionnelle. Nous avons noté dans le projet de loi actuellement en discussion des innovations intéressantes.

Ne pensez-vous pas qu'il faudrait aller plus loin en envisageant la mise en place de bases de données sur les professions et les voies de formation qui conduisent aux différents métiers accessibles aux élèves ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Madame le député, à vos deux questions ma réponse sera « oui ».

Oui, il faut que nous redéfinissions les mécanismes d'orientation et les intervenants de l'orientation dans les établissements scolaires, au collège en particulier. Il me semble que le sentiment de désarroi des enseignants vient en grande partie de ce qu'ils se sentent dépossédés, désinvestis de toute faculté d'intervention et de jugement sur le devenir scolaire d'un élève. Une telle situation n'est ni juste ni efficace. Jamais – sauf exception, mais elles sont rares et il y a des procédures d'appel – un enseignant n'a décrété de gaieté de cœur le redoublement d'un élève, au contraire. Il me semble donc qu'une erreur a été commise, que l'on est allé trop loin.

Cela dit, je ne veux pas trancher. Je souhaite que la concertation qui va s'ouvrir sur le collège, avec l'ensemble des acteurs pris individuellement, permette à chacun d'exprimer son avis sur ce point. Je vous ai livré le mien.

Quant à la procédure d'orientation vers la formation professionnelle, vous aurez sans doute compris, après m'avoir entendu au cours de cette séance et ce matin, que je suis de votre avis. Le processus d'orientation comporte de nombreuses insuffisances, mais ce qui manque sans doute le plus, c'est l'information des élèves sur ce qu'est la réalité d'un métier.

J'appelle votre attention sur ce point : la plupart d'entre eux ne connaissent même pas avec exactitude le métier de leurs parents ; ils ne les voient pas l'exercer. Quant aux quelque deux cent cinquante métiers disponibles en France aujourd'hui, ils sont pour eux absolument hermétiques. C'est la raison pour laquelle, dans mes fonctions locales, j'ai pris la responsabilité de constituer des banques de données audiovisuelles avec les branches professionnelles pour que les élèves se fassent une idée de ces métiers à partir de bornes placées dans les établissements scolaires. Je suis persuadé qu'il faudra s'engager vers l'auto-orientation ou, en tout cas, l'auto-information pour que les élèves découvrent sous une forme attractive, mais objective, les métiers qui s'offrent à eux et qu'ils puissent ensuite tracer eux-mêmes leur parcours d'orientation. Ce système multimédia d'information sur les métiers, mis en place dans les trois régions du sud de la France, me paraît une voie excellente pour l'auto-information des élèves, qui fait tant défaut et qu'on ne pourra pas leur fournir autrement. C'est la première étape indispensable dans la rénovation du processus d'orientation des élèves.

M. le président. Nous en arrivons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole est à Mme Bernadette Isaac-Sibille.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Monsieur le ministre, nous savons l'attention que vous portez à l'échec scolaire. Votre budget témoigne de votre très ferme volonté de le supprimer et du pragmatisme de votre démarche. Mais il me semble qu'un élément fondamental de la lutte contre l'échec scolaire a été trop négligé : la santé scolaire, dont vous avez déjà parlé. La France détient le triste record d'un médecin scolaire pour une moyenne de 7 000 à 12 000 élèves.

Comment s'étonner, dans ces conditions, de l'état de santé physique et mentale terriblement dégradé des jeunes de vingt-cinq ans qui arrivent dans les CLI pour un contrat RMI ?

La médecine scolaire devrait jouer un rôle essentiel. Pour remplir une véritable mission de santé publique, le médecin ne peut pas se contenter d'un simple dépistage, souvent non suivi de soins dans les milieux défavorisés. Il doit aussi devenir un interlocuteur reconnu du système de santé dans une équipe où le suivi serait assuré.

Monsieur le ministre, vous avez remarqué devant la commission des affaires culturelles que le rattachement de la santé scolaire au ministère de l'éducation nationale n'avait pas produit les résultats escomptés. Ne pensez-vous pas qu'une solution pourrait être recherchée dans le développement d'un partenariat accru avec peut-être la sécurité sociale, mais surtout avec les conseils généraux ? Ceux-ci interviennent déjà largement dans la prévention pour les enfants jusqu'à six ans, et initient aussi de nombreuses missions préventives auprès des élèves des collèges: lutte contre l'alcoolisme, contre la drogue, contre le sida, etc.

Des conventions pourraient être signées entre votre ministère, celui de la santé et les départements qui le souhaiteraient, afin de permettre à des équipes de santé d'assurer une politique de santé cohérente, de la naissance de l'enfant à sa sortie du collège. Elles détermineraient la participation financière de l'Etat et celle du conseil général. Elles permettraient un meilleur suivi, une politique de la santé plus cohérente. Le pari pour l'avenir de la santé scolaire pourrait ainsi être gagné. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Madame le député, vous vous êtes souvent exprimée sur ce sujet, et avec beaucoup de vigueur. Vous avez raison.

Vous me pardonnerez de ne pas reprendre l'intégralité de ma précédente réponse.

Je ne veux pas aller aussi loin que vous en définissant à l'avance les partenaires souhaitables, sous peine d'être accusé de méditer je ne sais quel transfert de charges.

Mme Muguette Jacquaint. C'est pourtant une réalité !

M. le ministre de l'éducation nationale. Ce ne sera pas le cas. Pourquoi ? Parce que je considère que l'absence de prévention est probablement ce qui coûte le plus cher.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Bien sûr !

M. Jean-Claude Gayssot. A la nation !

M. le ministre de l'éducation nationale. C'est vrai en termes de médecine comme en termes de prévention sociale. Il y aurait beaucoup à gagner à associer à une politique de prévention ceux qui, ultérieurement, auront à s'occuper des soins ou de la prise en charge. Nous ferions ainsi, me semble-t-il, œuvre de gestion moderne. Nous serions plus efficaces. Nous devons aller dans ce sens.

Je vous propose, pour l'instant, de ne pas définir les partenaires, mais d'accueillir tous ceux qui voudront se présenter, et d'étudier le principe avant d'examiner le financement. Je suis persuadé que les économies que nous réaliserons couvriront très largement les dépenses que nous serons appelés à assumer.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Peut-on lancer des opérations pilote ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Si vous me dites que le conseil général du Rhône est prêt à prendre sa part, ma réponse est « oui ».

Mme Bernadette Isaac-Sibille. C'est chose faite ! Je vous remercie.

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Schléret.

M. Jean-Marie Schléret. Monsieur le ministre, l'éducation bilingue, dont l'importance est reconnue, n'est possible que si elle commence à un âge précoce et si elle est poursuivie sur plusieurs années.

Je pose cette question, en liaison étroite avec mon collègue et ami François Loos, député du Bas-Rhin, parce que l'Alsace, par son histoire, peut servir de modèle à l'ensemble des régions.

Le conseil régional d'Alsace et les conseils généraux font des efforts considérables pour promouvoir la langue régionale, formée de dialectes et de leur langue de référence, l'allemand standard, pour développer le bilinguisme. Celui-ci représente un atout pour le rayonnement de la région. Avec plus de 100 millions d'Européens qui parlent l'allemand en Europe centrale et orientale, un bilinguisme performant est également un atout pour renforcer l'activité économique et les échanges de la France.

La compétence bilingue de l'Alsace est aujourd'hui menacée parce que la transmission des dialectes alsaciens se fait mal au sein des familles. Elle reste marquée par l'attitude négative, dans le passé, de l'école publique à l'égard de la langue régionale. De plus, de nombreux instituteurs bilingues sont partis ou partent à la retraite.

Depuis deux ans, quelques classes bilingues, à parité horaire pour les deux langues, ont été ouvertes. Cette voie est sans doute la plus prometteuse. Le développement annoncé par le recteur de l'académie reste singulièrement modeste : création de vingt filières en tout et pour tout sur l'ensemble de la région. Or, une étude de la commission académique montre clairement que les difficultés actuelles proviennent du nombre insuffisant d'instituteurs formés pour ces classes.

Bien sûr, pour que cet effort soit productif, il doit être poursuivi en collège. Nous pensons qu'il est indispensable d'installer au moins une filière bilingue dans chaque secteur de collège, afin de permettre aux familles d'inscrire leurs enfants, sans être soumis à des transports dissuasifs. L'ouverture de ces filières dans un délai rapproché de cinq ans nécessite quelques moyens et des mesures appropriées pour dynamiser l'offre de l'éducation nationale dans la procédure d'ouverture mais aussi dans le recrutement, la formation et la nomination.

Quels sont, monsieur le ministre, les moyens budgétaires et les mesures réglementaires que vous allez engager pour répondre, dès cet exercice, aux demandes exprimées à maintes reprises par les élus de ces départements ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Je vous remercie, monsieur Schléret, ainsi que M. Loos, à double titre. En effet, vous me permettez de parler d'abord d'enseignement bilingue, ensuite langues régionales. Comme vous le savez, je suis un ardent défenseur de la réconciliation entre l'éducation nationale et les langues régionales.

M. Marc Le Fur. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je voudrais qu'il soit clair, une fois pour toutes, que la connaissance d'une seconde langue ne se fait pas au détriment de la langue maternelle. Ce n'est pas parce que je parle béarnais, pour l'avoir appris de mon père et de ma mère, et que certains parmi nous parlent breton, basque, ...

M. Jean-Claude Gayssot. Ou occitan !

M. le ministre de l'éducation nationale. ...occitan ou alsacien, que nous connaissons moins bien le français.

M. Marc Le Fur. Très juste !

M. le ministre de l'éducation nationale. Au contraire, une autre langue nous offre une clé de rencontres avec des pays voisins. L'occitan, par exemple, est une clé de rencontre avec toutes les langues romanes, espagnol, catalan, portugais, italien que, dans leur très grande majorité, les occitanistes comprennent sans traduction, même s'ils ne les ont pas apprises ; c'est donc une très grande chance. De même, l'alsacien constitue une clé pour d'autres civilisations et pour d'autres cultures voisines.

Il me semble donc qu'il est temps d'oublier les querelles, les méfiances du passé et de considérer ces langues de France comme des richesses qui ne portent pas atteinte à la langue de la France qui est le français. Vous m'accorderez que je ne suis pas soupçonnable de vouloir amoindrir en quoi que ce soit la place du français. Je considère qu'il y a autant de clés pour la réussite scolaire.

Cela dit, il y a trois voies pour assurer le sauvetage de notre patrimoine linguistique français.

La première est l'enseignement bilingue.

La deuxième est celle choisie par des associations qui ont privilégié, pendant la petite enfance en particulier, un enseignement maternel ou primaire monolingue tout en maintenant l'enseignement du français.

La troisième enfin consiste à faire des langues régionales une discipline.

Pour moi, ces trois voies sont acceptables. Je ne choisis pas entre ceux qui partagent *grosso modo* le même objectif.

Personnellement, l'enseignement bilingue, public ou privé, me paraît être la meilleure voie, la plus souhaitable, pour les familles. C'est notamment le cas en Alsace puisque les dialectes alsaciens se rattachent à un standard allemand qui ouvrira la porte de l'Europe aux jeunes Alsaciens. J'ai d'ailleurs l'intention d'aller prochainement en Alsace pour dire à haute et intelligible voix que nous allons développer un enseignement bilingue : non pas le rendre obligatoire, non pas l'imposer, mais le proposer à tous ceux qui le souhaiteront. Cela me paraît en effet une richesse.

En outre, je suis en train d'orienter les contacts entre l'éducation nationale et les associations qui ont créé des écoles pour la défense des langues régionales. C'est notamment le cas au Pays basque avec Seaska, en Occita-

nie avec les Calenderete, et en Bretagne avec Diwan. Les contrats d'association me paraîssent les mieux appropriés pour répondre à la spécificité d'enseignement de ces associations, auxquels certaines s'intéressent. L'associatio Diwan pose un problème : elle serait en liquidation de biens.

Nous allons essayer de résoudre ces querelles qui ne me paraîssent plus de saison. Encore une fois, une langue, c'est une richesse. L'une n'appauvrit pas l'autre. Lorsqu'on parle plusieurs langues, on est mieux armé pour le monde de demain. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Paul Chollet.

M. Paul Chollet. Monsieur le ministre, vos intentions sont bonnes et vos moyens substantiels. Les priorités sont bien posées, qu'il s'agisse de la maîtrise de la lecture, du traitement différencié des difficultés de l'enfant, de la progressivité de l'orientation, de la réforme du mouvement des enseignants et même de l'heure supplémentaire de philosophie pour les scientifiques, ne serait-ce que pour mieux les familiariser avec la philosophie de la personne qui est la vôtre et qui se traduit dans votre budget.

Permettez-moi de vous poser quelques questions sur la lecture.

Sait-on assez que lire est un exercice cérébral difficile et que, chez les enfants, l'aptitude à lire est peut-être moins bien équitablement distribuée que l'intelligence générale ? En tout cas que ceux qui ont du mal à lire ne sont pas plus bêtes que les autres ? Vous avez parlé de la dyslexie et je vous en remercie.

Sait-on assez que les méthodes pédagogiques ne valent que par ceux qui les appliquent ? Freinet, luttant contre le rabâchage, voulait que ses élèves, selon son expression, ne deviennent « ni des singes ni des moutons ». Ceux qui ont pris sa méthode à la lettre ont multiplié les illettrés parce que la répétition est quand même nécessaire pour accéder à l'automatisme de la lecture.

Sait-on assez que le désir et le jeu, essentiels dans la dynamique de l'enfant, ne sont pas incompatibles avec une pédagogie de l'effort à laquelle il faut que l'enfant puisse adhérer pour réussir ?

Monsieur le ministre, les enseignants des ZEP, qui mènent dans nos quartiers défavorisés une véritable mission civilisatrice face aux carences multiples dont souffrent les enfants, interrogés sur ce qui, pour eux, serait le plus porteur de réussite me répondent unanimement : les effectifs. Avec dix-huit à vingt élèves en première année de maternelle, nul besoin d'équipements rééducatifs qui coûtent cher et se révèlent souvent un leurre.

Parce que beaucoup se joue à cet âge, accepteriez-vous, monsieur le ministre, de mener dans certaines ZEP une expérience de dédoublement, au moins de la première année des classes maternelles, par exemple dans le cadre d'un contrat de ville ? Si c'était le cas, je serais évidemment preneur à Agen.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, sous réserve que le problème du financement soit réglé entre nous, et dans le cadre d'une politique de la ville et des efforts que certaines municipalités seraient prêtes à consentir, ma réponse est oui.

M. Glavany relevait ce matin – et il avait raison – que le financement de telles expériences n'était pas encore possible parce que le budget de l'éducation nationale est régulé non seulement en termes de crédits mais en termes d'emplois : un poste budgétaire ne peut être divisé, même si on n'en paie qu'une partie. Il faut sortir, et j'espère en convaincre mon collègue du budget, de cette impasse et pouvoir associer les collectivités qui le souhaiteront – Mme Isaac-Sibille le suggérait pour la santé scolaire – à des politiques adaptées à certains problèmes locaux.

Si cette question est réglée, je suis évidemment prêt à toute expérience, à laquelle d'ailleurs la direction de l'évaluation et de la prospective du ministère ne manquera pas de s'intéresser. En effet, les études en notre possession, pour l'instant, ne confirment pas votre jugement, pourtant averti, puisqu'elles ne montrent pas de corrélation directe entre le nombre d'enfants par classe et les résultats obtenus ultérieurement. Peut-être est-ce différent en maternelle ? Essayons d'en juger par une expérience. Je suis prêt à vous y aider.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Didier Mathus.

M. Didier Mathus. Ma question, monsieur le ministre, peut paraître symbolique par sa portée financière et par le nombre de personnes concernées. Elle a trait à la revalorisation et au non-pyramidage de la hors-classe pour les enseignants du second degré, non-pyramidage qui va priver environ 3 700 d'entre eux d'un déroulement de carrière conforme aux engagements pris.

Selon le mode de calcul, le coût du pyramidage est évalué entre 30 millions et 50 millions de francs, somme à rapprocher du montant total de votre budget qui se chiffre en centaines de milliards. Cette mesure avait été adoptée, l'an dernier par voie d'amendement et, à l'époque, les députés de l'actuelle majorité, alors dans l'opposition, s'étaient joints à nous, majorité de l'époque, pour presser le Gouvernement de tenir les engagements pris par le protocole de 1989. Aussi sommes-nous très surpris de constater ce manquement aux engagements.

Vous nous avez dit en commission que vous vous en teniez à la stricte application du protocole. On peut s'étonner de votre rigueur sur ce chapitre quand on sait que vous faites généreusement passer les sommes prévues en faveur de l'enseignement privé par l'accord Lang-Cloupet, de 350 millions de francs – somme qui résultait de son application stricte – à 1,7 milliard. Il y a donc bien deux poids, deux mesures !

Dans un contexte économique qui aggrave les difficultés des enseignants et alors que vos formules à l'emporte-pièce apparaissent parfois comme autant de procès instruits contre eux, ne vous semble-t-il pas que cette mesure symbolique est de trop et qu'il serait raisonnable de revenir, par un amendement gouvernemental, au strict respect des engagements pris vis-à-vis de ces enseignants ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur Mathus, une fois de plus, ce que vous dites à propos de l'enseignement privé est faux. Nous avons respecté les accords à la lettre.

Pour ce qui est du pyramidage des créations et des transformations d'emplois, la vérité est que nous sommes dans un contexte budgétaire très difficile et que nous n'avons pas les moyens d'aller plus loin. Au demeurant, mes prédécesseurs avaient présenté les choses de la même manière dans un contexte budgétaire pourtant plus favorable – ou plus irréaliste – qu'il ne l'est aujourd'hui. Je ne sais pas mentir aux enseignants. Or, leur raconter que

nous allons créer des hors-classe, alors que nous ne pourrons pas le faire pour des raisons budgétaires, ce serait leur mentir. Je ne participerai pas à ce mensonge.

Par ailleurs, il est inexact d'affirmer que ce projet de budget implique un blocage des promotions à la hors-classe. Compte tenu des prévisions de sorties de la hors-classe - départs à la retraite promotions dans un corps hiérarchiquement supérieur - et de l'application du protocole sur les agrégés, le total des promotions à la hors-classe prévues pour cette année s'élève tout de même à 3 620 dont 1 900 dans le seul corps des certifiés.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions du groupe socialiste.

Nous en revenons au groupe communiste.

La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le ministre, une fois n'est pas coutume, je suis d'accord avec vous pour souhaitet une présence plus importante des parents auprès de leurs enfants. Encore faut-il qu'on ne les oblige pas à travailler la nuit, le samedi, le dimanche. Sinon, il vous serait bien difficile d'adapter le système scolaire à leurs horaires !

Monsieur le ministre, un sondage réalisé par *le Monde de l'éducation* montre que 58 p. 100 des Français attendent du service public d'éducation qu'il contribue à réduire les inégalités sociales, mais que 22 p. 100 seulement considèrent qu'il y parvient alors que près d'un tiers estiment qu'il les aggrave. Néanmoins, ils seraient persuadés que celui-ci peut seul garantir une certaine égalité pour peu qu'il ait des moyens suffisants tant humains que matériels.

Alors que toutes les études confirment que la préscolarisation des enfants, dès l'âge de deux ans. pour les familles qui le désirent, est un des moyens - bien sûr, ce n'est pas le seul - de favoriser la réussite scolaire, le pourcentage d'enfants de moins de trois ans scolarisés recule, tout particulièrement dans les quartiers où la proportion de familles en difficulté sociale et financière est importante. C'est la cas à La Courneuve, considérée comme ZEP, où 12 p. 100 seulement des enfants de deux ans sont scolarisés, 250 étant encore inscrits sur les listes d'attente. Et malheureusement, c'est une situation à peu près générale en Seine-Saint-Denis.

Comment pouvez-vous prétendre diminuer de moitié en cinq ans le nombre de jeunes qui maîtrisent peu, ou mal, l'écriture et le langage, sans consentir des efforts ciblés, concrétisés par des moyens budgétaires, sans lesquels tout objectif d'amélioration qualitative restera lettre morte ?

Dans votre projet de budget, où sont les créations d'emplois indispensables pour accueillir les enfants de deux et trois ans en maternelle ? Pour individualiser le suivi des premiers apprentissages ? Pour développer les réseaux d'aides ? Et pour maintenir les 200 instituteurs promis en milieu rural ?

M. le président. Madame Jacquaint, veuillez poser votre question.

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le ministre, auriez-vous renoncé à relever, dès la maternelle, les défis lancés au service public d'éducation ?

On ne peut que s'interroger sur la sincérité de vos réflexions à propos de la lecture quand on constate que votre budget n'y consacre rien, ou sinon pas grand-chose.

Qu'attendez-vous pour prendre des mesures de nature à remédier à la dégradation que connaît l'école maternelle ?

M. Jean-Claude Gayssot. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Madame Jacquaint, je ne peux pas être d'accord avec vous lorsque vous paraissez - vous ne le pensez certainement pas - résumer le problème de l'école à celui de la scolarisation des enfants de deux ans.

Mme Muguette Jacquaint. J'ai seulement dit que cela en faisait partie !

M. le ministre de l'éducation nationale. En France, 100 p. 100 des enfants de trois ans sont scolarisés en maternelle.

Mme Muguette Jacquaint. C'est vrai !

M. le ministre de l'éducation nationale. Pour les enfants de deux ans, c'est plus du tiers - 34,8 p. 100 - et près de 40 p. 100 en ZEP.

Mme Muguette Jacquaint. Mais seulement 12 p. 100 dans la ZEP de la Courneuve !

M. le ministre de l'éducation nationale. Madame Jacquaint, je suis prêt à le vérifier avec vous : dans l'ensemble des ZEP de la France entière, ce sont près de 40 p. 100 des enfants de deux ans qui sont scolarisés. Pour ceux qui ont deux ans révolus au moment de la rentrée, le taux de scolarisation est encore plus élevé.

Je suis disposé à examiner avec vous telle ou telle situation particulière, et même à réaliser une expérience car les évaluations disponibles ne sont pas absolument claires quant au profit que les élèves retirent d'une scolarisation précoce. Les spécialistes sont en désaccord sur ce point. Certains doutent de son efficacité et un certain nombre d'enseignants considèrent que c'est trop tôt.

Mme Henriette Martinez. Tout à fait !

M. le ministre de l'éducation nationale. L'honnêteté m'oblige à dire, ou plutôt à répéter - pardonnez-moi de l'avoir scandé tout au long de l'après-midi - que nous n'aurons pas de moyens supplémentaires. Répartissons-les mieux, ou différemment.

Mme Muguette Jacquaint. Réduisons les disparités !

M. le ministre de l'éducation nationale. Réduisons les disparités, j'en suis d'accord. Mais ne considérons pas qu'il existe un réservoir inépuisable de crédits dans lequel il suffirait de puiser, ce à quoi on se refuserait pour des raisons idéologiques. Vous savez bien que ce n'est pas la vérité.

Mme Muguette Jacquaint. Il y a des réservoirs où puiser !

M. le président. La parole est à M. Louis Pierna.

M. Louis Pierna. Monsieur le ministre, les prévisions minimales de vos services devraient vous conduire à former et à recruter chaque année 13 000 enseignants pour le primaire, 12 000 pour le secondaire général et 5 000 pour l'enseignement technique.

Certes, les résultats aux concours se traduisent par une légère amélioration des recrutements, mais de fortes inégalités subsistent selon les matières, les niveaux d'enseignement et les académies. Et surtout les recrutements réels - une fois les départs soustraits - restent très en decà des besoins que vous avez vous-même chiffrés.

En éducation physique et sportive, alors que des maîtres-auxiliaires compétents et formés ne peuvent être titularisés, vous diminuerez encore les postes au CAPEPS externe ?

Au CAPET, la progression du nombre de reçus doit beaucoup à l'existence de 40 p. 100 de candidats prérecrutés en IUFM. Mais en 1993, 28 p. 100 des postes

ouverts aux concours externes sont restés vacants, faute de candidats en nombre suffisant, dans des matières importantes, tandis que sur les 17 000 postes à pourvoir dans le secondaire, 11 000 seulement l'ont été par des candidats qui n'étaient pas enseignants auparavant.

Pour résoudre durablement la crise du recrutement, le développement des allocations de prérecrutement et des allocations de première année semble particulièrement efficace. Alors, pourquoi réduire les crédits correspondants et ceux des IUFM ?

Persister dans cette voie reviendrait à refuser la nécessaire formation d'enseignants qualifiés.

Dans ces conditions, comment peut-on espérer améliorer la qualité des enseignements et lutter contre l'échec scolaire ? Par un recours accentué à l'auxiliariat ? Par le développement de la précarité alors que les jeunes ont besoin eux aussi de la stabilité garantit le statut de la fonction publique ?

Nous attendons, non sans intérêt, des réponses à ces questions précises.

Certes, monsieur le ministre, on a besoin de moyens financiers supplémentaires. Où les trouver ? Sans remettre en cause la nécessité de la défense nationale, nous sommes bien obligés de constater que la France est le seul pays où les crédits d'investissement militaire, en particulier pour le nucléaire, augmentent. Cela devrait vous faire réfléchir.

Mme Muguette Jacquaint. Cent milliards !

M. Louis Pierna. Par ailleurs, quand vous reconnaissez qu'il y a des besoins, vous cherchez toujours à en transférer la charge aux collectivités. Mais, monsieur le ministre, celles-ci n'en peuvent plus ! Ecoutez les maires ! Ecoutez aussi les contribuables qui n'arrivent plus à payer leurs impôts locaux ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur Pierna, vous m'avez posé cinq ou six questions, sans compter les allusions aux crédits militaires et au nucléaire ! C'est dire qu'il ne me sera pas facile de vous répondre.

M. Louis Pierna. Ces crédits, vous préféreriez les avoir, tout de même ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Bien entendu ! Mais je ne suis pas sûr qu'une augmentation massive des crédits améliorerait la qualité de l'enseignement aussi sûrement que vous le croyez.

M. Louis Pierna. Il faut prendre du recul, effectivement !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je ne suis pas certain non plus que votre jugement pessimiste sur le recrutement des enseignants soit fondé. Des progrès sont à noter. Ainsi, le nombre de candidats aux concours augmente. C'est une bonne chose.

Une véritable politique de communication sur la fonction enseignante se justifie. Je me réjouis que des films – j'en ai cité plusieurs – aient été réalisés sur ce sujet, sans oublier le succès de séries comme « L'Instit » sur Antenne 2. Tout cela montre qu'il y a un vrai travail à faire sur l'image des enseignants comme, naguère, le SIRPA le fit sur l'image des militaires. Il faudrait y ajouter une information sur les avantages de la fonction trop souvent décriée, puisque les enseignants sont présentés comme...

Mme Muguette Jacquaint. Des nantis !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... des gens mal payés pour certains, ou comme des nantis pour d'autres, en tout cas toujours avec des jugements péjoratifs.

Certaines des conditions matérielles – pas toutes – de l'exercice de cette fonction méritent d'être défendues et doivent être expliquées objectivement à l'opinion publique. La direction de l'évaluation s'y est d'ailleurs employée.

Quant à la formation initiale des enseignants, elle est assurée dans les IUFM. Je pense qu'elle est importante mais – je l'ai souvent dit – la formation continue l'est au moins autant.

Pour obtenir la qualité d'enseignement que vous souhaitez, monsieur Pierna, il faut maintenir des concours de recrutement nationaux de haut niveau – j'y suis très attaché et je les défendrai – et améliorer la formation continue des enseignants afin de populariser les méthodes qui réussissent sur le terrain. Ainsi, même sans faire appel aux crédits du nucléaire, nous pourrons améliorer sans cesse le niveau des enseignants français.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe RPR.

La parole est à Mme Henriette Martinez.

Mme Henriette Martinez. Monsieur le ministre, la population est inégalement répartie sur le territoire national. Dans les départements de montagne, plus encore qu'ailleurs, le maintien de la classe unique est à l'évidence indispensable pour répondre au droit à l'éducation de tous les enfants.

C'est pourquoi le Gouvernement doit donner les moyens aux communes et aux départements de maintenir leurs écoles, et non leur transférer les charges qu'occasionnent les déplacements d'enfants.

Il paraît donc indispensable de mettre en place, avant tout projet de regroupement pédagogique ou de fermeture, des conventions de partenariat pour le développement scolaire, entre l'Etat, les collectivités et les parents d'élèves. Il s'agirait pour l'Etat de garantir le maintien des postes pour la durée de la convention, qui pourrait être de trois ans. Quant aux collectivités – communes, conseil général et même conseil régional –, elles devraient tout mettre en œuvre pour accroître l'effectif scolaire pendant cette période par des initiatives favorisant l'installation de nouvelles familles. Enfin, les parents s'engageraient à maintenir leurs enfants à l'école du village.

Ces conventions de partenariat se mettraient en place automatiquement dès que l'inspecteur de l'académie aurait signalé des effectifs à risques, je veux parler d'une dizaine d'élèves. Il s'entourerait alors du député de la circonscription, du président du conseil général, du conseiller général du canton, d'un conseiller régional, du maire de la commune, de l'instituteur et des représentants des parents d'élèves, mais aussi – et c'est très important – du maire du bourg-centre qui souvent porte une lourde responsabilité dans le processus qui conduit à la fermeture d'une école.

Monsieur le ministre, accepterez-vous de mettre en place de telles conventions à titre expérimental dans les départements de montagne où les enfants sont plus pénalisés que les autres par des trajets longs et difficiles et où l'école est un élément majeur de l'aménagement du territoire ? Le département des Hautes-Alpes est prêt à en faire avec vous l'expérience.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Ne le prenez pas mal, madame le député, mais je ne suis pas sûr que la séparation des pouvoirs autorise un député, qui n'est pas détenteur d'un pouvoir exécutif, à jouer un rôle dans une telle commission.

Il a naturellement une grande influence, et je me réjouis de cette défense des droits du Parlement, mais je ne crois pas qu'on puisse aller jusque-là. En revanche, peuvent y participer bien sûr les maires et les présidents de conseils généraux, bref tous ceux qui détiennent l'exécutif, en liaison avec l'inspecteur d'académie.

Cela dit, je suis prêt à signer des conventions de cet ordre, associant des partenaires différents, en vue d'atteindre cet objectif essentiel qu'est le maintien de la vie dans le monde rural, et les vallées pyrénéennes ne sont pas moins menacées que les vallées des Hautes-Alpes que vous évoquiez à l'instant.

Pour sa part, le ministère de l'éducation nationale est prêt à s'engager à maintenir les emplois pendant la durée de ces conventions. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à Mme Martine Aurillac.

Mme Martine Aurillac. Monsieur le ministre, avec un budget en progression de plus de 4 p. 100 par rapport à 1993, et vous y avez vraiment beaucoup de mérite, l'éducation nationale s'inscrit parmi les toutes premières priorités du Gouvernement. Nous nous en réjouissons.

Moderniser le système éducatif, renforcer les moyens pédagogiques et administratifs pour les secteurs et les zones prioritaires, c'est à l'évidence nécessaire. En ce qui concerne les moyens des services, 1 226 millions de plus sont consacrés à l'enseignement primaire, à effectifs pratiquement constants. Vous avez dit maintes fois, à juste titre, que nous ne pouvions pas dépenser plus et qu'il fallait donc désormais dépenser mieux.

S'agissant de Paris, les suppressions de postes d'instituteurs qui s'étaient élevées à 125 au cours des trois dernières années n'ont été que de vingt et un à la rentrée de septembre, avec d'ailleurs un solde net de dix-sept contre cinquante-trois l'an dernier. C'est pour les Parisiens, vous le devinez, un très grand soulagement. Il n'en demeure pas moins que, pour prendre l'exemple de ma circonscription, qui ne passe pas pour particulièrement défavorisée, j'en conviens, maternelles et élémentaires confondues, douze classes ont été fermées pour le seul VII[e] arrondissement depuis 1991.

Je ne méconnais certes pas la baisse des effectifs d'un certain nombre d'établissements, ni les nécessités d'un équilibrage entre Paris, la région et toute la France. Néanmoins, le centre de la capitale, à force de paraître toujours privilégié, risque peut-être d'être parfois un peu pénalisé à la longue. N'est-il pas en effet dommageable pour le service public de voir, comme cela a été le cas cette année et j'ai deux exemples précis à l'esprit, certaines familles se détourner de l'école publique par manque de place, sans avoir pu faire un véritable choix, école publique dont la qualité mérite, je crois, le soutien de tous ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Madame Aurillac, je regrette que la séparation des pouvoirs ne permette pas la mise en place de la commission que Mme Martinez évoquait à l'instant. Je suis sûr que, face à une administration constamment soupçonnée de noirs desseins vous auriez fait un excellent défenseur, de l'arrondissement que vous représentez. *(Sourires.)*

On ne peut pas dire, c'est vrai, que Paris soit le plus défavorisé des départements français pour l'encadrement scolaire. Celui-ci s'est même constamment amélioré au cours des dernières années puisque l'on est passé de 4,70 postes à 5,20 postes pour cent élèves.

Cela dit, il ne faut pas que la réputation nuise à la réalité, ce qui arrive quelquefois, les images devenant si opaques que l'on ne voit plus la réalité telle qu'elle est.

Je suis prêt à examiner avec vous la réalité parisienne, en particulier dans le VII[e] arrondissement, et nous jugerons ensemble. Mes services discuteront avec vous de ce qu'il faut faire pour améliorer le service public qui doit fonctionner là comme ailleurs.

M. le président. La parole est à M. Marc Le Fur.

M. Marc Le Fur. Ma question, à laquelle s'associe notre collègue Yvon Bonnot, porte sur les dates des vacances scolaires.

Les vacances d'été jouent un rôle pédagogique majeur pour les jeunes, surtout pour les jeunes d'origine modeste, qui ne peuvent pas profiter des vacances d'hiver. Ce sont souvent les seules occasions pour eux d'aller à l'étranger et de découvrir les différentes régions de notre pays.

Par ailleurs, c'est une réalité économique majeure, surtout dans les régions à climat tempéré. Le tourisme s'est organisé autour d'elles. C'est le cas, en particulier en Bretagne, que ce soit pour le tourisme littoral ou pour le tourisme rural, qui mérite toute notre sollicitude.

Or les vacances d'été se réduisent. La saison estivale était déjà très courte, elle est désormais tronquée, le mois de juillet en particulier.

M. René Couanau, *rapporteur pour avis.* Tout à fait.

M. Marc Le Fur. Tous les professionnels du tourisme vous le diront.

Les vacances d'hiver ont été programmées au plus grand bénéfice du tourisme de montagne. Les responsables du tourisme des régions tempérées souhaitent également de votre part et de la part de votre administration une très grande attention.

Nous comprenons fort bien que le critère touristique ne saurait déterminer à lui seul le calendrier scolaire. Il dit malgré tout être pris en compte. Quelles sont vos intentions à ce propos ?

M. Bruno Bourg-Broc. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, c'est une question importante qu'il ne faut pas aborder avec le sourire comme on le fait trop souvent.

M. René Couanau, *rapporteur pour avis.* Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Le président du conseil général d'un département qui a la chance d'avoir une triple façade touristique y est tout à fait sensible.

Je n'arrive pas à voir la contradiction qu'il y a, et que certains mettent en valeur à plaisir, entre l'intérêt économique du tourisme français, essentiel à la vie de la nation, et l'intérêt des enfants et des familles. Il me semble au contraire que les deux peuvent se rencontrer, pourvu que l'on fasse preuve d'imagination.

M. Marc Le Fur. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. J'ai reçu cette semaine les représentants des maires des stations concernées, des présidents de conseils généraux et même de grandes institutions de vacances sociales comme M. Edmond Maire. J'ai ouvert la discussion avec eux et je vais faire de même avec les représentants des organisations de parents d'élèves et des organisations professionnelles d'enseignants.

C'est l'intérêt commun des cités et départements touristiques et des familles que, grâce à un étalement des vacances, les routes ne soient pas embouteillées certains jours et complètement désertes d'autres jours. Un bon étalement est favorable à la sécurité, ainsi qu'à l'ambiance des vacances. Bref, on doit pouvoir faire se rencontrer les intérêts des uns et des autres.

Normalement, nous sommes liés par une loi triennale mais un certain nombre de circonstances vont probablement m'obliger à rouvrir le dossier plus vite que prévu.

M. Yvon Bonnot. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. En effet, d'après le calendrier scolaire prévu, l'élection présidentielle aurait lieu pendant les vacances du printemps de 1995 et des élections municipales, risquent également d'avoir lieu au cours de vacances intermédiaires. On ne saurait accepter cette sorte d'incitation à manquer de civisme. Ce n'est pas acceptable non plus dans la mesure où cela pourrait empêcher certains de partir et où cela pourrait représenter un manque à gagner très important pour les régions touristiques françaises.

Le calendrier prévu pour 1994-1995 est donc impossible à respecter. C'est pourquoi j'ai décidé d'ouvrir la concertation afin de trouver le moyen d'éviter ces inconvénients et de répondre aux préoccupations que vous avez exprimées, monsieur le député. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Marc Le Fur, pour une seconde question.

M. Marc Le Fur. Monsieur le ministre, je reviens sur le thème de la liberté de l'enseignement. Ma question porte sur l'abrogation des dispositions restrictives contenues dans les lois Falloux et Goblet. Une question de plus, j'en conviens, mais pas une question de trop ! Elle révèle une inquiétude qui ne demande qu'à être dissipée mais aussi l'importance du sujet.

Au mois de juin dernier, sur proposition de loi de notre collègue Bruno Bourg-Broc, nous avons adopté un texte clair, simple, juste, équitable, un texte favorable à la liberté de l'enseignement, aux familles et aux enfants.

Depuis lors, vous avez confié une mission au doyen Vedel. Je ne doute pas de l'intérêt de cette mission, information et documentation, mais là n'est pas l'essentiel.

Aujourd'hui, quelle est la volonté du Gouvernement ? L'opinion a parfois le douloureux sentiment que l'on tergiverse. Quand la commission rendra-t-elle ses conclusions ? Quelles limites entendez-vous lui fixer ? Une commission mandatée par un gouvernement, si elle est libre quant au fond de ses conclusions, doit voir son activité encadrée par un calendrier précis et impératif. Se ce n'était pas le cas, le doute pourrait gagner les esprits.

A l'issue des conclusions du doyen Vedel, conclusions que nous souhaitons rapides, quelles sont les hypothèses de travail du Gouvernement ? Quand cette question sera-t-elle inscrite à l'ordre du jour du Sénat ?

Monsieur le ministre, nous vous faisons confiance. Merci de votre réponse. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur Le Fur, j'ai déjà longuement répondu à cette question. Je ne m'étendrai donc pas si ce n'est sur un point.

Il ne serait pas convenable, me semble-t-il, ayant confié une mission à trois personnalités indiscutables, de vouloir les contraindre par un calendrier qui les empêcherait d'aller au bout de leurs investigations.

M. Marc Le Fur. C'est toujours le cas, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'éducation nationale. Mon intention, je vous le confirme, n'est pas que cette mission serve à enterrer le sujet. Le souhait du Gouvernement, c'est qu'elle serve à dédramatiser les choses, à empêcher que des constructions fantasmatiques ne viennent obscurcir la réalité, que je veux résumer en une phrase : le vrai sujet de la loi, à 98 p. 100, ce sont les travaux de réparation des écoles primaires et maternelles de l'enseignement privé sous contrat. Les dispositions législatives actuelles permettent de financer des constructions, mais pas des réparations. Vous m'accorderez que c'est absurde !

J'attends donc que la mission Vedel réponde, au rythme qui lui convient, mais j'imagine qu'elle n'a aucun intérêt ni aucune raison de retarder les choses, bien au contraire, aux questions simples que je lui ai posées sur l'état du droit, l'état du patrimoine, l'enjeu pour les familles, les pratiques existantes. Il apparaîtra alors aux yeux de tous que l'intervention législative est indispensable, et le Parlement prendra ses responsabilités avec un texte qui, comme vous l'avez rappelé, est issu de ses rangs.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole est à M. Jean-Yves Haby.

M. Jean-Yves Haby. La loi quinquennale sur l'emploi, présentée par M. Giraud, votée par notre assemblée, et qui sera très probablement approuvée par nos collègues du Sénat, prévoit dans son article 38 que tout jeune se voit offrir avant sa sortie du système éducatif, et quel que soit le niveau d'enseignement qu'il a atteint, une formation professionnelle.

Votre ministère envisage pour répondre à cette obligation deux séries de mesures : un accroissement des effectifs des sections existantes menant à des diplômes professionnels ; la mise en place de formations complémentaires courtes, notamment pour les titulaires de baccalauréats généraux, qui pourront ainsi acquérir en complément une compétence professionnelle.

Il faut donc accroître le nombre de classes menant aux CAP-BEP en ce qui concerne le niveau V, mais vous connaissez la désaffection dont souffre cette orientation auprès des familles et des jeunes. La valorisation des formations en alternance, et notamment des contrats d'apprentissage, est certes une voie intéressante pour y remédier, mais on risque de ne trouver des effectifs supplémentaires que parmi les jeunes qui n'atteignent pas ce niveau V au cours de leur scolarité, et leur nombre diminue chaque année puisqu'il est désormais inférieur à 85 000.

A un niveau plus élevé, le développement des baccalauréats techniques et professionnels imposera aussi une évolution des mentalités.

Il reste que ces enseignements spécialisés sont d'un coût très supérieur à celui de l'enseignement général. Vos services ont calculé qu'en 1990, la dépense de l'Etat et des administrations locales s'est élevée à 23 600 francs pour un élève de deuxième cycle d'enseignement général et à plus de 26 000 francs pour un élève de deuxième cycle d'enseignement technologique ou professionnel, soit 10 p. 100 de plus. Si l'on envisage le seul passage de 24 000 élèves, soit 4 p. 100 des effectifs de seconde, de la voie générale vers la voie technico-professionnelle à la rentrée de 1994, il faut attendre un supplément de dépenses de 60 millions de francs. Quant à l'entrée en préparation d'un CAP-BEP de 10 000 élèves nouveaux, jusqu'à présent sortis sans qualification aucune, elle coûterait annuellement 240 millions. Je ne suis pas sûr, monsieur le ministre, de trouver les sommes correspondantes dans votre budget.

La création de formations complémentaires courtes après les diplômes de formation générale constitue le deuxième volet du plan d'action visant à assurer à tous les jeunes la possibilité d'acquérir une compétence professionnelle.

M. le président. Monsieur Haby !

M. Jean-Yves Haby. J'ai pratiquement terminé, monsieur le président.

C'est une excellente solution puisqu'elle permet de reconnaître l'importance d'une solide formation de base dans les qualifications modernes et de répondre aux aspirations des familles. La France, jusqu'à présent, a peu exploré cette voie. Tout ou presque est à inventer.

Peut-être, en faisant quelques économies sur l'enseignement supérieur, ou tout au moins en freinant un peu sa croissance, trouverez-vous des moyens. Là encore votre budget, et pour cause, n'a pu prendre en compte ces éléments issus de la loi quinquennale.

Envisagez-vous des modifications ultérieures du budget pour répondre aux obligations nouvelles ? Ou bien la décentralisation justifie-t-elle que soit confié aux collectivités territoriales le soin d'assumer ces charges ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur Haby, j'ai assez de mal à labourer. Ne me demandez pas en plus de mettre la charrue avant les bœufs ! *(Sourires.)* La loi quinquennale sur l'emploi n'est pas encore adoptée. De surcroît, elles est quinquennale, c'est-à-dire que son objectif doit être atteint en cinq ans. J'ai été plus péremptoire ou plus ambitieux en disant que nous pensions y arriver en trois ans. Cela dit, c'est dans les budgets ultérieurs que vous en trouverez la traduction budgétaire.

Bien entendu, il n'est pas imaginable que l'éducation nationale finance à elle seule ces formations et, très subtilement, ce matin, M. Couanau, a parlé de futur partenariat.

Aujourd'hui, les jeunes sortant du système scolaire, tombent dans le gouffre du « sans-emploi - sans-formation - sans-expérience », et il faudra dépenser beaucoup d'argent pour les en extraire, a nt qui, vous le savez, est sur le budget de mon collègue de la formation professionnelle et du travail.

Notre proposition est simple. Economisons de l'argent en ne les laissant pas tomber les jeunes dans le gouffre. Qu'ils sortent du système scolaire avec une certaine formation professionnelle, une certaine expérience professionnelle, afin qu'à tout interlocuteur qui leur demande ce qu'ils savent faire, ils n'aient plus jamais à répondre : « rien ».

Telle est l'ambition que nous nous sommes fixée. Vous avez raison de dire qu'elle est immense. Elle change tout pour le système éducatif français. Son financement sera forcément l'objet d'un partenariat. Ce sera une sorte de prévention, comme on l'a dit pour la médecine scolaire, pour tous ceux qui auront, ensuite, à essayer, à grands frais, de résoudre les multiples problèmes que pose la marginalisation. C'est l'objectif de la loi et nous la mettrons en œuvre dans les années qui viennent.

M. le président. La parole est à M. Pierre Lequiller.

M. Pierre Lequiller. Monsieur le ministre, vous avez abordé tout à l'heure le problème de l'enseignement des langues régionales. Je voudrais poser celui des langues vivantes étrangères. Il est essentiel, en effet, d'enrichir l'enfant par de multiples connaissances.

Des expériences ont été faites dans le primaire du temps où M. Jospin était ministre de l'éducation nationale. J'aimerais savoir quelles sont vos orientations dans ce domaine où, je crois, nous avons beaucoup de retard par rapport à d'autres pays voisins. Quelles impulsions souhaitez-vous donner dans le primaire mais aussi, bien sûr, parce que c'est indispensable, au niveau des collèges ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur Lequiller, j'ai abordé d'une certaine manière la question en répondant tout à l'heure à M. Schléret, à propos des langues régionales.

Je suis un partisan déterminé de l'enseignement précoce des langues, à condition qu'il serve à quelque chose. Pour l'instant, le jugement des enseignants est extrêmement partagé...

M. René Couanau, *rapporteur pour avis.* Tout à fait !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... et me fait beaucoup douter. Je prends un certain risque en vous disant cela parce que je vais heurter des gens qui partagent notre intention d'enseigner au mieux les langues vivantes - et ils croient que c'est fait à l'école primaire aujourd'hui. D'après les enseignants, trop peu d'heures par semaine ne servent à rien, ou servent à peu de chose. L'enseignement bilingue, en revanche, est extrêmement utile.

Voilà l'opinion dont m'ont fait part les enseignants, des responsables de collectivités locales – qui expriment des doutes sur l'utilité de cet enseignement – et l'inspection générale des langues vivantes. Pour ma part, je n'ai pas de jugement technique sur la question. Mais je pense qu'il faudra trancher car il ne servirait à rien d'engager les collectivités locales à dépenser plus d'argent en faveur de formations dont l'utilité ne serait pas vraiment prouvée.

C'est la raison pour laquelle je souhaite confier à l'inspection générale une mission d'évaluation et d'appréciation sur les résultats que donnent effectivement ces initiations, parfois un peu saupoudrées, aux langues vivantes et sur l'influence qu'elles exercent sur le choix de la première langue en sixième. En effet, certains défenseurs des langues dites minoritaires, les langues romanes par exemple, se plaignent qu'une initiation précoce à l'anglais induise des choix de première langue non équilibrés.

Tout cela mérite un bilan. Dès que j'en connaîtrai les résultats, je vous les communiquerai, monsieur le député.

M. René Couanau, *rapporteur pour avis.* Très bien !

M. le président. La parole est à M. Michel Vuibert.

M. Michel Vuibert. Monsieur le ministre, j'appelle votre attention sur une des préoccupations essentielles des directeurs des services départementaux de l'éducation

nationale : je veux parler de la transformation des services locaux de l'éducation nationale en centres de responsabilité.

Dans le cadre de l'irréversible évolution des institutions françaises vers la décentralisation et la déconcentration, la transformation des services académiques, des rectorats et des services départementaux en centres de responsabilité se justifie par plusieurs arguments.

Le premier est de cohérence institutionnelle. Alors que ces services ont à piloter les activités d'établissements publics locaux d'enseignement dotés de l'autonomie financière, les crédits qu'ils reçoivent pour leur fonctionnement sont éclatés en chapitres spécifiques, notifiés de façon aléatoire tout au long de l'année, le report d'une année budgétaire sur une autre leur étant interdit.

Le second argument est celui de la responsabilisation des acteurs. Si un budget annuel communiqué à l'avance leur était attribué, cela permettrait non seulement une gestion plus rigoureuse, mais aussi une plus grande cohérence dans certaines actions volontaristes ; de surcroît des économies pourraient être réalisées. Ainsi certains engagements de fin d'année n'auraient peut-être pas lieu, monsieur le ministre.

Il m'apparaît donc indispensable d'apporter une plus grande autonomie financière aux rectorats et aux inspections académiques. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir étudier cette possibilité.

Par ailleurs, le projet de budget fait apparaître une nouvelle augmentation du nombre des heures supplémentaires dans le second degré. A l'heure où l'on parle de partage du travail, ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il serait préférable – même si cette demande peut paraître contradictoire avec la précédente – de tranformer ces heures supplémentaires en emplois permanents ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur Vuibert, j'aperçois – vous l'avez reconnu vous-même – comme une contradiction entre les deux interrogations que vous avez formulées. Je vais m'efforcer de répondre aux deux questions, comme si elles n'avaient pas été posées par la même personne. *(Sourires.)*

Transformation en centres de responsabilité, responsabilisation, souplesse budgétaire : j'y suis absolument favorable. Mais cela ne peut se faire que sur la base du volontariat. Il ne peut y avoir d'obligation lorsqu'il s'agit de responsabilités de cet ordre. Un certain nombre d'accords ont déjà été signés en ce sens avec des académies ou des inspections d'académie, dont je pourrais vous communiquer la liste si vous le souhaitez.

Vous avez signalé des dysfonctionnements en termes budgétaires, dont je sais bien qu'ils existent. Je suis donc favorable à toute expérimentation, mais, je le répète, uniquement fondée sur le principe du volontariat.

Quant à transformer les heures supplémentaires en emplois, je serais tout prêt à en formuler le vœu avec vous, monsieur Vuibert. Mais vous savez très bien que, dans une large mesure, ce serait un vœu pieux. En effet, à heures d'enseignement égales, il revient beaucoup plus cher de créer un emploi nouveau, puisqu'en termes de charges sociales et de de retraites, le coût financier d'une telle mesure s'inscrit sur de longues années et grève les budgets futurs. Il faut donc en la matière une certaine souplesse. Et jusqu'à maintenant, aucun gouvernement, quel qu'il soit, malgré les promesses vertueuses qui ont pu être faites, n'a procédé à une telle transformation.

Pour ma part, je ne me risquerais pas à faire des promesses dont je saurais qu'elles ne seraient pas tenues. Ce serait un leurre, voire un mensonge. J'essaye de ne pas avoir une telle attitude.

Essayons de modérer les heures supplémentaires, mais ne croyons pas que nous pourrons, d'un seul coup de baguette magique, les transformer en autant d'emplois. Ce ne serait pas réaliste. Durant un certain temps, il va encore nous falloir vivre avec.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe du RPR.

La parole est à M. Jérôme Bignon.

M. Jérôme Bignon. Monsieur le ministre, vous avez indiqué que la mission la plus fondamentale de l'école est la maîtrise de la lecture. Vous avez ajouté que votre objectif était de diminuer de moitié, d'ici à cinq ans, la proportion des enfants à qui cette maîtrise faisait défaut à l'entrée au collège.

Pour cela, vous proposez trois démarches : la première consiste à détecter le plus tôt possible les enfants ayant des difficultés ; la deuxième repose sur la détermination des méthodes et des pratiques les plus efficaces possible en la matière ; la troisième, enfin, vise à développer la lecture en facilitant l'accès aux livres.

Il est clair que je partage complètement vos objectifs et que, s'agissant des trois démarches que vous proposez, je ne m'attarderai pas sur les deux dernières qui me paraissent ne pas poser de difficultés particulières. En revanche, je ne suis pas sûr que la première démarche proposée soit suffisante pour obtenir un résultat.

Ma question concernera donc les moyens mis en œuvre dans votre budget pour aider les plus démunis à atteindre l'objectif que vous vous êtes fixé s'agissant de l'acquisition de la lecture.

L'un des phénomènes les plus frappants dans le mécanisme d'exclusion, c'est celui de sa répétition et de sa reproduction à travers les générations. Ainsi, on peut se demander si les réseaux d'aide aux enfants en difficulté jouent un rôle suffisant. Les enseignants confrontés aux enfants en difficulté, que ces difficultés soient individuelles ou familiales, intellectuelles ou physiques, ont-ils la formation et les moyens matériels nécessaires pour accorder à ces enfants le traitement spécifique qui leur convient ?

En d'autres termes, si l'on ne peut que partager les perspectives qui sont les vôtres, on peut se demander si l'école, notamment dans les zones les plus défavorisées socialement ou culturellement, dispose des moyens lui permettant de réparer les difficultés dès lors qu'elle les a détectées ?

Par ailleurs, ne risque-t-on pas, en banalisant les difficultés, de faire fuir, comme c'est le cas dans un certain nombre d'établissements publics que je connais bien, celles et ceux qui refusent de partager la rédemption des plus défavorisés ?

M. le président. Mon cher collègue, vous êtes au bout de votre temps de parole.

M. Jérôme Bignon. J'ai fini, monsieur le président.

Dans ma circonscription, les enseignements du primaire vivent difficilement les tentatives de réduction des difficultés scolaires par leur banalisation. Que puis-je leur répondre ?

M. Guy Drut. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur Bignon, vous accepterez de considérer que j'ai déjà, par deux ou trois fois, largement répondu à votre question.

Je voudrais simplement ajouter une remarque. Les élèves les plus démunis, les élèves qui ont des difficultés graves, dites-vous : si l'échec scolaire était limité à ces populations, il serait mieux circonscrit qu'il ne l'est aujourd'hui.

Il faut abandonner cette lecture de l'échec scolaire qui consiste à croire que ce sont uniquement les élèves ayant de graves difficultés psychologiques ou des difficultés sociales qui échouent à l'école. La vérité impose de dire – et M. Chollet l'a fait remarquer – que l'échec scolaire est beaucoup plus réparti, et, d'une certaine manière, c'est heureux. Cela oblige donc à une prise de conscience différente.

Bien sûr, les problèmes sociaux aggravent les difficultés, mais ils n'en sont pas la seule cause. C'est la raison pour laquelle il faut, me semble-t-il, essayer de dédramatiser un échec que des familles vivent mal et croient circonscrit à certaines écoles qu'elles ont tendance à fuir. Elles ont tort : peut-être que leurs enfants connaîtront ailleurs les mêmes difficultés de maîtrise de la lecture et de l'écriture que celles que ces familles croyaient réservées aux plus défavorisés. Les handicaps n'ont rien de contagieux ! En revanche, tous les enfants sont susceptibles d'échouer, quelles que soient leurs capacités, quel que soit leur milieu social. Il s'agit là de questions de maturité personnelle, de marches que l'on peut rater un jour.

Voilà pourquoi la détection des difficultés et la réforme que nous allons entreprendre sont si importantes pour l'avenir de chacun de nos enfants.

M. le président. La parole est à M. Guy Drut.

M. Guy Drut. Monsieur le ministre, le budget que nous examinons correspond pour une large part aux charges de personnel, en particulier de personnel enseignant. Toutefois, comme vous le savez, nos lycées et collèges ne peuvent fonctionner convenablement que si la structure administrative des établissements est conforme aux besoins tant en personnels d'encadrement qu'en personnels dits ATOS.

Or la difficulté majeure de fonctionnement des établissements est liée à l'insuffisance du nombre de ces personnels sur qui repose la maintenance courante. On note, en particulier, que le barème qui définit le nombre des personnels affectés aux établissements n'est pas toujours respecté, au point que la majorité des académies sont déficitaires dans cette catégorie, et le déficit est répercuté sur les établissements. Il s'ensuit donc souvent des difficultés de maintenance, et le paradoxe veut que les collectivités locales en supportent souvent, de fait, les conséquences...

M. Louis Pierna. Eh oui !

M. Guy Drut. ... puisqu'elles doivent assumer la charge du patrimoine des lycées et des collèges.

Une solution consisterait à faire gérer les personnels ATOS par les collectivités territoriales, comme l'avait d'ailleurs suggéré l'honorable parlementaire Bruno Bourg-Broc dans sa proposition de loi.

M. Louis Pierna. Avec quels moyens ?

M. Guy Drut. Mais dans l'immédiat, il convient d'apporter une réponse – qui tienne compte de la répartition actuelle des responsabilités – à cet important problème qui pénalise les établissements et leur entretien. *(Murmures sur divers bancs.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, les mouvements divers qui ont accueilli votre proposition de transfert de gestion vous montrent que le problème n'est pas simple.

En effet, qui dit transfert de responsabilité dit transfert de charges. Par ailleurs, nous savons que les personnels ATOS interpréteraient ce transfert comme une menace pour leur statut. Il ne me paraît donc pas d'actualité de réaliser un tel transfert, sauf à vouloir créer à nouveau des vagues parmi les élus et les personnels.

En revanche, le problème que vous évoquez est très important. Il rejoint d'ailleurs celui dont M. Couanau a parlé ce matin avec beaucoup de finesse et de pertinence. Il faudra bien que nous trouvions des marges de manœuvre pour l'avenir. En effet, certaines fonctions ne sont pas suffisamment remplies. Mais cela ne se fera pas en une seule année. Des années seront nécessaires pour dégager ces marges de manœuvre. C'est la raison pour laquelle nous devons avoir une gestion prévisionnelle des effectifs, qui soit meilleure et plus efficace qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Cela dit, je me réjouis que ce budget ait permis de créer 550 postes de personnels ATOS. Ce chiffre est un peu inespéré. Mais pour le reste, je sais très bien que nous ne sommes pas à la hauteur des besoins, et qu'il convient d'améliorer le dispositif tant en termes de présence que d'entretien.

Je sais aussi que ces personnels font de très gros efforts de productivité, et je tiens à leur en rendre hommage. Cela dit, ils ne servent pas qu'à des fonctions techniques, ils ne servent pas qu'à l'entretien. Ils jouent aussi un rôle pédagogique en étant au contact des élèves. C'est une présence adulte parmi les enfants. Et j'ai indiqué ce matin combien je souhaitais développer cette présence adulte par tous les moyens, qu'il s'agisse de personnels enseignants, de personnels de surveillance, de personnels non enseignants, ou de personnels extérieurs – des tuteurs ou des associés qui pourraient entrer dans nos établissements qui en ont le plus grand besoin.

Il s'agit d'un des très grands enjeux des prochaines années. Je vous remercie donc, monsieur le député, de m'avoir permis de répondre à cette interrogation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe UDF.

La parole est à Mme Marie-Thérèse Boisseau.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Monsieur le ministre, le problème que je vais évoquer l'a déjà été au moins dix fois. Toutefois, je n'ai pas de scrupule à le poser encore une fois car quand un problème est important, on ne le remet jamais trop sur le métier : je veux parler de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Ce matin, vous avez affirmé à nouveau l'importance d'une bonne acquisition des mécanismes de base en primaire. J'aurais aimé que, dans ce domaine, l'action en faveur de la maîtrise de la lecture et de l'écriture soit nettement détachée des autres actions prioritaires et qu'elle apparaisse comme la priorité absolue, ce qu'elle est aux yeux de la majorité des Français.

Nos concitoyens sont lassés de la complexité et de l'émiettement de l'enseignement, tout particulièrement en primaire. Ils attendent essentiellement, et avant tout, que l'éducation nationale apprenne à lire et à écrire à leurs enfants, et ils ont raison. Ils souhaitent aussi que l'école soit un élément d'union et non de division ; en d'autres

termes, qu'elle ne creuse pas un fossé si difficile à combler par la suite entre ceux qui savent lire et les autres, trop nombreux.

Nous sommes tous convaincus que pour éviter cette grave injustice il faut, comme vous le dites, repérer les difficultés personnelles de chaque enfant le plus tôt possible et y apporter des réponses adaptées, je dirai personnalisées.

La conduite de ces actions me paraît toutefois peu compatible avec le fait que vous ne prévoyez aucun emploi supplémentaire, – mais vous veillerez à ce que tous les enseignants exercent effectivement leur métier devant les élèves. Dans ce domaine, l'encadrement humain est capital. Vous ne pouvez continuer à en faire l'économie. L'enfant en difficulté a besoin dès son plus jeune âge d'un surplus d'affectivité, de présence humaine, de disponibilité bienveillante et compétente. En d'autres termes, il doit pouvoir bénéficier, dès la maternelle et tout au long du primaire, non seulement d'un enseignement plus individualisé, mais aussi d'un suivi médical, psychologique et social bien supérieur à celui proposé aujourd'hui par votre ministère.

Monsieur le ministre, quand donnerez-vous aux instituteurs les moyens indispensables pour une nécessaire action en profondeur auprès des tout jeunes enfants ? Elle seule donnera à chacun toutes ses chances, permettra d'éviter des souffrances et des échecs ultérieurs et de faire par la suite l'économie, dans tous les sens du terme, de systèmes de rattrapage souvent inefficaces parce que trop tardifs.

Je suis consciente, monsieur le ministre, des difficultés budgétaires actuelles. Je ne demande pas de moyens supplémentaires mais une redistribution des moyens importants dont vous disposez en faveur de l'école primaire.

M. René Couanau, *rapporteur pour avis.* Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Madame Boisseau, comme cela fait dix fois que la question est posée, vous m'autoriserez à être bref dans ma dixième réponse. *(Sourires.)*

Je partage, bien entendu, l'inspiration de votre intervention. Je sais qu'il s'agit de l'enjeu essentiel mais je ne peux pas le considérer comme le seul parce que je ne peux pas abandonner à leur sort ceux des enfants qui, étant sortis de l'école primaire, sont déjà engagés dans l'enseignement secondaire. Que diraient-ils, que diraient leur famille si nous estimions que, pour eux l'affaire est close ? Au contraire, il faut la reprendre.

C'est une œuvre de longue haleine, et je suis très imprudent d'avoir fixé un objectif à cinq ans, car cinq ans, c'est demain matin dans l'école primaire !

Cependant, je crois que nous pouvons arriver à des résultats rapides parce qu'il existe des enseignants qui réussissent effectivement devant leur classe. Il existe des réussites exemplaires. Croire que l'échec est uniformément réparti, c'est se tromper, et les très nombreuses études de la direction de l'évaluation et de la prospective sont très claires sur ce point.

Il n'y a selon moi aucune fatalité à cet échec. Je crois qu'une meilleure diffusion des pratiques, des méthodes et de l'expérience de ceux qui réussissent mieux que les autres est de nature à nous faire avancer très vite. Évaluation et formation continue : tel est le diptyque du progrès.

Un sourire pour conclure. Madame Boisseau, vous estimez qu'il faut concentrer les moyens sur certaines classes, mais où mettrez-vous moins de maîtres ? Pour moi, je considère que les contraintes budgétaires dont nous souffrons sont irréductibles dans les mois et les années à venir.

Je suis cependant d'accord avec vous : si nous voulons vraiment réduire de moitié, en cinq ans, le nombre des enfants qui sortent de l'enseignement primaire sans maîtriser la lecture et l'écriture d'ores et déjà, il faut car c'est là le véritable enjeu, que nous mobilisions tous les moyens.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Cave, pour la dernière question.

M. Jean-Pierre Cave. Ma question sera plus brève que prévu car le problème de l'orientation et de l'information a déjà été largement abordé.

Il est toujours utile de nous comparer à nos voisins européens et de rappeler l'exemple allemand. Par son système d'apprentissage élaboré et d'information, l'Allemagne semble maîtriser beaucoup mieux que nous ce problème, avec quatre fois moins de chômage chez les jeunes. Cela s'explique, entre autres, par une meilleure adéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail. Avant même de chercher à créer des emplois, nous devrions chercher à utiliser l'offre qui existe sur le marché du travail. Or il y a dans notre pays, quel que soit le niveau d'enseignement scolaire, un manque de collaboration entre le milieu des études et celui du travail.

Certes, nous sommes conscients de l'effort des centres d'information et d'orientation pour assurer cette information scolaire et élargir l'ouverture des établissements aux milieux professionnels. Cependant, la lecture du rapport du haut comité éducation-économie est intéressante. Celui-ci constate en effet : « En France, les jeunes et leurs familles sont prisonniers des représentations héritées de leur milieu socioculturel, et il n'est pas sûr que les projets scolaires et professionnels soient cohérents avec les besoins de l'économie et les perspectives de l'évolution. »

Ma question est donc simple : n'est-il pas nécessaire de remédier, sinon au manque d'information, du moins au manque de collaboration entre les centres d'information-orientation et les milieux professionnels, et de permettre une confrontation avec les perspectives du marché de l'emploi ? Cela pourrait se faire par la création, au sein des académies, de cellules interprofessionnelles destinées à l'information et à l'orientation en milieu scolaire. Ces cellules pourraient travailler en relation avec les conseils pédagogiques d'orientation et de formation, regrouper des professionnels bénévoles et, surtout, travailler en collaboration avec l'INSEE, dans une optique prospective.

Dès lors, ne serait-il pas nécessaire d'ouvrir davantage le temps scolaire à cette information ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, vous avez bien raison : il faut améliorer l'information et les liens entre l'entreprise et les structures d'orientation, ...

M. Jean Glavany. Vous avez pris un engagement ce matin à cet égard !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'article 35 de la loi quinquennale a été adopté.

La gestion en fonction des bassins de formation est probablement la réponse la mieux adaptée à la question que vous avez posée car celle-ci suppose des échanges d'informations, des propositions de stages, en particulier de stages en alternance.

C'est dans l'espace géographique d'un bassin économique et de formation que l'on peut le mieux répondre à cette préoccupation. Je suis disposé à mener un certain nombre d'expériences en ce domaine. Si le Tarn-et-Garonne souhaite être l'un des protagonistes, je suis tout à fait d'accord.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Educarion nationale ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 2 339 414 605 francs ;
« Titre IV : 2 637 369 260 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 085 000 000 francs ;
« Crédits de paiement : 810 300 000 francs. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 139 000 000 francs ;
« Crédits de paiement : 37 800 000 francs. »

Sur le titre III de l'état B, je suis saisi de trois amendements, nos 84, 87 et 85 pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement no 84, présenté par M. Gayssot et M. Pierna, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 2 300 000 000 francs. »

L'amendement no 87, présenté par M. Jean Glavany et les membres du groupe socialiste, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 54 000 000 francs. »

L'amendement no 85, présenté par M. Carpentier, est ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 50 000 000 francs. »

La parole est à M. Louis Pierna, pour soutenir l'amendement no 84.

M. Louis Pierna. Le recours à quelques heures supplémentaires par matière et par établissement peut être nécessaire pour ajuster le nombre d'heures de cours avec les obligations de service des enseignants. Mais ces besoins ne sont-ils pas marginaux au regard des 30 000 emplois à temps plein que représentent les 5 milliards de francs consacrés au financement des heures supplémentaires ? D'ailleurs, une partie des crédits ne peut être consommée.

En proposant une réduction des crédits d'heures supplémentaires, nous voulons en fait créer dès la prochaine rentrée 10 000 emplois statutaires qui seraient répartis dans l'ensemble des corps d'enseignants. Peut-être nous objecterez-vous, monsieur le ministre, l'impossibilité de recruter du jour au lendemain des enseignants qualifiés ? Mais alors, n'hésitez pas à sous-amender notre amendement. L'essentiel, pour nous, est d'amorcer le processus de transformation des heures supplémentaires en véritables postes.

M. le président. La parole est à M. Jean Glavany, pour soutenir l'amendement no 87.

M. Jean Glavany. Je vais essayer, monsieur, le ministre d'être le plus courtois possible car je vous suis apparu sectaire ce matin, alors même que j'essayais d'être très serein. J'ai d'ailleurs l'impression qu'on est systématiquement taxé de sectarisme lorsqu'on n'est pas d'accord avec vous.

M. le ministre de l'éducation nationale. Il y a un peu de cela ! *(Sourires.)*

M. Jean Glavany. Je profite de l'occasion pour souligner à quel point nous avons été sensibles à l'engagement que vous avez pris devant la représentation nationale de déposer dans les six mois un rapport sur les mesures d'information et d'orientation dans les collèges. J'ai l'impression que, par moments, on découvre la lune ! Des forums des métiers sont déjà organisés, en liaison avec les entreprises, dans un grand nombre d'établissements, et il sera très utile de généraliser cette pratique dans les collèges.

J'en viens à l'amendement no 87. Au moment où la société française s'interroge sur la meilleure manière de répartir l'emploi et de résoudre le douloureux problème du chômage, on évoque bien évidemment le partage des heures supplémentaires.

A l'occasion de la préparation de la loi Giraud, du prétendu plan quinquennal pour l'emploi, le rapport Matteoli a estimé le nombre d'heures supplémentaires travaillées chaque année en France à 1 200 millions ; cela correspond à 600 000 ou 700 000 emplois à plein temps, toutes choses égales par ailleurs, ce qui, il faut le reconnaître, n'est pas le cas.

Dans l'éducation nationale, le problème est un peu le même. Le volume d'heures supplémentaires est considérable et il n'est d'ailleurs jamais complètement consommé. C'est la raison pour laquelle nous proposons que les crédits prévus au titre III de l'état B soient réduits.

Nous sommes plusieurs à être intervenus sur le problème de la revalorisation de la condition enseignante, sur le repyramidage, pour reprendre un terme qui peut paraître barbare à certains, mais que tout le monde connaît. Vous avez indiqué, monsieur le ministre, que vous aviez calculé ce repyramidage en fonction des effectifs de 1993 et non pas en fonction de ceux de 1994, et que les lois de finances initiales précédentes ont procédé de la même façon. Mais elles avaient été amendées par le Parlement, avec l'accord du Gouvernement.

Nous proposons que la réduction des crédits d'heures supplémentaires soit utilisée pour permettre le repyramidage sur les effectifs de 1994 et pour poursuivre l'œuvre de revalorisation de la condition enseignante, action d'une importante extrême. Nous nous sommes en effet tous accordés à reconnaître que les enseignants n'étaient pas assez reconnus, pas assez valorisés par la société. Nous vous demandons par conséquent instamment de faire ce geste, qui serait apprécié par l'ensemble des enseignants.

M. le président. La parole est à M. René Carpentier, pour soutenir l'amendement no 85.

M. René Carpentier. Monsieur le ministre, j'ai été surpris de vous entendre dire qu'il valait mieux payer des heures supplémentaires que créer des postes, parce que cela coûtait moins cher. L'Etat ne montre pas l'exemple !

M. le ministre de l'éducation nationale. Vous ne m'avez pas écouté ! J'en étais navré ! Donnez-moi acte de ma tristesse !

M. René Carpentier. Vous avez affirmé que votre budget permettrait de respecter les engagements pris antérieurement « tant à l'égard des personnels que pour l'enseignement privé ». Mais pourquoi vous réfugier derrière le paravent d'un contexte économique défavorable pour frapper de discrimination les personnels enseignants du service public ?

Nous avons relu le relevé de conclusions signé en 1989. Il est sans ambiguïté quant au mode de calcul du pourcentage d'emplois hors-classe dans chacun des corps concernés.

Les débats publiés au *Journal officiel* en attestent, ce n'est pas par laxisme que les groupes parlementaires ont voté l'an dernier le rattrapage du repyramidage des hors-classe, mais pour tenir compte du non-respect des engagements de l'Etat. Les raisons qui ont conduit à notre vote de l'an dernier restent donc d'actualité et les engagements pris doivent être respectés.

Ce repyramidage concerne 3 775 transformations d'emplois, pour un coût budgétaire inférieur à 50 millions de francs, soit, si mes calculs sont bons, 0,0002 p. 100 du budget de l'éducation, enseignement supérieur compris.

Le non-respect des engagements engendre chez les personnels, qui s'investissent beaucoup, une forme de malaise social, moins visible que l'exclusion mais tout aussi profond. Ces hommes, ces femmes qui ont un travail, un salaire, une activité apparemment intéressants se sentent mal ou pas reconnus, non considérés, voire brimés, bien que leur activité soit essentielle.

Cette mal-vie ne pourrait que s'aggraver si le Gouvernement ne respectait pas d'autres engagements pris par l'Etat à l'égard des personnels du service public, qu'il s'agisse du bénéfice de l'indemnité de service et d'orientation pour les documentalistes, de la réduction à vingt-trois heures, dans une première étape, du service des enseignants des sections d'éducation spécialisée, de l'alignement des horaires de service des enseignants des disciplines artistiques, des décharges de service des personnels de direction du primaire et du secondaire – le fait que 650 postes ne soient pas pouvus par des titulaires et des stagiaires engendre un nouvel auxiliariat de direction – qu'il s'agisse, enfin, de la non-création des 1 200 congés de mobilité.

Notre amendement tend à diminuer de moins de 1 p. 100 les crédits d'heures supplémentaires. Nous ne pénalisons personne, d'autant que, on l'a souligné, ces crédits ne sont pas intégralement consommés. Les sommes ainsi dégagées devraient permettre de respecter les engagements relatifs au repyramidage des emplois hors-classe.

C'est la Constitution qui nous oblige à cette procédure mais le Gouvernement a la possibilité de reprendre notre proposition. S'il le faisait, je le dis sans ambiguïté, nous retirerions notre amendement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour donner l'avis de la commission sur ces trois amendements.

M. Bernard de Froment, *rapporteur spécial.* La commission des finances ne les a pas examinés. Cependant, à titre personnel, je suis opposé à leur adoption.

Je rappelle que le chapitre 31-95 est doté de 5 675 millions de francs et que ces crédits sont en progression de 1,6 p. 100.

Le nombre élevé des heures supplémentaires est effectivement préoccupant et il conviendrait sans doute de créer des emplois mais, comme l'a dit très justement M. le ministre, il s'agit là d'un vœu pieux car les emplois créés coûtent beaucoup plus cher au budget de l'Etat que les heures supplémentaires.

M. René Carpentier. Et voilà !

M. Bernard de Froment, *rapporteur spécial.* J'ajoute que la dotation en question est en progression modérée par rapport aux autres dotations du budget du ministère de l'éducation nationale ; on peut donc penser que les excédents constatés les années précédentes disparaîtront en 1994.

La dotation demandée pour l'an prochain constitue un élément de souplesse car elle facilitera l'accueil des élèves supplémentaires attendus dans le second degré à la rentrée de 1994 et permettra par ailleurs d'accompagner la mise en place de la réforme pédagogique des lycées, qui est très importante.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Pour les raisons que j'ai déjà indiquées, je suis obligé de dire, avec tristesse, que je suis défavorable à ces amendements.

M. René Carpentier. Vous ne montrez pas l'exemple !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. René Couanau, *rapporteur pour avis.* La commission des affaires culturelles n'a pas examiné ces amendements, mais, à titre personnel, je ferai deux observations.

Il faut d'abord souligner, à la fin de l'examen du budget de l'éducation nationale, que la seule proposition concrète du groupe communiste et du groupe socialiste consiste à supprimer 50 millions de francs de crédits. C'est tout de même un comble ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. Jean Glavany. Ce n'est pas sérieux ! C'est une caricature !

M. René Couanau, *rapporteur pour avis.* Deuxièmement, j'ai moi-même rappelé dans mon rapport qu'une réflexion s'imposait en effet sur ce volant d'heures supplémentaires et son volume, mais qu'il ne fallait pas pour autant tomber dans l'excès provocateur auquel vous avez cédé, comme d'habitude.

Mme Véronique Neiertz. Vous faites de la polémique ! Sectaire !

M. René Couanau, *rapporteur pour avis.* A qui ferez-vous croire que l'on peut gérer le ministère de l'éducation nationale en supprimant toutes les heures supplémentaires ? Expliquez-moi comment la suppression d'une heure supplémentaire de philosophie peut donner lieu à la création d'un poste dans un même établissement !

M. Jean Glavany. Personne n'a dit cela !

M. René Couanau *rapporteur pour avis.* Je suis donc, vous l'avez compris, monsieur le président, défavorable à ces amendements.

M. Jean Glavany. Vous avez changé d'avis depuis l'année dernière !

M. le président. Je mets aux l'amendement n° 84.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. Jean Glavany. Les enseignants apprécieront !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 87.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 85.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.
(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.
(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.
(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.
(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

Après l'article 51

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant l'amendement n° 17 tendant à insérer un article additionnel après l'article 51.

Cet amendement, présenté par M. Lepeltier, est ainsi libellé :

« Après l'article 51, insérer l'article suivant :

« I. – Après le troisième alinéa de l'article L. 112-2 du code de l'urbanisme, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« L'obligation résultant des deux premiers alinéas n'est pas non plus applicable aux établissements privés d'enseignement. Cette exonération s'applique aux permis de construire en cours d'instruction. »

« II. – Les pertes de recettes résultant de cette exonération pour les communes et les départements sont compensées à due concurrence par une augmentation de la dotation globale de fonctionnement qui leur est attribuée.

« III. – Les pertes de recettes résultant pour l'Etat de l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement sont compensées par une majoration des recettes des droits sur le tabac. »

La parole est à M. Bruno Bourg-Broc, pour défendre cet amendement.

M. Bruno Bourg-Broc. Retenu par d'impérieuses obligations dans sa circonscription, M. Lepeltier m'a demandé de soutenir cet amendement dont le principe est simple. Je le défendrai d'autant plus volontiers que je m'y associe.

Lorsqu'un établissement public d'enseignement construit un bâtiment qui dépasse le plafond légal de densité, il n'est soumis à aucune taxe. Lorsqu'il s'agit d'un établissement d'enseignement privé, que celui-ci soit sous contrat ou hors contrat, il est soumis à une taxe. La différence de traitement est très injuste car cette taxe grève lourdement le budget des établissements privés qui s'étendent.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bernard de Froment, *rapporteur spécial.* La commission des finances n'a pas examiné cet amendement. A titre personnel et bien que je le trouve éminemment sympathique, je suis contre, pour différentes raisons.

D'abord, il est délicat de manipuler la dotation globale de fonctionnement qui, je le rappelle, augmentera faiblement en 1994.

M. Jean Glavany. C'est le moins qu'on puisse dire !

M. Bernard de Froment, *rapporteur spécial.* Il est non moins délicat de manipuler les droits sur le tabac.

Le gage financier proposé n'en est donc pas véritablement un.

Deuxième raison, plus importante encore : l'amendement me semble prématuré. En effet, une réflexion est engagée dans le cadre de la mission Vedel. C'est à la lumière des conclusions de cette mission que l'on décidera ce qu'il convient de faire en matière d'enseignement privé.

J'ajoute que les établissements scolaires de l'enseignement privé comprennent deux catégories : les établissements sous contrat d'association avec l'Etat et les établissements hors contrat. Autant il pourrait paraître justifié de faire bénéficier de la mesure proposée les établissements sous contrat, autant cette mesure semblerait peu opportune pour les établissements purement privés.

En conséquence, je propose à l'Assemblée de ne pas adopter l'amendement.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. René Couanau, *rapporteur pour avis.* La commission des affaires actuelles n'a pas non plus examiné l'amendement.

Je me rangerai volontiers à l'avis de M. le rapporteur spécial. Puis-je dire cependant, monsieur le ministre, que ce genre d'amendement, qui procède d'une bonne intention et qui demanderait à être examiné de plus près, traduit une certaine impatience de voir mettre un terme à la mission Vedel. *(« Bravo ! » et applaudissements sur divers bancs.)*

M. Jean Glavany. M. Balladur a dit qu'il fallait attendre !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Le Gouvernement trouve l'analyse du rapporteur spécial tout à fait fondée.

En effet, il convient de manier avec prudence et la DGF et les droits sur le tabac. Il serait de plus prématuré d'adopter cet amendement pour ce qui concerne les établissements privés sous contrat car, je le rappelle, un contrat ne pouvant être accordé qu'au terme d'une période de cinq ans, la majorité des établissements privés sous contrat seraient exclus du bénéfice de la mesure.

J'ajoute que les établissements privés hors contrat sont assimilables à des entreprises ordinaires et qu'il n'y a pas de raison de les exonérer du droit commun.

Toutefois, le Gouvernement reconnaît volontiers que le problème existe et il est prêt à faire procéder à une étude interministérielle à laquelle vous-même, monsieur Bourg-Broc, monsieur Lepeltier, pourriez être associés, afin de trouver une réponse efficace, lorsque, comme cela a été dit, d'autres questions se trouveront réglées.

M. Jean Glavany. Et nous ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Vous aussi, bien sûr !

Vous comprendrez, monsieur Bourg-Broc, que, pour toutes ces raisons, le Gouvernement vous demande de bien vouloir retirer l'amendement n° 17.

M. Jean Glavany. Notre collègue est ennuyé ! *(Sourires.)*

M. le président. Monsieur Bourg-Broc, accédez-vous à la demande du Gouvernement ?

M. Bruno Bourg-Broc. J'avoue n'avoir pas été entièrement convaincu par l'argumentation de M. le rapporteur spécial.

Je comprends très bien qu'il soit délicat de manier la DGF et les droits sur le tabac. Mais s'il n'y avait que ça, le Gouvernement pourrait toujours reprendre l'amendement à son compte et l'objection tomberait d'elle-même.

J'ai écouté avec attention les explications de M. le ministre et retenu son intention de veiller à ce que le problème soit rapidement examiné. Compte tenu de cette intention, je retire l'amendement.

M. le président. L'amendement n° 17 est retiré.

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale.

2

SAISINE POUR AVIS D'UNE COMMISSION

M. le président. J'informe l'Assemblée que la commission des finances, de l'économie générale et du Plan a décidé de se saisir pour avis du projet de loi sur la répression de la contrefaçon (n° 683).

3

LOI DE FINANCES POUR 1994
(DEUXIÈME PARTIE)

Reprise de la discussion d'un projet de loi

M. le président. Nous reprenons la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 (nos 536, 580).

ENTREPRISES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES COMMERCE ET ARTISANAT

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.

La parole est à M. Jean Proriol, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean Proriol, *rapporteur spécial.* Monsieur le président, mesdames, messieurs, vous étonnerais-je si je vous dis que le secteur du commerce, de l'artisanat, des PME et des PMI occupe une place essentielle dans l'économie française ? Sans doute certains parmi vous vont-ils se dire qu'en tant que rapporteur de ce budget je prêche pour ma paroisse. Sans doute d'autres pensent-ils que c'est un procédé bien coutumier de la rhétorique parlementaire que de commencer son propos en rendant hommages aux professions concernées. Tous ceux-là se trompent : le secteur du commerce et de l'artisanat n'a pas besoin de vaines déclamations pour attester son importance car les chiffres parlent d'eux-mêmes !

Certes, le budget qui lui est consacré n'a jamais dépassé 0,05 p. 100 du budget général de l'Etat. Pourtant, peut-on oublier que, sur les 22 millions d'actifs actuellement en France, 10 p. 100 sont occupés par l'artisanat et 12 p. 100 par le commerce ? Peut-on omettre que, parmi les 2,5 millions d'entreprises françaises, 552 000 appartiennent à des commerçants et 830 000 à des artisans ? Peut-on passer sous silence que le commerce fournit à lui seul 11,50 p. 100 du produit intérieur brut et que l'artisanat génère 5,2 p. 100 de la valeur ajoutée marchande de la nation ?

Si l'on rappelle par surcroît que le secteur du commerce et de l'artisanat représente l'essentiel des petites et moyennes entreprises, on ne peut plus douter de son importance.

Il s'agit donc, vous le voyez, mes chers collègues, d'un secteur stratégique – j'ose le mot –, dont nous allons maintenant examiner le budget.

Ce secteur est d'autant plus déterminant que son domaine d'activité est confronté, depuis deux ou trois décennies, à des défis majeurs. Chacun peut observer les contraintes d'adaptation qu'imposent, pour les entreprises, commerciales et artisanales, le développement de l'informatique ou la modernisation des méthodes de gestion. Aujourd'hui, tout entrepreneur doit prendre en compte l'apparition de nouvelles techniques de vente fondées sur les dernières avancées du marketing, de la publicité ou de la communication. Enfin, que dire du gant jeté au petit commerce par la grande distribution ? Chacun sait ici, pour en avoir vu maintes fois brandir le spectre dans cette enceinte, la menace qu'elle constitue pour lui. L'arrivée des *hard-discounters* originaires d'Allemagne en est la dernière démonstration.

Songeons que, si les autorisations d'implantation de grandes surfaces concernaient 627 000 mètres carrés en 1986, elle ont porté sur 1 110 000 mètres carrés en 1989 et sur 1 900 000 mètres carrés en 1992 !

Dans une économie toujours plus ouverte sur le monde, la compétition internationale se fait en outre chaque jour plus durement sentir.

Décisif, ce secteur l'est d'autant plus encore que le commerce et l'artisanat subissent de plein fouet les conséquences de la crise économique. On sait qu'ils constituent traditionnellement l'un des bastions les plus solides de l'économie française en termes d'emplois. Cependant, le commerce a enregistré une réduction de 0,4 p. 100 de ses effectifs en 1991 et de 0,9 p. 100, soit plus du double, en 1992. On a constaté d'autre part 23 070 défaillances dans l'artisanat entre le mois de septembre 1992 et le mois d'août 1993, soit une augmentation de près de 8 p.100 par rapport à l'année précédente. Le tiers des défaillances d'entreprises enregistrées depuis un an concerne le secteur de l'artisanat et du commerce.

Cette situation générale appelle donc une vigilance toute particulière de notre part.

Pourtant, le budget qui nous est proposé est modeste, étroit dirai-je même. Il faut bien l'avouer, avec 560 millions de francs de crédits, il accuse une baisse de 7,4 p. 100 par rapport au budget régulé de 1993. Cela mérite d'autant plus d'être souligné que, parallèlement, le budget général de l'Etat augmente quant à lui de 1,2 p. 100.

Doit-on alors conclure que le commerce et l'artisanat ont été mis au purgatoire de Bercy ? Que le Gouvernement n'a pas su prendre conscience du soutien impérieux dont ils avaient besoin ? Que le ministre chargé du développement économique et des entreprises n'a pas pu défendre son budget ? Je ne le pense pas, surtout s'agissant d'un ministre qui a déclaré que l'on se porterait bien

mieux en France si l'on avait 100 000 fonctionnaires de moins et que l'on se porterait mieux encore si l'on avait 100 000 entrepreneurs de plus.

Monsieur le ministre, vous devez cependant nous rassurer et surtout apaiser vos ressortissants et leurs organismes, largement représentés ici dans les tribunes – je pense notamment, car je ne puis les citer tous, à l'APCM, à l'UPA et à l'Assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie. Leurs dirigeants ont du mal à accepter votre budget, qui est aussi le leur, ainsi que leur courrier en témoigne.

Je rappellerai quelques-unes de leurs interrogations.

Ils souhaitent en savoir plus sur la dotation aux jeunes entrepreneurs ruraux annoncée au CIAT de Mende par M. le Premier ministre. Ils souhaitent également en savoir plus sur leur accès au fonds d'aide à l'investissement des PMI doté, dans le budget de M. Longuet, de 800 millions en autorisations de programme et de 600 millions en crédits de paiement, ce qui double quasiment les moyens consacrés jusque-là au soutien des PMI. Ils s'étonnent de la suppression du crédit, certes modeste, prévu pour la négociation collective.

Mais, pour resserré qu'il soit, ce budget n'en est pas moins respectueux des grandes priorités du secteur.

Ainsi, pour le commerce, les actions au profit de la formation et de l'apprentissage sont relativement renforcées.

Par exemple, la dotation relative à l'aide à la formation d'agents d'assistance technique et au financement du CEFAC, le Centre de formation des assistants techniques du commerce, passe de 3,6 millions à 4,3 millions de francs. De même, les stages de formation de longue durée et l'innovation pédagogique bénéficient de 21,5 millions de francs, soit une augmentation de 21,6 p. 100, par rapport à 1993. Les crédits de formation en faveur des salariés font, eux, mieux que se maintenir puisqu'ils s'élèvent à 25,5 millions de francs.

Quand on sait, d'une part, que deux tiers des salariés du commerce n'ont pas de diplômes ou un diplôme inférieur au CAP et au BEP et, d'autre part, que l'effort de formation continue des entreprises commerciales est près d'une fois et demie moindre que celui de la moyenne des entreprises françaises, on ne peut que se réjouir de telles dispositions.

L'effort en faveur de la formation dans l'artisanat est, pour sa part, maintenu.

Dans le contexte d'une diminution globale du budget, cette stabilité traduit à l'évidence une priorité.

De fait, la dotation dévolue au développement de la formation professionnelle, qui s'élève pour 1993 à 21 millions de francs après régulation, demeure inchangée.

Le Gouvernement n'a pas non plus oublié les priorités que constituent l'amélioration de la compétitivité des entreprises artisanales et le soutien de la politique d'aménagement du territoire et de développement local.

En effet, l'aide au développement technologique de l'artisanat progresse, après régulation, de 11 p. 100.

L'aide à la formation et au développement des actions d'animation économique augmente légèrement, puisqu'elle est portée de 18,3 à 18,4 millions.

En revanche, si la ligne budgétaire relative au soutien des programmes d'animation économique augmente nettement en passant de 57 millions en 1993, après régulation, à 64,5 millions en 1994, l'ensemble des crédits dévolus à cette action baisse. De fait, si l'on prend en compte les 30 millions à attendre pour 1994 du FISAC, le fonds d'intervention pour la sauvegarde, la transmission et la restructuration des activités commerciales et artisanale, la dotation globale qui lui est consacrée est ramenée de 107 millions de francs à 94,5 millions. Vous comprendrez, monsieur le ministre, que le milieu commerçant et artisan s'en inquiète.

Pour ce qui concerne l'aménagement du territoire et le développement local, on note une réduction des interventions budgétaires en faveur des zone sensibles. Cependant, cette réduction est largement compensée par les crédits du FISAC ou, éventuellement, par ceux mobilisables au titre des contrats de plan dans ce domaine. Le lancement de l'opération « 1 000 villages de France », visant à revitaliser d'ici à deux ans un millier de bourgs, le prouve. Certes, l'animation d'un village ne se fixe pas par décret, mais il existe un marché pour le commerce de proximité. Aidons-le ensemble, monsieur le ministre, à vivre et, d'abord, à survivre !

Je voudrais en outre attirer l'attention de l'Assemblée sur l'effort particulier accordé à l'encouragement des métiers d'art. D'un montant de 9,92 millions de francs, la dotation connaît un accroissement significatif de 58,7 p. 100.

Il convient également d'observer que le ministère a pleinement tiré les conséquences de ses nouvelles compétences – à savoir les entreprises et le développement économique. En effet a été créée une dotation de 4,9 millions, consacrée à des études sur le développement économique des entreprises.

On pourra toutefois regretter pour l'artisanat que la part accordée aux actions pour le développement de l'apprentissage et des formations initiales complémentaires baisse de 4,1 p. 100, avec 23,5 millions de francs, et que les crédits affectés aux actions de sensibilisation chutent de façon plus importance. En effet, les métiers de l'artisanat recèlent encore un fort potentiel de développement d'apprentis et mériteraient d'être mieux connus et encore mieux appréciés.

Voilà donc, mes chers collègues, les grandes lignes de ce budget. Certes, il diminue,...

M. Michel Destot. Eh oui, malheureusement !

M. Jean Proriol, *rapporteur spécial.* ... mais il assure, on le voit, une bonne affectation globale des crédits.

Il offre la démonstration que, selon un adage cher à M. le ministre chargé des entreprises et du développement économique, un bon budget n'est pas nécessairement un budget qui augmente.

Je reprendrai, pour ma part, la fameuse formule de Stendhal : dans ce domaine comme dans les autres, « j'aime la force, et de la force que j'aime une fourmi peut en montrer autant qu'un éléphant ». Autrement dit, ce n'est pas tant le montant global des crédits qui compte que la pertinence de leur utilisation. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Michel Destot. Vous vous contentez de peu !

M. Jean Proriol, *rapporteur spécial.* Cela dit, ce budget ne peut être compris que si on le replace dans le contexte de toutes les actions complémentaires conduites par l'Etat en la matière.

Il est, en premier lieu, complété par un ensemble de fonds structurels spécifiques au commerce et à l'artisanat.

Ces fonds atteindront, en 1994, un montant d'environ 180 millions de francs, soit 160 millions de francs pour le FISAC et 19,3 millions de francs pour le Fonds social eutopéen, auxquels pourront éventuellement s'ajouter quelques crédits d'autres organismes tels que, par exemple, les fonds départementaux d'adaptation du

commerce rural. Cela traduit pour le FISAC seul une augmentation de 50,9 p. 100 par rapport à cette année, et ce fonds peut aider les centres-villes à redevenir le cœur de leur ville.

Ces fonds jouent un rôle déterminant car ils représentent, on le voit, plus de 32 p. 100 du budget du commerce et de l'artisanat. En ce sens, ils prolongent largement les actions du ministère.

Ils sont d'autant plus importants qu'ils compensent par leur accroissement la baisse que connaît le budget. En effet, si l'on prend uniquement en compte l'apport supplémentaire principal – celui du FISAC – l'année 1994 devrait bénéficier de 720 millions de francs contre 710,9 millions de francs cette année, soit une augmentation significative.

Depuis mai 1993, toute une série de mesures dépassant les strictes compétences du ministère chargé du commerce et de l'artisanat ont été adoptées en faveur de ce secteur.

J'en veux pour preuve la mise en place de multiples aides directes, telles que la création d'un nouveau fonds de garantie au sein de la SOFARIS – Société française pour l'assurance du capital risque –, l'amélioration des conditions d'utilisation du CODEVI, l'accroissement des moyens financiers mis à la disposition des CODEFIS, l'élargissement du crédit d'impôt-apprentissage, les mesures visant à soutenir l'activité du bâtiment ou la création d'une aide forfaitaire à l'embauche des jeunes.

Il faut, en outre, se féliciter pour l'ensemble des commerçants et des artisans de toutes les dispositions visant à alléger les charges des entreprises, que ce soit la suppression du décalage d'un mois de la TVA, l'aménagement des modalités de paiement de la taxe professionnelle, la budgétisation progressive des allocations familiales, l'allégement des droits de mutation sur les cessions de fonds de commerce ou encore l'amélioration du régime de paiement différé et fractionné des droits de succession-donation.

C'est dans le cadre global de ces actions complémentaires que la commission a jugé bon d'adopter un amendement tendant à augmenter le montant maximum du droit fixe de la taxe pour frais de chambre de métiers. Cela permet à la fois de compenser l'effet de l'inflation et de faire face aux besoins croissants des institutions consulaires dans un contexte économique difficile.

On voit donc que, dans l'ensemble, le secteur du commerce et de l'artisanat a bénéficié de l'attention qu'il méritait.

C'est pourquoi je vous demande, mes chers collègues, d'adopter ce budget.

Cela ne doit pourtant pas nous empêcher d'imaginer d'autres projets pour combler les lacunes qui peuvent subsister ou remédier aux dysfonctionnements qui se font jour.

Les dispositifs en cours d'élaboration visant à améliorer le statut de l'entreprise individuelle à partir du rapport Barthélémy et à simplifier les formalités administratives, vont dans la bonne direction.

De même on doit rendre hommage aux propositions de loi déposées notamment pas MM. Bignon, Houillon et Philibert, et par M. Jacques Barrot pour améliorer la législation sur les entreprises en difficulté.

Je salue, en outre, la réflexion actuellement menée par le ministère en matière de concurrence, de réduction des délais de paiement par les administrations, de transmission des entreprises et de développement local.

Toutefois, je pense qu'il faudrait ajouter un certain nombre de réformes ponctuelles et structurelles.

Ainsi, la clarification du rôle du fameux Fonds national pour le développement et la promotion de l'artisanat serait souhaitable. Voilà un fonds, monsieur le ministre, créé par l'un de vos prédécesseurs il y a deux ou trois ans, qui n'a jamais pu fonctionner !

La commission a adopté sur ce point un amendement visant à favoriser l'abondement de ce fonds. Comment ? En incitant les chambres à voter une majoration du droit fixe de la taxe pour frais de chambre de métiers en leur permettant de disposer de 75 p. 100 du produit de cette majoration.

Il appartiendra à chacune de saisir cette possibilité.

Une simplification de la taxe sur les grandes surfaces ainsi qu'une amélioration du dispositif des implantations s'imposent également.

Il faudrait aussi améliorer la formation préalable de personnes créant une entreprise. Songeons en effet que, sur cent entreprises créées aujourd'hui, quarante environ font faillite au bout de trois ans, cinquante au bout de cinq ans. Oui, une entreprise nouvelle sur deux meurt dans les cinq ans !

Je propose trois solutions possibles dans mon rapport, sur lesquelles je vous invite à réfléchir : la simple augmentation des crédits du ministère affectés à la création d'entreprises, la mise en place d'un parrainage ou d'un accompagnement des créateurs ou encore un système d'examen ou de stage obligatoire.

Les financements accordés au titre des contrats de plan pour le commerce et l'artisanat mériteraient également d'être accrus. Tous les préfets de région s'accordent pour le dire.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur le rapporteur. Je m'inquiète du temps de parole !...

M. Jean Proriol, *rapporteur spécial.* Monsieur le président, je m'achemine vers ma conclusion aussi rapidement que possible. Tous les préfets de région s'accordent pour le dire : le volume des crédits qu'ils ont sollicité n'est-il pas le double de celui du Xe plan ?

Il conviendra également d'engager une réflexion sur l'organisation et le fonctionnement des chambres de commerce et des chambres de métiers, ainsi que sur les conditions d'une meilleure intervention des services de l'Etat, en particulier dans les régions.

Enfin, le développement des petites et moyennes entreprises doit devenir l'une de nos priorités pour les années à venir. Vous savez tous qu'elles constituent l'infanterie qui nous permettra de gagner la bataille de l'emploi.

Sur tous ces grands projets, il faut que chacun apporte son concours. L'initiative lancée par nos collègues Hervé Novelli et Yvon Jacob, consistant à faire émerger des idées au sein des groupes composés d'élus, de chefs d'entreprise, de fonctionnaires de votre administration, monsieur le ministre, sur l'ensemble des problèmes des entreprises, est exemplaire.

Ces réformes ne présentent pas toutes un caractère budgétaire. Mais toutes assurément affectent plus ou moins directement les finances publiques.

Face à la crise économique que nous connaissons et à l'accroissement de la compétition internationale, il va falloir, dans ce secteur comme dans les autres, apprendre à poursuivre trois objectifs concomitants : redéfinir le rôle de l'Etat, accroître l'efficacité de ses interventions et toujours rechercher la meilleure gestion possible des deniers publics.

Pour cela, il nous faudra à l'avenir, mes chers collègues, beaucoup d'audace et d'imagination. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

Mon cher collègue, je vous remercie par avance de bien vouloir respecter votre temps de parole qui est de dix minutes, sous peine que nous passions ici la nuit entière ! *(Sourires.)*

M. Jean-Paul Charié. *rapporteur pour avis.* M'offririez-vous une alternative, monsieur le président ? La nuit entière ou dix minutes ? *(Sourires.)*

M. le président. Non, c'est à chacun de contribuer à un objectif ! *(Sourires.)*

M. Jean-Paul Charié. *rapporteur pour avis.* Les prix de vente au public entraînés par la spirale infernale de la concurrence diminuent dans des proportions telles qu'ils ne couvrent plus les frais fixes et les coûts variables. Les ventes augmentent-elles pour autant ? Non. Angoissés par la crainte du chômage pour leurs enfants, pour leurs petits-enfants, ou pour eux-mêmes, les consommateurs épargnent, et achètent le minimum nécessaire. Des commerçants peuvent passer des journées entières sans voir un client. Les carnets de commande des artisans sont passés de plusieurs mois de charges à quelques semaines, quand ce n'est pas quelques jours.

Les entreprises ne peuvent plus tenir leur stratégie de développement. Elles réagissent au jour le jour. La concurrence prend des proportions inquiétantes. Les prix, les contrats, les engagements ne sont plus des références. Les délais de paiement s'allongent. Les litiges sur la conformité des livraisons ou des facturations et les impayés se multiplient.

La concurrence régionale est devenue européenne. La concurrence mondiale est devenue locale. Les banques, touchées elles aussi par la crise, par la multiplication et l'ampleur des risques, coupent les vivres.

Pour quelques dizaines de milliers de francs, sous nos yeux, tous les jours, des machines s'arrêtent, des rideaux se baissent, des travailleurs se retrouvent sans travail, au chômage, ou sans travail et sans indemnité de chômage. Pour quelques milliers de francs, pour quelques points de marge ou de chiffre d'affaires en moins, notre tissu des PME, du commerce et de l'artisanat connaît des problèmes graves quand, pourtant, les besoins, source de travail et d'emploi, existent à portée de main. Cessons en effet de dire, de croire ou de faire croire que c'est le travail qui manque, que c'est la volonté ou la compétence qui feraient défaut. Si c'était vrai, il n'y aurait pas autant de travail au noir.

Monsieur le ministre, c'est dans ce contexte national, européen et mondial, que nous allons voter le budget du ministère des PME, du commerce et de l'artisanat. Ce budget diminue de 13 p. 100 par rapport à celui de 1993. Il ne s'élève qu'à 560 millions de francs, quand, par exemple, le budget des seules chambres de commerce est de 20 milliards de francs. Moins 13 p. 100, donc, mais une augmentation des crédits du FISAC à hauteur de 200 millions, est-ce, compte tenu de la conjoncture que je viens de rappeler, un mauvais budget ?

M. Michel Destot. Oui ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Mais non !

M. Jean-Paul Charié. *rapporteur pour avis.* Non, en effet, et pour trois raisons. Premièrement, nous ne servirons jamais le développement des entreprises et, en particulier celui des PME, du commerce et de l'artisanat en augmentant les dépenses publiques, donc les prélèvements obligatoires.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Absolument !

M. Jean-Paul Charié. *rapporteur pour avis.* Même si c'est contraire aux habitudes, même si c'est contraire aux tentations, ou à certains calculs politiques à court terme, la politique gouvernementale de réduction et de réorientation des budgets publics est la seule à mener si nous voulons contribuer à redresser la situation. Dans sa grande majorité, la commission salue ce courage et cette détermination gouvernementale.

Deuxièmement, on ne sauvera pas les commerçants, on ne sauvera pas les artisans et les PME en difficulté par le développement d'une autre spirale infernale, celle des subventions et des aides publiques directes. Il est, au contraire, urgent de sortir de l'économie administrée. Le pouvoir politique est incapable de se substituer au marché. Chaque fois qu'il a cherché à se substituer à l'initiative individuelle, les effets négatifs ont toujours été supérieurs aux effets positifs. Le salut des PME, du commerce et de l'artisanat n'est pas dans le dirigisme, la surréglementation ou l'interventionnisme des pouvoirs publics.

Troisièmement, comme l'a particulièrement bien rappelé M. le rapporteur spécial et comme je le dis depuis plusieurs années, la politique en faveur des PME, du commerce et de l'artisanat ne dépend pas de l'importance du budget spécifique du ministère de tutelle ; on peut faire une bonne politique avec des crédits en baisse et une mauvaise politique avec un budget en hausse.

Je cite dans mon rapport toutes les mesures prises par le Gouvernement pour alléger les charges et donner plus de liberté d'action aux entreprises. C'est cela, monsieur le ministre, le plus important, même si votre budget est faible. Mais pour nous, il n'est pas critiquable. Une réserve doit être toutefois clairement émise : la réorientation des crédits aurait dû porter beaucoup plus sur l'animation et le développement des actions économiques. Mais le budget du FISAC devrait compenser. Il vous appartient de nous le confirmer, monsieur le ministre. Il serait en effet grave, dans le contexte actuel, de donner moins de moyens à tous ceux qui, sur le terrain, soutiennent techniquement les travailleurs indépendants et moins de moyens de financement aux investissements structurants pour le développement économique.

Quant à la bonification des taux d'intérêt dont les crédits représentent presque la moitié de votre budget, j'explique dans mon rapport comment elle pourrait être plus efficace. En faire moins, mais le faire mieux, il y a là une illustration de la politique qu'il est indispensable de mener à tous les niveaux.

Chacun pouvant se référer à mon rapport écrit, je ne développerai pas plus avant l'analyse de votre budget au demeurant particulièrement bien faite par le rapporteur spécial. Je rappellerai seulement les trois priorités de la politique à mener.

Première priorité, diminuer les charges fiscales et sociales. Il est urgent de ne plus faire reposer le financement des prestations sociales uniquement sur la base des salaires. Plus on embauche, plus on finance, mais alors ceux qui emploient du personnel pour conseiller, servir et répondre aux spécificités de chaque client sont victimes d'une distorsion de concurrence par rapport à ceux qui pratiquent d'autres méthodes d'échange et de commerce.

Deuxième priorité, restaurer le bon fonctionnement de la libre concurrence de l'économie de marché. Je préside, vous le savez, sur ce sujet important et complexe, un groupe de travail, qui comprend, avec vous-même, monsieur le ministre, les représentants de votre ministère et les autres ministères concernés ainsi que plus de cinquante députés et sénateurs. Nous devrions publier prochainement notre rapport.

Les enjeux de la libre concurrence sont une société de progrès pour l'homme, l'augmentation du pouvoir d'achat, l'aménagement du territoire et la multiplication des services marchands, un meilleur développement des entreprises, du travail et de l'emploi, la suite des climats de conflit qui minent nos entreprises pour faire rayonner le partenariat, enfin la préservation du droit à la compétence et à la compétitivité des PME.

Ces enjeux ne seront gagnés que si quelques règles, peu nombreuses mais claires, sont scrupuleusement appliquées. Toute la difficulté, chers collègues, n'est pas d'affirmer qu'il faut un minimum des règles, mais de les choisir et de les faire accepter. Nous y travaillons ensemble. Des progrès très significatifs sont d'ores et déjà acquis.

La troisième prorité est la simplification des règlements et des charges administratives. Dans ce cadre, tout ce qui n'entravera plus le développement de l'entreprise personnelle est essentiel. Ma conclusion sera celle de l'espoir. Nous avons parfaitement conscience des difficultés économiques, sociales et humaines vécues par les PME et par le monde du commerce et de l'artisanat, j'ai tenu à le rappeler en introduction.

Mais nous ne sommes pas pour autant défaitistes ou abattus, à l'image du monde des commerçants, des artisans et de tous ces entrepreneurs et travailleurs des PME, plus que quiconque capables de faire preuve de résistance face aux difficultés et de compétence face aux défis. En saluant ici leur rôle, leurs résultats et leur contribution à la grandeur de la nation française, nous savons quelle politique mettre en œuvre.

Dans cette optique, la commission de la production et des échanges donne un avis positif à votre budget monsieur le ministre et, au-delà, à votre politique et à celle du Gouvernement. Elle le fait en sachant qu'on ne défendra jamais la France contre ses PME. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Je vous remercie, monsieur le rapporteur et vous félicite pour votre concision, qui n'a rien enlevé à la force de votre propos.

Pour le groupe communiste, la parole est à M. René Carpentier.

M. René Carpentier. Les Gouvernements changent, mais les commerçants et artisans ont toujours l'impression d'être les laissés-pour-compte du pouvoir. Ce projet de budget ne peut que les conforter dans ce sentiment.

Pourtant, que n'avaient-ils entendu comme promesses ! Comme bien d'autres, elles n'ont duré que le temps d'une campagne électorale...

Si l'on mesurait l'intérêt que porte votre gouvernement à une catégorie sociale déterminée au contenu du budget qui lui est alloué, on pourrait dire, monsieur le ministre, que, pour les commerçants et artisans, cet intérêt se résume à bien peu de choses : 0,0435 p. 100 du budget de l'Etat, avec un recul de 11,7 p. 100 des dépenses ordinaires et de 13,20 p. 100 des autorisations de programme. Voilà un budget que je qualifierai d'anecdotique pour un secteur concernant pourtant près de cinq millions de travailleurs, salariés ou non salariés.

Voilà qui est loin du programme des candidats qui composent aujourd'hui la majorité de cette assemblée, qui promettaient « de redonner les moyens de tenir, dans la vie de la nation, le rôle irremplaçable qui est le leur » – en parlant, bien entendu, des commerçants et artisans.

La chute la plus significative concerne les dépenses pour l'amélioration de la formation professionnelle et le perfectionnement dans l'artisanat – où il ne reste que 11 millions de francs – et l'enveloppe des aides à la bonification qui perd près de 50 millions de francs. Autrement dit, avec ce budget, on assiste à une véritable remise en cause de tout ce qui pourrait assurer l'avenir de ces professions.

Les commerçant et artisans ont l'impression d'avoir eu droit à beaucoup de belles paroles, mais ils ne voient rien venir de concret. Ainsi, ils attendent toujours le statut de l'entreprise individuelle. Ils attendent l'institution d'un véritable code de la concurrence avec l'application stricte des récentes dispositions légales en matière de transparence tarifaire comme la facturation, le barème, les conditions de vente et de paiement, la fixation d'une limite en dessous de laquelle un produit ou un service ne peut être vendu.

En matière de fiscalité, en dépit de la loi d'orientation du 27 décembre 1973 qui dispose que « le rapprochement du régime de l'impôt sur le revenu applicable aux artisans et aux commerçants avec celui applicable aux salariés... devra aboutir à l'égalité fiscale au 1er janvier 1978 », cette égalité fiscale n'est toujours pas réalisée vingt ans plus tard.

Jamais les inégalités, les disparités n'ont été aussi flagrantes entre les entreprises individuelles familiales et les grosses sociétés. Ces dernières n'ont cessé de bénéficier de mesures de réduction d'impôts et d'exonérations diverses. Les commerçants et artisans, quant à eux, demandent l'application stricte des principes de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat, l'égalité en matière d'impôt sur le revenu et l'équité entre les différents régimes d'imposition des entreprises.

Ainsi, ils attendent toujours la généralisation de l'abattement de 20 p. 100 au titre de la rémunération du travail, le relèvement du plafond du chiffre d'affaires pour les assujettis au forfait, bloqué arbitrairement depuis 1966.

En ce qui concerne la rémunération du conjoint, la déduction est actuellement limitée à 17 000 francs pour les exploitants individuels alors qu'elle est de vingt-quatre fois le SMIC, soit 136 200 francs en 1992, pour l'exploitant adhérant à un centre de gestion agréé.

Il est une autre question qui préoccupe vivement les commerçants, celle des plus-values. L'imposition que supporte le vendeur porte sur la totalité de la différence entre le prix de vente et le prix d'achat. Dans le cas d'une revente après plus de vingt années d'exploitation, c'est une véritable spoliation que subissent les détaillants, en l'absence d'un coefficient de réévaluation permettant de tenir compte de l'érosion monétaire et de l'inflation, comme cela se fait pour les cessions immobilières.

Enfin, monsieur le ministre, si les commerçants ont été satisfaits d'entendre le Premier ministre parler de gel de l'implantation des grandes surfaces, car cela allait dans le sens de leurs revendications pour stopper la désertification commerciale dans les zones rurales et dans les centres

urbains, leurs espoirs ont été vite déçus. Le soleil d'été a dégelé les déclarations du Premier ministre, et les implantations et agrandissements ont repris.

Ce dégel pourrait bien être catastrophique pour les zones rurales et les centres urbains. Allez-vous entendre un jour les justes doléances et revendications des organisations du commerce de proximité.

Avant de conclure, monsieur le ministre, je veux appeler votre attention sur la situation des commerçants et artisans, des petites et moyennes entreprises situés dans les régions qui ont connu ces derniers mois des catastrophes naturelles. Des mesures particulières doivent être prises en leur faveur afin que la vie économique et sociale ne disparaisse pas avec ces calamités naturelles.

Monsieur le ministre, la disparition du petit commerce et de l'artisanat porterait un coup fatal au mode de vie français auquel nos compatriotes sont, à juste titre, attachés. Votre projet de budget ne laisse aucun espoir d'embellie de la situation aux commerçants et artisans ; il ne leur permettra pas de vivre dignement du fruit de leur travail. C'est pourquoi vous ne serez pas étonné que le groupe communiste vote contre. *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Yves Nicolin. On aura tout entendu des communistes !

M. René Carpentier. On peut contrôler les chiffres, si vous voulez !

M. le président. La parole est à M. Marc Le Fur.

M. Marc Le Fur. Monsieur le ministre, pour la première fois la représentation nationale examine le budget d'un ministère des entreprises dont la fonction va bien au-delà des simples réalités budgétaires. En effet ce ministère doit être un aiguillon, avoir une fonction d'« agit-prop » au bénéfice des entreprises, donc de l'emploi.

Nous avons été élus sur quelques idées simples, claires et fortes : seule l'entreprise est durablement créatrice d'emploi ; l'initiative des entreprises est aujourd'hui entravée, il faut la libérer. C'est à vous qu'il revient, monsieur le ministre, de traduire ces ambitions dans les faits.

Ministre des entreprises, vous êtes aussi et surtout ministre du commerce et de l'artisanat. Ces deux secteurs ont une personnalité spécifique : ils démontrent tous les jours leur utilité en matière d'emploi, de formation et d'aménagement de l'espace. En termes budgétaires, ils méritent notre attention.

A ce propos, je puis témoigner des inquiétudes des chambres de métiers quant à l'évolution des crédits d'animation économique. Pourtant ils sont nécessaires.

L'artisanat est un secteur très atomisé et, de ce fait, le soutien aux activités économiques passe par une certaine mutualisation. Ne négotons pas sur ses crédits. Ils sont aujourd'hui très inférieurs au budget de fonctionnement de l'Opéra Bastille dont l'utilité nationale, à mon avis tout au moins, ne peut être comparée. Certes les moyens ne font pas l'efficacité d'une politique, je suis d'accord avec mon collègue Jean-Paul Charié, mais ils y contribuent.

Ne pouvant tout aborder, j'insisterai sur trois aspects de votre politique qui ont particulièrement retenu l'attention de mon groupe : la priorité au monde rural, la loyauté de la concurrence, la simplification administrative.

La politique gouvernementale prend donc en compte le monde rural. Nous sommes nombreux, dans cette assemblée, à nous en féliciter et je constate que votre ministère lui consacre un soin tout particulier. L'artisanat n'est pas, certes, spécifique au monde rural, mais il y joue un rôle déterminant.

Dans le monde rural, l'opération « 1 000 villages » est la bienvenue. Elle permettra de réactiver le commerce dans nos plus petites communes. Nombre d'entre elles, aujourd'hui désertées par toute activité, attendent avec impatience la mise en place de cette politique. Je vous demande, monsieur le ministre, de veiller à ce que les critères d'aide ne soient pas trop exigeants.

Le CIAT de Mende a promis des mesures particulières pour les entrepreneurs ruraux. Nous nous en félicitons et nous attendons.

Quant aux ORAC, que l'on appelle en Bretagne les OPARCA, elles ont constitué un plus considérable pour nos cantons ruraux. Nous pourrions toutefois les améliorer, monsieur le ministre. Il conviendrait d'accroître leur durée et de les étendre aux restaurateurs et aux hôteliers qui, jusqu'à présent, ont été oubliés, même s'ils ne relèvent pas directement de votre ministère. Ces dispositions pourraient figurer utilement dans le futur contrat de plan concernant la région dont vous êtes également un élu.

Il faudrait aussi revoir la législation concernant les groupements d'employeurs. Actuellement, dans la pratique, ils ne sont possibles qu'entre entreprises relevant de la même convention collective ; ils sont donc, de fait, inopérants dans le monde rural et dans les petites villes où l'on ne s'associe pas avec son concurrent. En revanche on peut vouloir s'associer avec d'autres entreprises, son fournisseur, son client, son voisin, qui ne relèvent pas nécessairement de la même convention collective.

Libéralisons afin que, demain, un garage et une entreprise agroalimentaire puissent recruter ensemble un comptable ou un informaticien. A une époque où l'on parle beaucoup de réseaux d'entreprises, nous avons une occasion de les conforter.

Toutes ces mesures sont très favorables au monde rural, mais elles doivent être accompagnées de dispositions fiscales spécifiques, lesquelles sont, à terme, plus efficaces.

Monsieur le ministre, vous avez été le ministre des zones franches à la française et des zones d'entreprises entre 1986 et 1988. Soyez celui qui saura atténuer les difficultés particulières des entreprises travaillant dans le monde rural.

Le deuxième élément fort sur lequel je veux insister est la loyauté de la concurrence. Elle est une condition de l'activité commerciale, et il relève des devoirs de l'Etat de l'assurer.

A cet égard, nous devons d'abord prévenir et sanctionner le travail au noir, dont les artisans sont les premières victimes, en particulier les coiffeurs, les peintres, les plâtriers. La lutte contre le travail au noir passe par l'application de sanctions qui doivent revêtir un caractère exemplaire. J'entends par là qu'elles doivent être dissuasives et connues de l'opinion.

Certaines activités, par ailleurs, se nourrissent du travail au noir. Pourquoi ne pas les taxer ? Je pense à ces entreprises qui se sont développées sur nos zones commerciales et qui louent aux particuliers des matériels de professionnels. La clientèle de ces entreprises est certes composée de particuliers, mais aussi de pseudo-particuliers, véritables entrepreneurs de travail au noir.

La loyauté de la concurrence passe aussi par l'équité entre les formes de distribution. La volonté exprimée au plus haut niveau de stopper le développement de la grande distribution a été approuvée par cette assemblée et

elle a été suivie d'effet. La commission nationale, aujourd'hui totalement indépendante des pouvoirs publics, vous l'avez rappelé mercredi dernier, a certes suivi les orientations générales du Gouvernement, mais avec quelques notables et regrettables exceptions. Il était temps, car nous avions assisté, au cours de ces dernières années, à une véritable explosion du nombre des mètres carrés de grandes surfaces.

Il faut cependant aller au-delà, et notre vigilance doit s'exercer sur d'autres formes de distribution. Ainsi se multiplie une nouvelle distribution que je qualifierai de « germanique ». Elle est composée de moyennes surfaces de 300 mètres carrés, qui échappent donc à tout contrôle. Ce sont des magasins très spécialisés offrant un petit nombre de références à des prix si bas que leurs voisins ne peuvent s'aligner.

La loyauté de la concurrence exige également de meilleurs rapports entre la grande distribution et ses fournisseurs. Élus d'une circonscription rurale dominée par l'agro-alimentaire, je mesure chaque jour la dépendance de ces entreprises à l'égard de trois ou quatre grands groupes de distribution. Cela confine parfois au racket, ce qui est inadmissible.

Comme le suggère notre collègue M. Charié qui anime un groupe de travail sur ce sujet, une évolution est indispensable afin d'accroître la transparence, de réduire la discrimination et de développer le partenariat, pour reprendre un terme employé par notre rapporteur.

La loyauté de la concurrence est également mise en cause par les aides publiques elles-mêmes. Certes nous aidons les entreprises nouvelles, car elles connaissent des difficultés particulières au moment de leur création. Le décalage entre l'investissement initial et le retour sur investissement est long et justifie ce type d'aide. Cependant il ne faudrait pas que l'octroi d'aides aux créations déstabilise le marché au préjudice des entreprises déjà présentes.

M. Jean-Paul Charié, *rapporteur pour avis.* Très bien !

M. Marc Le Fur. Ces dernières sont elles-mêmes très fragiles et il convient de veiller à ce que l'aide aux entreprises champignons, dont beaucoup disparaissent rapidement, ne porte pas préjudice à autrui !

M. Yvon Bonnot. Très bien !

M. Marc Le Fur. Le troisième élément de mon propos est la complexité administrative. Réalité que connaissent et vivent nos entreprises, elle va bien au-delà de l'anecdote où l'on voudrait parfois la confiner.

La lettre fiscale des experts comptables estime que les formulaires à remplir par une entreprise moyenne pour la seule taxe professionnelle représentent, mis bout à bout, une longueur de 3,60 mètres.La complexité administrative a une victime expiatoire – la petite entreprise – et un coût : aujourd'hui, le coût annuel d'une simple feuille de paie pour un salarié est de 1 000 francs par an. Cette réalité, hélas ! se nourrit parfoit de mesures gouvernementales pourtant prises avec les meilleures intentions.

M. Jean-Paul Charié, *rapporteur pour avis.* Hélas !

M. Marc Le Fur. Ainsi, la suppression de la règle du décalage d'un mois de remboursement de la TVA déductible, qui est une excellente mesure, a connu quelques difficultés dans son application. La procédure est tellement complexe qu'elle a parfois irrité les responsables d'entreprise et les comptables.

M. Michel Destot. C'est gentiment dit !

M. Marc Le Fur. Quelles sont les causes de cette complexité ? Il faut les identifier afin de pouvoir agir. Les causes sont parfois strictement administratives, mais elles peuvent être plus profondes. Le législateur, mais aussi le pouvoir réglementaire, ont souvent édicté trop de normes, à tel point que ces normes ont perdu de leur sens et de leur réalité, de leur caractère général abstrait et lisible.

Dans le domaine des entreprises, la complexité tient aussi à l'accumulation des systèmes d'aides. A l'heure actuelle, les entreprises peuvent bénéficier de subventions, d'avances remboursables, de prêts bonifiés, de garanties et de mesures fiscales.

Un jour ou l'autre, il faudra remettre à plat ces aides. Un jour ou l'autre, aussi, il faudra s'interroger sur les aides accordées par les collectivités locales. Elles perturbent la concurrence, ajoutent à la complexité administrative et profitent aux collectivités les plus riches.

Monsieur le ministre, vous avez entrepris de traiter ce grave problème de la complexité administrative. Nous vous en félicitons et nous attendons de vous des mesures simples et efficaces.

Le général de Gaulle, évoquant le séjour qu'il fit en Syrie en 1922, écrivait : « Je partis vers l'Orient compliqué avec quelques idées simples. » Faisons de même à l'égard de la réalité administrative.

Monsieur le ministre, notre collègue Robert Poujade évoquant son expérience au ministère de l'environnement écrivit un livre qui s'intitulait *Le ministère de l'impossible.* A propos de votre département, je parlerais plutôt du « Ministère de l'espérance ». L'espérance de nos compatriotes est raisonnée et raisonnable. Ils savent la dureté des temps. Ils mesurent la difficulté des réformes. Il n'empêche que les entreprises, leurs salariés et, surtout, les demandeurs d'emplois qui frappent à leurs portes attendent beaucoup de votre action. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Gilbert Baumet.

M. Gilbert Baumet. Monsieur le ministre, la discussion de votre budget vous donne l'occasion de présenter à l'Assemblée nationale un premier bilan de votre action après huit mois passés au ministère des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

Huit mois, c'est court, je le sais puisque à votre place, j'avais moins de temps encore entre ma prise de fonctions et le moment de présenter mon bilan définitif. Aussi voudrais-je me livrer avec vous à cet exercice sans polémique superflue, mais dans le souci, que nous partageons, d'aider les commerçants et artisans et les petites et moyennes entreprises à faire face aux difficultés qu'ils connaissent. En effet, beaucoup se trouvent dans une situation très difficile, vous le savez, monsieur le ministre.

Nos campagnes continuent à se dépeupler et les commerçants et artisans en milieu rural sont souvent obligés d'arrêter leur exploitation. Partout dans le pays, en milieu rural comme en milieu urbain, les faillites sont nombreuses, et au bout du compte, après une vie entière de labeur, beaucoup de retraités du commerce et de l'artisanat doivent vivre avec une retraite insuffisante.

Je vous donne acte d'un certain nombre d'actions engagées par le Gouvernement pour alléger les charges financières des entreprises, comme la suppression du décalage d'un mois du remboursement de la TVA déductible. De même, vos efforts en matière de simplification

administrative vont dans le bon sens et nous étudierons avec intérêt votre projet de loi relatif au statut de l'entreprise individuelle.

Ces dispositions sont-elles suffisantes pour aider les commerçants et artisans et les petites et moyennes entreprises à faire face à leurs difficultés ? Je me garderai bien de dire que tout est possible tout de suite, mais, dans un souci de critique constructive, je me permettrai d'avancer trois propositions.

La première concerne le nécessaire développement de la formation, notamment dans le commerce. Vous savez, monsieur le ministre, que l'une des principales causes des défaillances d'entreprise, contre lesquelles vous vous efforcez de lutter, est liée à l'insuffisante préparation des candidats à la création d'entreprise.

J'avais lancé l'idée d'une formation minimale obligatoire avant l'inscription au registre du commerce des sociétés, pour sensibiliser les futurs commerçants à l'ensemble des aspects de leur métier : initiation à la gestion, connaissance du marché du produit et des techniques de vente. Il me semble important d'essayer d'approfondir cette idée.

Ma deuxième proposition concerne le commerce et l'artisanat en milieu rural auquel, je crois que tout le monde le sait, je suis très attaché. Vous le savez, monsieur le ministre, une boulangerie ou une épicerie qui ferme dans un village, c'est aussi dramatique que la fermeture d'une école. C'est un peu de l'activité économique et de la vie du village qui s'en va.

Dans le cadre du grand débat lancé par le Gouvernement pour enrayer la désertification du territoire, objectif que je partage et que nous sommes nombreux à partager ici, il faut absolument promouvoir le maintien ou l'installation d'entreprises commerciales et artisanales chaque fois que cela est économiquement possible.

J'avais lancé, en janvier dernier, l'opération « Renouveau campagnes » pour aider les maires des petites communes, disposant de locaux, à trouver des repreneurs désireux d'entreprendre une activité en milieu rural. Sur plus de 800 maires, à l'époque, 306 avaient trouvé, à la fin du mois de mars, un ou plusieurs candidats repreneurs.

Monsieur le ministre, je souhaiterais que vous nous disiez si vous avez poursuivi cette opération. Mon interrogation est presque une affirmation, car l'opération « 1 000 villages » semble aller dans ce sens. Je voudrais également savoir où vous en êtes aujourd'hui en *quitus* de bilan.

De même, j'avais, à l'époque, suggéré de mieux utiliser le réseau dense que constitue le commerce en milieu rural pour assurer une plus grande proximité du service public et donner une activité supplémentaire aux commerçants ruraux. Un certain nombre de « points services » ont été ouverts en février dernier, en partenariat avec France Télécom, EDF-GDF, La Poste, la SNCF, notamment.

Envisagez-vous, monsieur le ministre, de poursuivre cette action ?

Enfin, ma troisième proposition portera sur la nécessaire solidarité de la nation avec les commerçants et artisans qui sont contraints, pour des motifs économiques, de cesser leur activité. Beaucoup d'entre eux ne bénéficient d'aucun soutien financier pour les aider à surmonter les difficultés dans lesquelles ils se trouvent.

C'est pourquoi je suggère que soit créée à leur intention une allocation de solidarité, pour leur apporter, pendant une période limitée, un minimum de ressources et pour leur permettre d'engager une reconversion, cela sans démagogie, car si tout salarié perçoit une aide en cas de chômage, un commerçant ou un artisan se trouve sans rien au moment de la cessation de son activité.

Telles sont les trois propositions que je voulais vous soumettre, monsieur le ministre, pour aider le commerce, l'artisanat et les petites et moyennes entreprises.

S'agissant de votre projet de budget pour 1994, force est de constater qu'il est en diminution par rapport aux crédits votés pour 1993 – je n'énumérerai pas de pourcentages ; des orateurs, même de votre majorité, l'ont fait avant moi – qu'il s'agisse des dépenses ordinaires, des crédits d'interventions publiques, des crédits d'investissement accordés par l'Etat et des crédits de paiement.

En revanche, l'effort sur les crédits du FISAC a été maintenu. Même si ce sont des crédits extra-budgétaires – ce qui ne me déplaît pas du tout, monsieur le rapporteur –, je me félicite de leur pérennité, voire de leur augmentation : ils devraient, selon vous, passer de 125 à 200 millions de francs. Même pour un ministère de mission, comme vous aimez à le qualifier, monsieur le ministre, il faut des moyens d'intervention suffisants.

Une dernière remarque, monsieur le ministre : vous savez que pour les artisans et les PME le problème de la sous-traitance se pose de façon aiguë, en particulier dans une période de raréfaction du travail.

Le conseil des ministres, sur mon initiative, avait adopté, en décembre 1992, un projet de loi sur la sous-traitance, mais le temps a manqué pour voter ce texte attendu par les professionnels. Je souhaite que cette question importante puisse être à nouveau évoquée, car elle reste plus que jamais d'actualité et je sais, monsieur le ministre, qu'elle vous préoccupe.

M. Jean-Paul Charié, *rapporteur pour avis.* Il faut faire appliquer les textes qui existent !

M. Gilbert Baumet. En tant qu'ancien ministre du commerce et de l'artisanat, je constate que la place et le poids des artisans, des commerçants et des PME sont insuffisants dans le budget de la nation.

S'opposer par principe à votre budget serait inopportun dans la conjoncture économique difficile que nous traversons. J'espère que, au fil des discussions, certains aspects seront améliorés ; c'est le sens qu'il convient de donner à mon abstention.

Pour conclure, il faut redonner espoir à un secteur économique qui en a bien besoin et pour lequel nous devons sans cesse œuvrer et faire preuve d'initiative et d'imagination. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Claude Gaillard, au nom du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

M. Claude Gaillard. Monsieur le ministre, force est de constater que pour lire votre projet de budget la grille de lecture traditionnellement utilisée pour l'analyse budgétaire doit être modifiée et renouvelée. En effet, le rôle et l'action de votre ministère doivent désormais être compris comme découlant d'une politique globale au service de l'entreprise et du développement économique, dans le respect des spécificités et de la culture de chaque acteur, commerçant, artisan, patron de PME. A ce titre, sa vocation essentielle est de favoriser la prise en compte de l'entreprise dans le développement local et de faciliter l'exercice de l'initiative et la vie de l'entreprise.

Votre ministère est bien, comme vous le dites, un ministère de mission appelé à approcher la totalité de la problématique de l'entreprise.

Reflet de cette nouvelle approche, le budget discuté ce soir ne recouvre qu'une partie des ressources et moyens dont dispose et disposera le ministère pour son action : crédits PMI, enveloppe ANVAR – plus de 1,2 million de francs même si les petites entreprises ont quelques difficultés à y avoir accès – et crédits FISAC dont on a très souvent parlé.

C'est donc d'une démarche globale qu'il nous faut, c'est une méthode qu'il nous faut élaborer et accompagner et c'est une volonté qu'il nous faut partager.

Mais affirmer la nécessité d'une démarche globale ne suffit pas. Permettez-moi d'énoncer trois principes qui, à mon sens, doivent en constituer la base.

Tout d'abord notre action doit être pragmatique et imprégnée de bon sens, dont chacun sait qu'il n'est pas la chose la mieux partagée.

M. Jean-Paul Charié, *rapporteur pour avis.* Surtout en politique !

M. Claude Gaillard. Notre action doit simplifier la vie de l'entreprise et non la complexifier.

Ensuite, les difficultés économiques actuelles ou l'urgence ne doivent pas nous faire oublier le moyen terme et les perspectives futures. A ce titre, notre démarche doit être partagée avec les acteurs économiques. Car qui peut, mieux qu'eux, anticiper les évolutions des marchés, des produits et des métiers ?

Enfin, l'action du ministère doit générer des effets de levier, créer des effets de démultiplication. Pour ce faire, il faudra de toute évidence décloisonner au maximum son action. Le ministère des entreprises et du développement économique doit prendre sa juste part dans les grands débats du temps sur l'aménagement du territoire, la politique de la ville et la formation. Son devoir est d'imprégner les autres ministères des impératifs de l'entreprise.

Il faudra aussi favoriser au maximum le développement des initiatives locales, l'approche de proximité, les bassins de vie, que Charles Millon appelle espaces du quotidien, et soutenir la constitution de réseaux locaux d'innovation.

C'est au regard de ces principes que je vais rapidement aborder les volets que je considère comme prioritaires dans l'action du ministère.

Les priorités sont de deux ordres : créer un environnement favorable pour l'entreprise et soutenir son développement.

Créer l'environnement de l'entreprise suppose, de toute évidence, que l'entreprise soit prise en compte dans le développement local, par le maintien des équilibres économiques et par la simplification administrative.

Les PME-PMI, le commerce et l'artisanat constituent un vecteur essentiel de la réussite du développement local et de l'aménagement du territoire. Lutter contre la désertification de nos campagnes et contre les déséquilibres urbains, tout aussi graves, implique de fournir emplois et services à nos concitoyens. A ce titre, un effort important doit être consenti en faveur des petites et moyennes entreprises. Or un des enseignements tirés des expériences menées au cours de ces dernières années en matière de développement local est la nécessité d'agir par des politiques intégrées sur nos territoires. Ces politiques doivent englober tant les actions sur les infrastructures et l'habitat que les actions en faveur des entreprises.

Quels sont les outils permettant de développer ces politiques intégrées tout en favorisant la concertation et le partenariat ?

Premier outil, les contrats de plan établis dans le cadre du XIe Plan. C'est dans ces contrats que se concrétise la volonté de l'Etat et des collectivités territoriales locales d'agir pour le développement des régions et de favoriser l'intégration de l'entreprise comme acteur essentiel du développement. Malheureusement, monsieur le ministre, l'analyse de votre budget laisse apparaître une faiblesse. En effet, les 37,72 millions de francs affectés par votre ministère aux contrats de plan Etat-région – 29,51 millions de francs au titre de l'artisanat et 8,21 millions de francs au titre du commerce – semblent insuffisants au regard des enjeux et de la mobilisation sans précédent des acteurs locaux.

M. Michel Destot. Absolument !

M. Claude Gaillard. Je souhaite donc, comme mes collègues, un renforcement significatif des crédits affectés à ces contrats de plan.

Deuxième outil, la politique de la ville : elle n'a pas pour objet de réguler les projets économiques entrant dans une logique de concurrence. Toutefois, le contexte concurrentiel exacerbé se traduit par une fragilisation importante du tissu commercial et par la fuite des petites entreprises hors des quartiers sensibles ou fragilisés. A ce titre, il est important, me semble-t-il, d'engager une réflexion spécifique sur le devenir des entreprises dans ces quartiers. Or votre ministère ne dispose plus d'une ligne budgétaire affectée à cette démarche. C'est assez logique puisque le ministère de la ville ainsi que le niveau interministériel doivent jouer à plein.

Voilà un vrai chantier dans lequel votre ministère doit s'investir comme partenaire et même comme catalyseur des énergies au profit des entreprises. Les quartiers sensibles ont besoin des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Dans ce grand débat, nous avons besoin de votre présence.

J'en viens au maintien des équilibres économiques. Chacun connaît l'importance du tissu commercial aussi bien en ville qu'à la campagne. Il constitue un facteur essentiel d'animation et d'emplois propre à conserver ou à développer l'attractivité des villages, des villes et des quartiers. Dans un contexte où la dualité « centre ville - périphérie », « campagne - périphérie des villes » pose la question du devenir et de l'âme de nos cités commerciales, le moratoire sur les grandes surfaces a constitué une première étape dans la recherche de nouveaux équilibres tout en permettant la rénovation du tissu commercial.

Nous devons poursuivre la démarche engagée. Deux orientations peuvent être suivies.

En premier lieu, il faut donner un nouveau souffle à la démarche en portant notre effort sur une analyse plus locale de la problématique. En effet, seule une approche concertée de ce type favorisera l'émergence de micro-équilibres. Pour ce faire, il nous faut avant tout renforcer les capacités d'analyse et d'expertise des observatoires départementaux d'équipement commercial en les dotant des moyens nécessaires. Seuls ces observatoires permettront de rendre objectives les analyses et de juger des projets présentés – je pense notamment aux futures études d'impact. De même, ils doivent favoriser l'étude du tissu des surfaces de moins de 400 mètres carrés dont chacun connaît l'importance particulière.

En second lieu, il faut rénover la taxe sur les grandes surfaces. Mon souhait part d'un constat simple : le rendement d'un mètre carré d'une surface alimentaire de 500 mètres carrés dans un quartier est sans aucune mesure avec le rendement d'un mètre carré d'hypermarché en périphérie. Or, aujourd'hui, tous deux sont taxés au même niveau : 22 francs le mètre carré. Je propose donc que soit engagée l'étude d'une réforme de la taxe

sur les grandes surfaces. L'assiette de la taxe pourrait désormais être le chiffre d'affaires effectif réalisé et non les mètres carrés exploités.

Je profite de l'occasion pour souhaiter que la logique qui a présidé à la création du FISAC, notamment dans ses objectifs, soit conservée. Je rappelle qu'il doit privilégier le soutien aux initiatives locales émanant des collectivités, des partenaires locaux du développement et des acteurs économiques. Il ne peut se substituer de façon en tout cas trop forte au budget de votre ministère.

Enfin, la simplification administrative est un sujet important dont on a beaucoup parlé. Le dirigeant d'une petite entreprise, le commerçant, ou l'artisan n'ont pas forcément une agrégation de droit fiscal. Ils ne sont pas nécessairement diplômés en gestion, en comptabilité analytique ou en marketing ! Or la complexité administrative constitue de toute évidence un frein à l'initiative de l'entreprise. Notre devoir est de la simplifier et je vous remercie de travailler sur un projet de loi dans ce sens. Je souhaite que tous vos collègues du Gouvernement ne s'attachent pas à compliquer ce qu'on nous demande par ailleurs de simplifier et que le bilan global soit effectivement une simplification.

M. Jean-Paul Charié, *rapporteur pour avis.* Très bien !

M. Claude Gaillard. A cet égard, quand on pense aux mesures qui découlent de la loi Giraud, je ne suis pas sûr qu'on simplifie les opérations que nous mettons en route.

M. Yvon Bonnot. Exactement !

M. Claude Gaillard. Après avoir créé un environnement favorable, il s'agit de soutenir le développement de l'entreprise, ce qui implique de lui apporter soutien et conseil et de l'accompagner dans sa modernisation.

Le rôle du conseil est ettentiel car l'entreprise a bien souvent moins besoin d'aide financière que de conseils techniques et d'expertise dans les différentes phases de son développement. C'est à cette mission importante que se dévouent les chambres de métiers : pour ce faire, elles ont besoin de moyens financiers.

C'est pourquoi je salue l'initiative que vous avez prise d'augmenter l'aide au développement technologique de l'artisanat. Ces crédits, qui atteignent aujourd'hui 5 millions de francs, sont indispensables à la création d'un véritable transfert de technologie.

En revanche, je regrette la diminution des crédits affectés à l'animation économique – j'en ai exposé les raisons – tant il est vrai que l'artisan et le petit entrepreneur ont besoin d'être aidés et conseillés plus que d'autres. A cet égard, le budget actuel me paraît un peu faible.

Pour accompagner l'entreprise dans son développement, il faut prendre en compte la formation des hommes, le problème des fonds propres et celui de la transmission de l'entreprise. Je les aborderai brièvement.

S'agissant de la formation des hommes, le débat sur la loi quinquennale pour l'emploi a démontré l'importance de l'apprentissage tant au niveau social que sur le plan de la transmission du savoir. Je n'y reviendrai pas si ce n'est pour rappeler que 60 p.100 des apprentis sont employés dans des entreprises artisanales et que ce secteur participe à l'épanouissement des hommes.

J'ai noté avec intérêt l'effort sensible que vous développez en direction du secteur du commerce par l'augmentation des crédits affectés aux stages de formation longue durée et à l'innovation pédagogique.

Cependant, je regrette que l'enveloppe destinée aux créateurs d'entreprise et aux commerçants débutants soit réduite. Car l'important, me semble-t-il, c'est de rencontrer des personnes qui acceptent de prendre des risques. Prendre des risques, c'est une façon d'être, un état d'esprit. La compétence, on ne l'a pas forcément. Il est donc plus simple d'apporter la compétence à des personnes qui veulent prendre des risques que d'inciter un grand nombre à prendre des risques. C'est pourquoi j'insiste, peut-être un peu lourdement, sur ce point.

Je me réjouis des dossiers sur lesquels vous travaillez monsieur le ministre. Je citerai le projet de loi sur l'entreprise individuelle, qui devrait être bientôt examiné par notre assemblée, vous l'avez dit, ou encore le projet sur le statut simplifié afin de développer l'emploi indépendant, un texte qui me paraît tout à fait déterminant.

J'en viens au problème des fonds propres. La France a perdu, en 1992, 60 000 PME dont 11 000 qui ne seront pas remplacées.

Lorsqu'on les interroge, les dirigeants des entreprises insistent sur le problème des fonds propres. Compte tenu de ce contexte, il me semble essentiel de travailler sur deux axes de réflexion.

En premier lieu, comment améliorer la situation fiscale du « compte d'associé » ? Il est en effet essentiel, pour l'entreprise, de pouvoir faire appel, de manière souple, à des moments critiques ou stratégiques de son existence, à des capitaux provenant de ses associés. Or, en règle générale, une taxation de 39,40 p. 100 est appliquée à ces prêts, sauf dans le cas où ils sont à terme transformés en capital et la taxation est alors de 19,40 p. 100.

Il me semble opportun de revoir cette fiscalité afin d'apporter une plus grande souplesse au fonctionnement de l'entreprise et d'associer davantage les associés.

En second lieu, nous ne pouvons plus faire l'économie d'une réflexion sur l'opportunité de la création d'une fiscalité progressive sur le bénéfice des sociétés. Couramment utilisée aux Etats-Unis et dans plusieurs pays développés, cette fiscalité progressive crée une ou plusieurs tranches intermédiaires dont le taux de l'impôt sur les sociétés est aujourd'hui de 33 p. 100 1/3.

Dans cette perspective, la première partie du bénéfice imposable serait soumise au nouveau taux intermédiaire créé et la différence économisée par rapport à l'application d'un taux de 33 p. 100 1/3 pourrait alors être placée en fonds propres de l'entreprise. Cette affectation de l'économie réalisée conditionnerait l'application de la tranche intermédiaire. Quand on sait qu'un franc de fonds propres gagné génère un franc d'investissement, on mesure toute l'importance de la modification proposée. A cet égard, je souscris à votre formule selon laquelle il vaut mieux se demander ce que l'Etat doit cesser de prendre plutôt que ce qu'il doit donner.

En ce qui concerne la transmission des entreprises, le projet de loi que vous présenterez est très attendu et je tiens à vous en remercier d'avance tant il est important.

En conclusion, je confirme que la démarche engagée va dans le bon sens et je rappelle que les entreprises du commerce et de l'artisanat sont plus particulièrement concernées par les priorités que j'ai rapidement évoquées.

Ces entreprises qui sont à la fois le moteur de l'emploi, de l'initiative et de l'innovation, du service apporté quotidiennement à nos concitoyens doivent pouvoir rapidement trouver réponse à leurs problèmes.

Il s'agit bien, dans ces quelques priorités, de l'établissement d'un contrat de confiance entre le pays et ses petites et moyennes entreprises. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Michel Destot, au nom du groupe socialiste.

M. Michel Destot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est la deuxième fois au cours de ce débat budgétaire que nous abordons les crédits de l'industrie. La première fois, il y a un peu plus d'une semaine, à l'occasion de la discussion du budget de l'industrie, j'avais été amené à relever, au nom du groupe socialiste, la contradiction qu'il y avait à voir...

M. Jean-Paul Charié, *rapporteur pour avis.* C'est l'avantage d'être dans l'opposition !

M. Michel Destot. ... M. Longuet gouverner un secteur dont, en raison des privatisations, la tutelle allait dans quelques mois lui échapper. Aujourd'hui, nous avons affaire à une frange plus sympathique de l'industrie, plus « frémissante », au regard de la création d'emplois : celle des petites et moyennes entreprises, dont vous avez la charge et à laquelle je n'oublie pas d'associer le commerce et l'artisanat.

Les petites et moyennes entreprises, au moins, ne nous conduiront pas à des querelles idéologiques : c'est clair, elles relèvent toutes de l'initiative privée, et c'est très bien ainsi.

Mais le tissu des PMI-PME ne se comprend pas sans un environnement adapté, spécifique, et c'est dans la création, l'entretien ou le développement de cet environnement que la puissance publique doit jouer son rôle. C'est pourquoi nous comprenons la logique d'un ministère tel que le vôtre, monsieur le ministre, qui se fixe comme champ le tissu des PMI-PME et le développement économique. Mieux, nous pensons que c'est une des bonnes idées de la configuration gouvernementale.

Malheureusement, ce seront là les seuls compliments et les seules félicitations que je vous adresserai.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Dommage ! *(Sourires.)*

M. Yvon Bonnot. Jusque-là, c'était bien !

M. Michel Destot. Car l'ambition qu'il aurait fallu avoir dans ce domaine ne se traduit pas dans les faits.

D'abord, le nouveau dispositif ne contribue pas à éclairer la situation réelle des PME-PMI face au chômage.

Quand il s'agit de plans sociaux concernant des grands groupes et affectant ici cent personnes, là un millier, nous avons droit à une mobilisation intense de la classe politique et médiatique, et c'est normal, même si, souvent, l'émotion retombe bien vite. Mais qui évoque la disparition de quelques emplois dans une PME ? Pourtant, additionnés, ce seront des milliers d'emplois qui seront perdus !

M. Jean-Paul Charié, *rapporteur pour avis.* C'est vrai !

M. Michel Destot. Au bout du compte, c'est le tissu économique du pays, c'est le tissu social de nos villes, de nos départements, de nos régions qui se déchirent.

Et la moyenne entreprise reste le « chaînon manquant » de notre réseau industriel. Or, dans une période de difficultés pour l'emploi, il y avait une carte à jouer sur ce créneau. Autant qu'il est possible d'en juger après quelques mois, nous avons l'impression que, pour les petites comme pour les grandes entreprises, vous avez cru, une fois de plus, que votre seule installation aux leviers de l'Etat allait débrider les forces de la libre entreprise, mais les défaillances ont continué à se multiplier. Et si l'on excepte la suppression du décalage d'un mois de la récupération de la TVA, aucune mesure de fond n'a véritablement été prise en faveur des PMI-PME dans notre pays.

Rappelons-nous qu'en 1991, lorqu'Edith Cresson décida de s'attaquer à ce problème, ce fut avec une mise de 12 milliards de francs !

Apparemment vous avez choisi la mauvaise cible : vous rendez la liberté, avec les privatisations, à de grandes entreprises dont on ne peut attendre de créations d'emplois tandis que vous refusez au tissu des PMI-PME les moyens d'accompagner et de vitaliser son développement alors qu'il constitue un des gisements d'emplois qui nous fait défaut.

Monsieur le ministre, ce n'est pas vous faire grief que d'avancer que les moyens dont vous disposez ne sont pas à la hauteur de l'enjeu. Sans polémiquer outre mesure, je vous dirai que j'ai vainement cherché dans la présentation de la loi de finances un état récapitulatif de vos crédits. De même, lors de votre audition devant la commission de la production, le 27 octobre dernier, vous avez été des plus évasif sur ce chapitre.

Nous savons que vous disposez de l'enveloppe ANVAR, du FISAC ou du fonds SOFARIS, mais est-ce réellement suffisant pour un secteur – celui des entreprises de 0 à 200 salariés – qui représente 66 p. 100 de la valeur ajoutée produite dans notre pays ?

Avez-vous la tutelle sur les aides géographiques distribuées selon les critères de la DATAR ? Non. Avez-vous prise sur les CODEFI qui, dans les départements parent au plus pressé lors des défaillances d'entreprises ? Non.

Le tissu des PMI-PME est l'un des plus volatils, il est en renouvellement permanent et vous n'avez pas réellement les moyens de canaliser ou d'apprivoiser ce mouvement.

Bien plus, et vous me permettrez, un bref écart par rapport à la discussion budgétaire, votre Gouvernement s'apprête, avec la réforme du droit des faillites, à jouer avec la survie du tissu des PMI-PME dans des conditions qui méritent un commentaire de notre part.

Il est normal, même s'il faut souhaiter aux entreprises de durer, que le tissu industriel ou de services se régénère, connaisse des disparitions et des créations. On a longtemps accordé plus d'attention aux créations d'entreprises qu'aux disparitions en pensant, de façon un peu courte, que c'était de ce côté que provenait notre déficit.

En 1985, une réforme en profondeur a traduit la volonté de dissiper l'atmosphère de fatalité, d'irréparable et de culpabilité que notre droit faisait peser sur les défaillances d'entreprises, sur les « faillites ».

On a fait en sorte qu'une entreprise défaillante ne soit pas condamnée sans précaution ni recours et qu'un faux pas dans la gestion ne puisse empêcher de donner une « deuxième chance » à une entreprise. On partait de l'idée qu'en période de sous-emploi, les structures productives sont rares et qu'il faut donc les ménager, les préserver, ne pas les détruire systématiquement pour les remplacer par du neuf, parfois plus précaire.

Or nous constatons, notamment à la suite des débats en première lecture au Sénat, que la réforme du droit de la faillite que vous vous apprêtez à introduire revient sans vergogne sur ces précautions. Au nom de la préservation des intérêts des créanciers, c'est-à-dire au nom de la santé du reste de l'économie – objectif louable en soi – vous permettrez qu'on achève plus rapidement une entreprise défaillante, vous la condamnez sans recours.

Pire encore, vous abrogez les dispositions qui encourageaient les créanciers à croire en un « second départ » de l'entreprise et à investir leur créance dans un redémarrage. Ne trouvez-vous pas que c'est basculer de l'hygiénisme dans l'eugénisme ?

On dirait vraiment que pour conjurer la crise il vous faut encore plus de victimes ! Ne doit-on pas donner sa chance à l'existant, dans les limites du raisonnable s'entend ?

Cet exemple parmi d'autres contribue à nous convaincre que votre méthode pour tonifier le tissu des petites et moyennes entreprises comporte à la fois des risques et des carences, ce qui justifiera le vote négatif que nous émettrons sur vos crédits.

Je voudrais vous proposer quelques pistes d'action en faveur des PMI-PME qui me semblent absentes de votre démarche, alors que la puissance publique devrait justement s'y investir résolument : je veux parler de la recherche, de l'exportation et des banques !

En matière de recherche, le moins que l'on puisse dire est que vous héritez d'une situation florissante : avec 2,49 p. 100 de notre produit national consacrés à la recherche-développement, avec une troisième place mondiale à ce titre dans le peloton des pays industrialisés, la France, on peut le dire, prépare – ou du moins préparait – bien l'avenir.

Mais vous, vous avez démantelé le ministère de la recherche. Son instrument budgétaire privilégié, le budget civil de recherche et développement n'est plus qu'un fantôme. Or nous savons que c'est plus que jamais sur le terrain de la recherche que se gagnent les batailles industrielles. Et c'est dans cette fraction de notre industrie les PME-PMI, que se posent les problèmes les plus criants de recherche-développement. Quel est votre programme dans ce domaine ?

Vous disposez de l'ANVAR, du crédit d'impôt-recherche mis au point en 1984. N'est-il pas temps de tirer un bilan de ces outils, pour mieux les utiliser, pour mieux les développer, comme avait commencé à le faire M. Curien ?

Vous héritez de beaucoup dans ce domaine, profitez-en, faites davantage.

Ce n'est pas dans les prochaines années que se constateront les lésions du tissu industriel liées à ces carences de la recherche, mais beaucoup plus tard et de façon irrémédiable.

Tant de choses seraient pourtant à réaliser : développer la formation par la recherche, encourager la mobilité de chercheurs vers les PME à titre temporaire, ouvrir des « guichets PME » dans les grands organismes publics de recherche, comme nous avions commencé à le faire au CNRS en suivant l'exemple d'un illustre prédécesseur, le CEA.

Non seulement vous ne proposez rien de tout cela mais, pire encore, avec les privatisations qui réduiront inévitablement l'effort des grandes entreprises pour la recherche, vous aller tarir l'une des sources qui alimentaient, par transfert technologique, le tissu des PMI-PME. Nous avons le droit et même le devoir d'appeler à la vigilance sur ce point.

S'agissant de l'exportation, il y a tout lieu de s'interroger sur le rôle de nos administrations et de nos services, pourtant très compétents, mais qui ne semblent avoir d'yeux que pour les grands groupes.

M. Jean-Paul Charié, *rapporteur pour avis.* Pas vous ! Pas ça !

M. Michel Destot. Il peut paraître plus valorisant, plus spectaculaire, plus médiatique, de contribuer à l'obtention des « marchés du siècle » : avions, missiles, TGV. Il n'est pourtant pas indifférent, pour l'emploi en tout cas, d'aider avec la même ardeur nos PME-PMI, qui, par la conquête de parts du marché mondial, seraient les plus à même de relancer nos activités économiques.

Mais, pour ce faire, il faut une forte incitation politique, je dirai même culturelle, en direction de la DREE, des PEE, de la COFACE, du CFCE ou de l'ACTIM.

M. Jean-Paul Charié, *rapporteur pour avis.* Mais vous, qu'avez-vous fait ?

M. Michel Destot. Il faut aussi peser sur la définition des programmes communautaires et sur les orientations de la Banque mondiale.

Peut-être conviendrait-il également d'encourager nos petites et moyennes entreprises à se constituer en réseaux pour affronter les marchés extérieurs, à l'instar de ce qui se pratique avec un certain succès en Italie.

M. Yvon Bonnot. L'Italie, quel exemple !

M. Jean-Paul Charié, *rapporteur pour avis.* Tout à l'heure Tapie, maintenant l'Italie ! *(Sourires.)*

M. Yvon Bonnot et M. Yves Nicolin. Mais eux, qu'ont-ils fait ?

M. Michel Destot. Enfin, dans toutes nos circonscriptions, nous sommes interpellés par nombre de chefs d'entreprise qui nous demandent de jouer les intermédiaires auprès des circuits bancaires.

Que faites-vous, monsieur le ministre, pour inciter le secteur bancaire à être moins frileux et à investir plus massivement dans des PME-PMI qui, nous le savons, manquent cruellement de fonds propres ? Vous privatisez les banques ! Et vous vous privez d'un levier bien utile et très mal ou très peu utilisé jusque-là !

Que faites-vous enfin pour imposer le respect des règles en matière de termes de paiement ? Nous ne pouvons plus accepter que les grands groupes, publics ou privés, provoquent des faillites de PME, parce qu'ils ont décidé d'améliorer leur trésorerie interne sur le dos de leurs fournisseurs !

M. Yves Nicolin. Ça, c'était sous le gouvernement précédent !

M. Michel Destot. Quant aux plus petites, aux plus fragiles de nos entreprises, je veux parler de celles qui relèvent du commerce et de l'artisanat, il faut qu'elles soient traitées comme des partenaires économiques et sociaux à part entière.

Les mesures en faveur de l'emploi et des investissements doivent leur être appliquées, en consentant un effort plus particulier en direction des zones les plus en difficulté. Je pense, on en a beaucoup parlé, au milieu rural, aux zones excentrées de montagne. Mais il ne faudrait pas oublier le rôle que peuvent jouer les petites et moyennes entreprises du commerce et de l'artisanat dans les quartiers et les banlieues les plus défavorisés de nos cités. Des mesures spéciales doivent être envisagées : allégements fiscaux, notamment en matière de taxe professionnelle, diminution des charges sociales, charges qui sont souvent des freins à l'embauche des jeunes.

En conclusion, vous comprendrez que je ne puisse pas vous suivre monsieur le rapporteur, quand vous affirmez qu'on peut mener une bonne politique avec un budget en régression. Je ne partage pas votre avis. Je le partage d'autant moins que notre pays est secoué par une grave crise économique et sociale sans précédent. La situation exige, au contraire, des interventions publiques accrues.

Nos PME-PMI, avec plus de neuf millions de salariés, représentent près de 70 p. 100 des effectifs employés dans l'économie et constituent la principale source de création d'emplois.

M. Jean-Paul Charié, *rapporteur pour avis.* Oui, mais qui paie ?

M. Michel Destot. Alors que la priorité des priorités doit être l'emploi, le Gouvernement et sa majorité, à grands coups de privatisations, aggravent le chômage. *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Yvon Bonnot. Pas de leçon venant de vous !

M. Michel Destot. Cette tendance, le plan quinquennal voté par notre Assemblée fin septembre, ne l'a pas corrigée, tant il est inefficace sur le plan économique – outre qu'il est dangereux sur le plan social.

Monsieur le ministre, vous vous en remettez au libéralisme économique le plus classique, et vous attendez je ne sais quelle reprise mondiale.

Vous ne proposez pas de véritable politique industrielle ni de véritable politique de services. Vous refusez d'inscrire l'action de la France dans une politique européenne ambitieuse : par exemple, vous auriez pu vous battre pour une initiative forte d'investissement et de croissance, qui pourrait prendre la forme d'un emprunt européen à long terme de 50 milliards d'ECU. Vous vous contentez de demi-mesures, d'un demi-budget. Et vous interdisez finalement à la puissance publique d'aider à la création d'emplois.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Michel Destot. Vous comprendrez donc, dans ces conditions monsieur le ministre, que le groupe socialiste vote contre votre projet de budget.

M. Yvon Bonnot. Quelle surprise !

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994, n° 536 (rapport n° 580 de M. Philippe Auberger, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Entreprise et développement économique, petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat et article 57 *(suite).*

Annexe n° 20 (entreprises et développement économique, petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat) de M. Jean Proriol, rapporteur spécial.

Avis n° 585, au nom de la commission de la production et des échanges :

– Tome VI (entreprises et développement économique, petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat) de M. Jean-Paul Charié.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT

Paris. – Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix. 103930762 – 001193